



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'YONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

n° 02/2010 du 28 janvier 2010

Adresse de la préfecture : Place de la Préfecture - 89016 Auxerre cedex – tél. standard 03.86.72.79.89

Horaires d'ouverture : 9h-12h et 13h30-16h

Adresse de la sous-préfecture d'Avallon : 24 rue de Lyon – 89000 Avallon – tél. standard 03.86.34.92.00

Horaires d'ouverture : 9h-12h et 13h30-16h

Adresse de la sous-préfecture de Sens : 2 rue Général Leclerc – 89100 Sens cedex – tél. standard 03.86.64.78.00

Horaires d'ouverture : 9h-11h30 et 13h45-16h30

e-mail : courrier@yonne.pref.gouv.fr

site internet des services de l'Etat : <http://www.yonne.pref.gouv.fr>

RAA numéro 02/2010 du 28 janvier 2010

L'intégralité de ce recueil est consultable à la préfecture (SCAT) et dans les sous-préfectures du département de l'Yonne, aux heures d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat.

PREFECTURE DE L'YONNE

Recueil des Actes Administratifs n°02 du 28 janvier 2010

---ooOoo---

S O M M A I R E

| N° d'arrêté | Date | Objet de l'arrêté | Page |
|--------------------|-------------|--------------------------|-------------|
|--------------------|-------------|--------------------------|-------------|

PREFECTURE DE L'YONNE

Cabinet

| | | | |
|---------------------|------------|---|----------|
| PREF-CAB-2010-0022 | 18/01/2010 | Arrêté portant prescription de l'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques concernant l'établissement DAVEY BICKFORD sis sur le territoire de la commune de HÉRY et impactant le territoire des communes de HÉRY, HAUTERIVE et SEIGNELAY | 3 |
| PREF/CAB/2010/025 | 19/01/2010 | Arrêté du 19 janvier 2010 conférant l'honorariat à Madame Josette CHABOZ ancien maire de la commune de Saint-Florentin | 4 |
| PREF-CAB-2010- 0027 | 22/01/2010 | Arrêté modifiant l'arrêté N° PREF-CAB-2008-0385 du 2 juin 2008 portant composition du conseil départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes | 4 |

Direction des collectivités et du développement durable

| | | | |
|-----------------------|------------|--|----------|
| PREF-DCDD-2010 – 0056 | 27/01/2010 | Arrêté portant cessibilité des terrains nécessaires au projet d'aménagement par la ville d'Auxerre de la gare routière sur l'Îlot Porte de Paris situé sur le territoire de la commune | 5 |
|-----------------------|------------|--|----------|

Service de la coordination de l'administration territoriale

| | | | |
|---------------------|------------|--|----------|
| PREF/SCAT/2010/013 | 27/01/2010 | Arrêté accordant délégation de signature à M. Georges REGNAUD, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne | 5 |
| PREF/SCAT/2010/0014 | 28/01/2010 | Arrêté portant délégation de signature à Mme Virginie DERICQUEBOURG, Directrice du management et de la modernisation | 7 |
| PREF/SCAT/2010/0015 | 28/01/2010 | Arrêté portant délégation de signature en matière de gestion des dépenses de fonctionnement (titres III et V) de l'unité opérationnelle du programme 108 de la préfecture de l'Yonne | 8 |

Direction de la citoyenneté et des titres

| | | | |
|------------------------|------------|---|-----------|
| PREF/DCT/2010/0039 | 18/01/2010 | Arrêté portant modification de l'arrêté n° PREF/DCT/2010/0029 du 13 janvier 2010, relatif aux tarifs des taxis | 12 |
| PREF-DCT-SVC-2010-0041 | 19/01/2010 | Arrêté délivrant le titre de maître restaurateur à M Pierre Eric GOETZ | 12 |
| PREF-DCT-SVC-2010-0042 | 19/01/2010 | Arrêté délivrant le titre de maître restaurateur à Mme Patricia JODELET | 12 |
| PREF/DCT/2010/0044 | 21/01/2010 | Arrêté relatif à la réglementation des taxis et des voitures de petite remise dans le département de l'Yonne | 13 |
| PREF DCT SVC 2010 0052 | 27/01/2010 | Arrêté fixant la liste des personnes agréées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux de 1 ^{er} et 2 ^{ème} catégorie dans le département de l'Yonne | 19 |

SOUS PREFECTURE DE SENS

| | | | |
|--------------------|------------|--|-----------|
| SPSE/RCL/2010/0006 | 25/01/2010 | Arrêté portant création du syndicat intercommunal à vocation unifiée de traitement des eaux usées d'Etigny, Passy et Véron | 22 |
|--------------------|------------|--|-----------|

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE

| | | | |
|---------------------|------------|---|-----------|
| DDEA/SUHR/2009/0063 | 26/11/2009 | Arrêté approuvant la Carte Communale de la commune de DIGES | 22 |
|---------------------|------------|---|-----------|

DIRECTION DEPARTEMENTAL DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DIRECTION

| | | | |
|-----------------------|------------|--|-----------|
| DDCSPP-SPAE-2010-0004 | 24/01/2010 | Arrêté portant attribution du mandat sanitaire - Olivier VANHOLSBEKE | 23 |
| DDCSPP-SPAE-2010-0005 | 26/01/2010 | Arrêté portant attribution du mandat sanitaire – Rémi PICARD | 23 |

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE**

| | | | |
|--|------------|--|-----------|
| | 21/12/2009 | Arrêté portant attribution de la médaille d'honneur du travail Promotion du 01 janvier 2010 | 24 |
|--|------------|--|-----------|

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

| | | | |
|--------------------|------------|---|-----------|
| | 12/01/2010 | Commission départementale d'orientation de l'agriculture | 57 |
| DDT/SEFC/2010/0005 | 14/01/2010 | Arrêté portant renouvellement du bureau de l'association foncière de remembrement de la commune de GRON | 60 |

- Organismes départementaux

AGENCE REGIONALE D'HOSPITALISATION

| | | | |
|--------------------|------------|--|-----------|
| ARHB/DDASS89/09-87 | 15/01/2010 | Arrêté du 15 janvier 2010 portant modification de la pharmacie à usage intérieur de la polyclinique Mutualiste Sainte Marguerite, 5 avenue Fontaine Marguerite 89000 AUXERRE | 60 |
|--------------------|------------|--|-----------|

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES CENTRE EST

| | | | |
|--|------------|---|-----------|
| | 15/01/2010 | Arrêté portant subdélégation de signature de M. Denis HIRSCH, directeur interdépartemental des Routes Centre-Est, en matière de compétence générale | 61 |
| | 15/01/2010 | Arrêté portant délégation de signature de M. Denis HIRSCH, directeur interdépartemental des Routes Centre-Est, pour l'exercice des compétences d'ordonnateur secondaire délégué | 63 |
| | 15/01/2010 | Arrêté portant autorisation de circuler et de stationner sur les autoroutes non concédées et voies express du réseau routier national gérées par la DIR Centre-Est pour les besoins de l'exploitation | 64 |

**DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT DE
BOURGOGNE**

| | | | |
|--|------------|--|-----------|
| | 31/12/2009 | État des zones de développement de l'éolien autorisées dans le département de l'Yonne (tableau dressé en application des dispositions figurant au III de l'article 1 du décret modifié 2001-410) | 65 |
|--|------------|--|-----------|

AVIS DE CONCOURS

Direction départementale des affaires sanitaires et sociales de l'Yonne

| | | | |
|--|--|---|-----------|
| | | Avis de concours sur titres d'accès au grade de cadre supérieur socio-éducatif au foyer départemental de l'enfance à Auxerre (89) | 66 |
| | | Avis de concours sur épreuves pour le recrutement d'un adjoint des cadres hospitaliers au centre hospitalier spécialisé de l'Yonne à Auxerre (89) | 66 |
| | | Avis de concours sur épreuves pour le recrutement d'un adjoint des cadres hospitaliers au centre hospitalier spécialisé de l'Yonne à Auxerre (89) | 66 |

1. Cabinet

**ARRETE n° PREF-CAB-2010-0022 du 18 janvier 2010
portant prescription de l'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques concernant
l'établissement DAVEY BICKFORD sis sur le territoire de la commune de HÉRY et impactant le territoire des
communes de HÉRY, HAUTERIVE et SEIGNELAY**

ARTICLE 1^{er} : Périmètre d'étude

L'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques est prescrite autour de l'établissement de la société DAVEY BICKFORD à HÉRY, sur le territoire des communes de HÉRY, HAUTERIVE et SEIGNELAY.

Le périmètre d'étude du plan est délimité par la carte figurant en annexe au présent arrêté.

Ce périmètre d'étude a été défini sur le fondement des connaissances actuelles, issues de l'étude de dangers précitée, relatives aux risques technologiques dus aux installations de l'établissement de la société DAVEY BICKFORD à HÉRY.

ARTICLE 2 : Nature des risques pris en compte

L'établissement précité exploite des installations de fabrication et de stockage de produits explosifs.

Le territoire inclus dans le périmètre d'étude est susceptible d'être impacté par des effets de surpression et des effets thermiques.

ARTICLE 3 : Services instructeurs

L'équipe de projet composée de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de Bourgogne et la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture de l'Yonne élabore le projet de plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article 1^{er}.

ARTICLE 4 : Personnes et organismes associés

Sont associés à l'élaboration du projet de plan de prévention des risques technologiques :

- La société DAVEY BICKFORD ;
- Les communes de HÉRY, HAUTERIVE et SEIGNELAY ;
- Le Comité Local d'Information et de Concertation autour de l'établissement DAVEY BICKFORD ;
- Le Conseil Général de l'Yonne ;
- Le Conseil Régional de Bourgogne.

L'association de ces personnes et organismes à l'élaboration du plan consiste en au moins deux réunions de travail, organisées par les services instructeurs visés à l'article 3. Ces réunions sont l'occasion pour chaque partenaire de contribuer aux réflexions et de réagir aux propositions.

ARTICLE 5 : Modalités de la concertation

La concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes intéressées s'effectue pendant toute la durée de l'élaboration du projet de plan. Le rapport susvisé de l'inspection des installations classées est mis à leur disposition en mairies de HÉRY, HAUTERIVE et SEIGNELAY. Il pourra être complété par d'autres documents.

Un registre sera mis à disposition des habitants, associations et personnes intéressées pour qu'ils puissent y inscrire leurs observations dans chacune des mairies de HÉRY, HAUTERIVE et SEIGNELAY.

Un bilan de la concertation sera établi et adressé aux personnes et organismes associés définis à l'article 4 et mis à disposition du public dans chacune des mairies de HÉRY, HAUTERIVE et SEIGNELAY. Le bilan de la concertation sera joint au dossier d'enquête publique.

Il est rappelé que, lorsque le projet de plan de prévention des risques technologiques sera élaboré, il fera l'objet d'une enquête publique et sera mis à disposition du public dans chacune des mairies de HÉRY, HAUTERIVE et SEIGNELAY.

ARTICLE 6 : Mesures de publicité

Un exemplaire du présent arrêté sera notifié aux personnes et organismes associés définis à l'article 4.

Il sera affiché pendant un mois dans chacune des mairies des communes de HÉRY, HAUTERIVE et SEIGNELAY.

Mention de cet affichage sera insérée, par les soins du préfet, dans un journal diffusé dans le département.

Il sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

ARTICLE 7 : Délai et voie de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du Préfet de l'Yonne, soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Côte d'Or soit :

- directement, en l'absence de recours préalable, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative
- à l'issue d'un recours préalable, dans les deux mois à compter de la date de notification de la réponse obtenue de l'administration, ou au terme d'un silence gardé par celle-ci pendant deux mois à compter de la réception de la demande.

Le Préfet, Pascal LELARGE

**Arrêté n° PREF/CAB/2010/025 du 19 janvier 2010
du 19 janvier 2010 conférant l'honorariat à Madame Josette CHABOZ
ancien maire de la commune de Saint-Florentin**

Article 1er : Madame Josette CHABOZ, ancien maire de la commune de Saint-Florentin est nommée maire honoraire.

Le préfet, Pascal LELARGE

**ARRETE n° PREF-CAB-2010- 0027 du 22 janvier 2010
modifiant l'arrêté N° PREF-CAB-2008-0385 du 2 juin 2008 portant composition du conseil départemental de
prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences
faites aux femmes**

Article 1^{er} : L'arrêté PREF-CAB-2008.385 du 2 juin 2008 portant composition du conseil départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes, est modifié ainsi qu'il suit :

Président :

- M. le Préfet de l'Yonne ou son représentant.

Vice-présidents :

- M. le Procureur de la République d'Auxerre ou son représentant,
- M. le Président du conseil général ou son représentant.

Article 2 : Les membres du conseil départemental sont répartis ainsi qu'il suit :

Membres du conseil général – présidents de CLSPD et CISPD :

- M. Pierre BORDIER, sénateur, conseiller général de S -Fargeau,
- M. Patrick GENDRAUD, conseiller général de Chablis,
- Mme Monique HADRBOLEC, conseillère générale d'Auxerre - Sud,
- M. Maurice PIANON, conseiller général de Tonnerre,
- M. Michel PELLERIN, conseiller général de Noyers-sur-Serein,
- M. Bernard MORAIN, président du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance de Joigny,
- M. Robert BIDEAU, président du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance de Monéteau, Appoigny, Charbuy, Perrigny,
- M. François MEYROUNE, président du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance de Migennes,
- M. Yves DELOT, président du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance de Saint-Florentin,
- M. Jean-Yves CAULLET, président du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance d'Avallon,
- M. Guy FERREZ, président du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance d'Auxerre,
- M. Daniel PARIS, président du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance de Sens,
- M. André FOURCADE, président du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance de Tonnerre,

Magistrats :

Tribunal de grande instance d'Auxerre :

En qualité de titulaires :

- Mme Marianne LAURANS, Présidente du Tribunal de Grande Instance
- Mme Delphine DANIEL, substitut du procureur de la République,
- Mme Nelly CARLIER, vice-présidente, chargée de l'application des peines,
- Mme Anne-Claire CUSEY, juge des enfants.

En qualité de suppléants :

- Mme Assemaa FLAYOU, juge de l'application des peines,
- M. Sébastien FILHOUSE, juge des enfants,
- Mme Delphine PORTAL, juge de l'application des peines,
- Mme Aurélie LALLART, juge des enfants.

Tribunal de grande instance de Sens :

- Mme Hélène ITTAH, vice-présidente, en qualité de titulaire,
- M. Dominique GAUX, Procureur de la République, en qualité de suppléant.

Représentants des services de l'Etat – représentants des services départementaux

- M. le trésorier payeur général ou son représentant,
- M. le sous-préfet de Sens ou son représentant,
- M. le sous-préfet d'Avallon ou son représentant,
- M. le directeur départemental de la sécurité publique ou son représentant,

- M. le colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale ou son représentant,
- M. le chef du service départemental de l'information générale ou son représentant,
- M. l'inspecteur d'académie, directeur des services de l'éducation nationale ou son représentant,
- M. le directeur des services fiscaux ou son représentant,
- M. le directeur départemental des territoires de l'Yonne,
- M. le directeur de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations,
- Mme la directrice départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ou son représentant,
- Mme la déléguée départementale aux droits des femmes,
- M. le directeur départemental de la protection judiciaire de la jeunesse ou son représentant,
- M. le directeur de la maison d'arrêt d'Auxerre ou son représentant,
- M. le directeur du centre de détention de Joux-la-Ville ou son représentant,
- Mme la directrice du service de probation et d'insertion pénitentiaire ou son représentant,
- M. le directeur général des services du conseil général de l'Yonne
- M. le directeur du service régional de police judiciaire ou son représentant,
- M. le directeur régional de la police aux frontières ou son représentant,
- M. le directeur régional des douanes ou son représentant,

Personnes qualifiées :

- M. le président de la Chambre de commerce et d'Industrie de l'Yonne,
- Mme la présidente de l'Association Nationale de prévention en alcoologie et addictologie de l'Yonne,
- M. le directeur de l'Association Prévention Routière de l'Yonne
- M. le président de l'ADAVIRS,
- M. le président du CIRDD de Bourgogne,
- M. le président de DOMANYS,
- M. le directeur départemental de la SNCF,
- M. le président de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Yonne,
- M. le directeur du Pôle Emploi ou son représentant,
- Mme CLAVEL, déléguée du Préfet dans les quartiers d'Auxerre,
- Mme JAGNIOT, déléguée du Préfet dans les quartiers de Sens.

Article 3 : La durée du mandat des membres du conseil est de trois ans renouvelable.

Article 4 : En fonction de l'ordre du jour de la réunion, la commission peut, sur décision du président, entendre toute personne extérieure dont l'audition est de nature à éclairer ses délibérations.

Le préfet, Pascal LELARGE

2. Direction des collectivités et du développement durable

ARRETE n° PREF-DCDD-2010 – 0056 du 27 janvier 2010

portant cessibilité des terrains nécessaires au projet d'aménagement par la ville d'Auxerre de la gare routière sur l'Ilôt Porte de Paris situé sur le territoire de la commune

Article 1^{er} : Sont déclarés cessibles les parcelles désignées à l'état parcellaire annexé au présent arrêté, et figurant au plan parcellaire susvisé, sur le territoire de la commune d'Auxerre.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon (22, rue d'Assas – 21000 DIJON) dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté de cessibilité.

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet, Secrétaire Général,
Jean-Claude Geney

3. Service de la coordination de l'administration territoriale

ARRETE N° PREF/SCAT/2010/013 du 27 janvier 2010

**accordant délégation de signature à M. Georges REGNAUD,
directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne**

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Georges REGNAUD, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les décisions suivantes :

Sous-Sol (mines et carrières) :

- Sécurité dans les mines et les carrières
- Equipements sous pression – canalisations :
- Equipements sous pression :

Autorisation de mise sur le marché et mise en service d'équipements sous pression ou d'ensembles individuels sans qu'ils aient fait l'objet de la procédure d'évaluation de la conformité prévue à l'article 5 du décret du 13 décembre 1999, lorsque l'utilisation de l'équipement sous pression ou de l'ensemble est dans l'intérêt de l'expérimentation (Equipements neufs : Décret du 13/12/1999 et arrêté du 15/03/2000)

Accord préalable (arrêté soudage) (Réglementation issue des décrets du 02/04/1926 et 18/01/1943 (Equipements neufs : pour enveloppes des équipements électriques haute tension notamment))

Sursis de visite ou de renouvellement d'épreuve

Dérogations diverses

Récusation d'un visiteur

Réépreuve anticipée d'un appareil suspect

Abaissement de la pression de calcul

Autorisation de relever la pression d'épreuve

Reconnaissance d'un service inspection et autorisation d'exécution de tout ou partie des opérations de contrôle prévues à l'article 18 du décret du 13/12/1999

Prescription d'une requalification périodique anticipée dans des conditions fixées en cas de suspicion quant au bon état d'un équipement sous pression

Autorisation de modifier l'état des lieux et des installations intéressées par un accident

Transmission au ministère des rapports d'enquête en cas d'accident

Détermination de conditions particulières d'application des dispositions du titre III du décret du 13/12/1999

Mise en demeure de régulariser la situation d'un équipement sous pression

Récépissé de déclaration de mise en service

Aménagement de l'intervalle entre inspections périodiques ou requalifications périodiques

Récusation de la personne ayant procédé à une inspection périodique

Dispense de vérification intérieure

Aménagement des vérifications de l'inspection périodique

Aménagement à l'opération d'inspection de requalification périodique

Prescription de contrôle périodique d'un récipient suspect

Mise en demeure de régulariser la situation d'un équipement sous pression transportable

Transmission au ministère des rapports d'enquête en cas d'accident

- Canalisations :

Surveillance des canalisations de transport et de distribution de fluides sous pression

Habilitation des agents des agents chargés de la surveillance des canalisations de transport et de distribution de fluides sous pression (gaz naturel, hydrocarbures liquides ou liquéfiés, produits chimiques, vapeur d'eau, eau surchauffée)

- Recherche et exploitation d'hydrocarbures

- Stockage souterrain d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés, de gaz et de produits chimiques ;

Réception et contrôle des véhicules :

- Gestion des agréments des contrôleurs et installations de contrôle des véhicules poids lourds:

Agrément d'installation de CT de véhicule ou de contrôleur PL

Suspension ou retrait d'agrément d'installation de CT de véhicule ou de contrôleur PL

- Visa des procès-verbaux de réception à titre isolé de véhicules au titre du code de la route

- Attestation d'aménagement d'un véhicule de transport en commun de personnes

Energie :

- Utilisation de l'énergie y compris l'habilitation des agents de la DREAL pour effectuer les contrôles et constatations s'y rapportant ;

- Autorisation d'exécution de travaux (ligne électrique) : approbation des projets et autorisation d'exécution des travaux des ouvrages de transport d'électricité (décret du 29 juillet 1927 modifié)

- Délivrance des certificats d'économie d'énergie : recevabilité et délivrance des certificats d'économies d'énergie (décret n° 2006-603 du 23 mai 2006)

- Délivrance de certificats d'obligation d'achat d'électricité : recevabilité et délivrance des certificats ouvrant droit à l'obligation d'achat d'électricité (décret n°2001-410 du 10 mai 2001 modifié)

Environnement :

- Contrôle des émissions de gaz à effet de serre : contrôles, demandes de compléments et transmissions prévus aux articles 13 et 14 de l'arrêté ministériel du 31 mars 2008 relatif à la vérification et à la quantification des émissions déclarées dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre

- Surveillance et contrôle des transferts transfrontaliers de déchets, y compris les autorisations d'importation et d'exportation

Protection des espèces de faune et de flore sauvages :

- Permis et certificats relevant de l'application du règlement (CE) n° 338/97 modifié

- Inventaires, études et travaux :

Autorisations de pénétrer ou d'occuper temporairement un terrain dans les propriétés privées situées sur le territoire du département de l'Yonne accordées aux personnels de la DREAL de Bourgogne

Installation de bornes, balises, repères ou signaux, exécution d'ouvrages temporaires et autres travaux rendus indispensables pour la réalisation de la mission pour laquelle ils auront été autorisés

Demeurent réservées à ma signature les autorisations (mandats et arrêté d'autorisation) de pénétrer ou d'occuper temporairement un terrain dans les propriétés privées situées sur le territoire du département de l'Yonne accordées aux personnes extérieures à la DREAL de Bourgogne.

Article 2 : Sont exclues de la délégation conférée à M. REGNAUD les décisions qui :

- mettent en jeu le pouvoir de contrôle de l'Etat vis-à-vis des collectivités locales,
- se rattachent à une procédure d'enquête publique instruite par les services de la préfecture.

Article 3 : En application de l'article 44 du décret modifié n°2004-374 du 29 avril 2004, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne pourra subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité.

Il lui est demandé de subdéléguer à son tour sa signature au chef de l'unité territoriale qui doit l'exercer dans les limites de ses attributions fonctionnelles ou territoriales et de ses compétences définies par l'organisation de la DREAL Bourgogne.

La liste des collaborateurs habilités à signer sera fixée par arrêté pris par ses soins qui sera notifié aux intéressés et dont une copie me sera adressée et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Article 4 : Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne et le chef de l'unité territoriale de l'Yonne me rendront compte de l'utilisation de la délégation de signature par la transmission trimestrielle du registre de l'emploi de cette délégation.

Le préfet, Pascal LELARGE

ARRETE N° PREF/SCAT/2010/0014 du 28 janvier 2010
portant délégation de signature à Mme Virginie DERICQUEBOURG,
Directrice du management et de la modernisation

Article 1^{er} : Délégation est donnée à Mme Virginie DERICQUEBOURG , directrice du management et de la modernisation, pour signer tous les documents administratifs établis dans les domaines suivants :

1 – 1 Service des ressources humaines

- Courriers (lettres et bordereaux) aux chefs de services déconcentrés et au trésorier payeur général dans le cadre de la mise en œuvre des procédures administratives et comptables ou de demandes d'avis nécessaires à la prise de décisions préfectorales
- Lettres d'invitation aux réunions des instances non présidées par un membre du corps préfectoral
- Correspondances relatives au rejet des demandes d'emplois et de stages
- Conventions de stage avec les organismes proposant des stagiaires
- Correspondances et décisions relatives à la gestion du compte épargne temps sauf celles relatives à l'ouverture et à la clôture du compte
- Correspondances relatives à la gestion des compteurs des agents
- Correspondances relatives à la composition des organismes paritaires
- Correspondances relatives à l'organisation des élections professionnelles

1- 2 Service Départemental d'Action Sociale

- Courriers (lettres et bordereaux) aux chefs de services déconcentrés et au trésorier payeur général dans le cadre de la mise en œuvre des procédures administratives et financières ou de demandes d'avis nécessaires à la prise de décisions préfectorales
- Lettres d'invitation aux réunions des instances non présidées par un membre du corps préfectoral
- Correspondances relatives à la mise en œuvre des conventions portant sur la restauration et la médecine de prévention

1 – 3 Service des moyens budgétaires

- Courriers (lettres et bordereaux) aux chefs de services déconcentrés et au trésorier payeur général dans le cadre de la mise en œuvre des procédures administratives et comptables ou de demandes d'avis nécessaires à la prise de décisions préfectorales
- Lettres d'invitation aux réunions des instances non présidées par un membre du corps préfectoral
- Correspondances ayant trait à l'organisation et à l'exécution des marchés
- Les ordres de services adressés aux entreprises dans le cadre de l'exécution d'un marché
- Etats exécutoires
- Titres de perception
- Etats de frais de déplacement

1 – 4 Service départemental des systèmes d'information et de communication

- Courriers de transmission ayant trait à l'organisation et à l'exécution des marchés

Article 2 : La délégation de signature conférée à Mme Virginie DERICQUEBOURG par l'article 1^{er} du présent arrêté sera exercée, pour les documents établis par leurs services respectifs, par les chefs de service dont les noms suivent :

- Melle Martine CHANUT, attachée principale, chef du service des ressources humaines
- Mme Corinne COGNERAS, attachée principale, chef du service départemental d'action sociale
- Melle Sylvine LAURENT, attachée, chef du service du budget et des moyens
- M. Albert BAILLEUL, inspecteur, chef du service départemental des systèmes d'information et de communication chacun en ce qui concerne ses attributions.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement du ou des chefs de service, les documents relevant de leurs attributions pourront être signés par l'un des autres chefs de service de la direction.

Toutefois, en cas d'absence ou d'empêchement de :

- Melle Sylvine LAURENT, la délégation qui lui est conférée dans le cadre de l'article 2 sera exercée par M. René NOWACZYK, attaché, adjoint au chef du service du budget et des moyens
- M. Albert BAILLEUL, la délégation qui lui est conférée dans le cadre de l'article 2 sera exercée par M. Pascal GALICIER, secrétaire administratif, adjoint au chef du service départemental des systèmes d'information et de communication

Article 5 : L'arrêté n° PREF/SCAT/2009/0028 du 29 juin 2009 est abrogé.

Le Préfet, Pascal LELARGE

ARRETE N° PREF/SCAT/2010/0015 du 28 janvier 2010
portant délégation de signature en matière de gestion
des dépenses de fonctionnement (titres III et V) de l'unité opérationnelle du programme 108
de la préfecture de l'Yonne

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée aux agents désignés dans l'annexe jointe au présent arrêté et dans les conditions et limites fixées dans celle-ci, à l'effet d'engager et de liquider les dépenses de fonctionnement (titres III et V) de l'unité opérationnelle du programme 108 de la préfecture de l'Yonne.

Article 2 : Les personnes visées dans l'annexe 1 sont habilitées à signer, pour leur centre de responsabilité auquel elles sont administrativement rattachées, les marchés de travaux, de services et de fournitures répertoriés dans la nomenclature du plan comptable de l'Etat et tous les actes dévolus à la personne responsable des marchés par le code des marchés publics.

Article 3 : L'arrêté préfectoral n° PREF/SCAT/2009/0030 du 29 juin 2009 portant délégation de signature en matière de gestion des dépenses de fonctionnement (titre III et V) de l'unité opérationnelle du programme 108 de la préfecture de l'Yonne est abrogé.

Le Préfet, Pascal LELARGE

Annexe 1 à l'arrêté n° PREF/SCAT/2010/0015 du 28 janvier 2010
Personnes habilitées à engager et à liquider les dépenses de fonctionnement (titres III et V)
De l'unité opérationnelle de programme de la préfecture de l'Yonne

| Centre de responsabilité et désignation des gestionnaires | Engagement de la dépense | Service fait | Liquidation |
|---|---|---|---|
| A- Résidences | | | |
| 01 – Préfet : M. Pascal LELARGE | | | |
| 02 – Secrétaire général : M. Jean-Claude GENEY | M. Jean-Claude GENEY, secrétaire général | M. Jean-Claude GENEY, secrétaire général | M. Jean-Claude GENEY, secrétaire général |
| 03 – Directrice de Cabinet : Mme Mireille LARREDE | Mme Mireille LARREDE, Directrice de Cabinet | Mme Mireille LARREDE, Directrice de Cabinet | Mme Mireille LARREDE, Directrice de Cabinet |
| 04 – Sous-préfet Avallon : M. Mourad CHENAF | M. Mourad CHENAF, sous préfet | M. Mourad CHENAF, sous-préfet | M. Mourad CHENAF, sous-préfet |
| 05 – Sous-préfet Sens : M. Didier LOTH | M. Didier LOTH, sous-préfet | M. Didier LOTH, sous-préfet | M. Didier LOTH, sous-préfet |
| B - Services Administratifs | | | |
| 06 – <u>Secrétariat général</u> : M. Jean-Claude GENEY – Gestion générale du budget de fonctionnement | > 1000 euros M. Jean-Claude GENEY, secrétaire général | Mme Virginie DERICQUEBOURG, directeur du management et de la modernisation ou à Mlle Sylvine LAURENT, chef de service du budget et des moyens | M. Jean-Claude GENEY secrétaire général |
| | < 1000 euros Mme Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et de la modernisation et en cas d'absence ou d'empêchement à Mlle Sylvine LAURENT, chef du service du budget et des moyens ou à M. René NOWACZYK, adjoint au chef de service | Mme Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et de la modernisation et en cas d'absence à Mlle Sylvine LAURENT, chef de service du budget et des moyens ou à M. René NOWACZYK, adjoint au chef de service | Mme Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et de la modernisation et en cas d'absence ou d'empêchement à Mlle Sylvine LAURENT chef de service du budget et des moyens ou à M. René NOWACZYK, adjoint au chef de service |
| - Frais de représentation des directeurs | Directeur, chef de service ou secrétaire général de sous-préfecture concerné : M. Philippe GOUTORBE, M. Jean-Jacques LESENECHAL, Mme Virginie DERICQUEBOURG, M. Alexandre SANZ, M. Daniel GUYON, Mme Annie MAYONADE | Directeur, chef de service ou secrétaire général de sous-préfecture concerné : M. Philippe GOUTORBE, M. Jean-Jacques LESENECHAL, Mme Virginie DERICQUEBOURG, M. Alexandre SANZ, M. Daniel GUYON, Mme Annie MAYONADE | M. Jean-Claude GENEY, secrétaire général, et en cas d'absence ou d'empêchement Mme Virginie DERICQUEBOURG, directeur du management et de la modernisation ou Mlle Sylvine LAURENT chef du service du budget et des moyens |
| - Bons de transports réquisitions passage S.N.C.F. | Mme Virginie DERICQUEBOURG directrice du management et de la modernisation ou Mlle Sylvine LAURENT, chef du service du budget et des moyens ou M. René NOWACZYK, adjoint au chef de service | Mme Virginie DERICQUEBOURG directrice du management et de la modernisation ou Mlle Sylvine LAURENT, chef du service du budget et des moyens ou M. René NOWACZYK, adjoint au chef de service | Mme Virginie DERICQUEBOURG, directeur du management et de la modernisation ou Mlle Sylvine LAURENT, chef de service du budget et des moyens ou à M. René NOWACZYK, adjoint au chef de service |

| Centre de responsabilité et désignation des gestionnaires | Engagement de la dépense | Service fait | Liquidation |
|---|---|--|--|
| <p>07 – <u>Informatique – Transmissions</u> : M. Jean-Claude GENEY, secrétaire général</p> <p>08 – <u>Services administratifs du cabinet</u> : Mme Mireille LARREDE, Directrice de Cabinet <u>Garage</u> (sauf acquisition de véhicules) en cas d'absence ou d'empêchement</p> <p><u>Documentation</u> en cas d'absence ou d'empêchement</p> <p>09 – <u>Formation</u> : M. Jean Claude GENEY, secrétaire général</p> <p>14 – <u>Travaux immobiliers</u> : M. Jean-Claude GENEY., secrétaire général</p> | <p>> 1000 euros M. Jean-Claude GENEY, secrétaire général</p> <p><1000 euros Mme Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et de la modernisation, M. Albert BAILLEUL, chef du SDSIC ou son adjoint M. Pascal GALICIER</p> <p>Mme Mireille LARREDE, Directrice de Cabinet</p> <p>Mlle Christine JEANNIOT, chef du service du cabinet</p> <p>Mme Mireille LARREDE, Directrice de Cabinet</p> <p>Mlle Christine JEANNIOT, chef du service du cabinet</p> <p>> 1000 euros M. Jean-Claude GENEY, secrétaire général</p> <p>< 1000 euros Mme Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et de la modernisation et en cas d'absence ou d'empêchement à Mlle Martine CHANUT, chef du service des ressources humaines</p> <p>> 1000 euros M. Jean-Claude GENEY, secrétaire général</p> | <p>Mme Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et de la modernisation, M. Albert BAILLEUL, chef du SDSIC ou son adjoint M. Pascal GALICIER</p> <p>Mme Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et de la modernisation M. Albert BAILLEUL, chef du SDSIC ou son adjoint M. Pascal GALICIER</p> <p>Mme Mireille LARREDE, Directrice de Cabinet</p> <p>Mlle Christine JEANNIOT, chef du service du cabinet</p> <p>Mme Mireille LARREDE, Directrice de Cabinet</p> <p>Mlle Christine JEANNIOT, chef du service du cabinet</p> <p>Mme Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et de la modernisation et en cas d'absence à Mlle Martine CHANUT, chef du service des ressources humaines ou à Mlle Christelle DA SILVA, animatrice de formation</p> <p>Mme Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et de la modernisation et en cas d'absence à Mlle Martine CHANUT, chef du service des ressources humaines ou à Mlle Christelle DA SILVA, animatrice de formation</p> <p>Mme Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et de la modernisation ou à Mlle Sylvine LAURENT, chef de service du budget et des moyens ou à M. René NOWACZYK, adjoint au chef de service</p> | <p>M. Jean-Claude GENEY, secrétaire général</p> <p>Mme Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et de la modernisation, M. Albert BAILLEUL, chef du SDSIC ou son adjoint M. Pascal GALICIER</p> <p>Mme Mireille LARREDE, Directrice de Cabinet</p> <p>Mlle Christine JEANNIOT, chef du service du cabinet</p> <p>Mme Mireille LARREDE, Directrice de Cabinet</p> <p>Mlle Christine JEANNIOT, chef du service du cabinet</p> <p>M. Jean-Claude GENEY, secrétaire général</p> <p>Mme Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et de la modernisation et en cas d'absence ou d'empêchement à Mlle Martine CHANUT, chef du service des ressources humaines</p> <p>M. Jean-Claude GENEY, secrétaire général</p> |

*L'intégralité de ces documents est disponible auprès des services visés en en-tête.
Recueil des actes administratifs n° 02/2010 du 28 janvier 2010*

| | | | |
|---|--|--|--|
| | < 1000 euros Mme Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et de la modernisation et en cas d'absence ou d'empêchement à Mlle Sylvine LAURENT, chef du service du budget et des moyens ou à M. René NOWACZYK, adjoint au chef de service | Mme Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et de la modernisation et en cas d'absence à Mlle Sylvine LAURENT, chef de service du budget et des moyens ou à M. René NOWACZYK, adjoint au chef de service | Mme Virginie DERICQUEBOURG, directrice du management et de la modernisation et en cas d'absence ou d'empêchement à Mlle Sylvine LAURENT chef de service du budget et des moyens ou à M. René NOWACZYK, adjoint au chef de service |
| <p>C - Services</p> <p>11 – <u>Sous-préfecture d'Avallon</u> : M. Mourad CHENAF, sous-préfet en cas d'absence ou d'empêchement</p> <p>12 – <u>Sous-préfecture de Sens</u> : M. Didier LOTH, sous-préfet en cas d'absence ou d'empêchement</p> <p>13 – <u>Action sociale</u> M. Jean-Claude GENEY, secrétaire général</p> | <p>M. Mourad CHENAF, sous-préfet Mme Annie MAYONADE, secrétaire générale de la sous-préfecture</p> <p>M. Didier LOTH, sous-préfet M. Daniel GUYON, secrétaire général de la sous-préfecture</p> <p>< 1000 € à Mme Virginie DERICQUEBOURG, directeur du management et de la modernisation et en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Corinne COGNERAS, chef du service départemental d'action sociale,</p> | <p>M. Mourad CHENAF, sous-préfet Mme Annie MAYONADE, secrétaire générale de la sous-préfecture</p> <p>M. Didier LOTH, sous-préfet M. Daniel GUYON, secrétaire général de la sous-préfecture</p> <p>Mme Virginie DERICQUEBOURG, directeur du management et de la modernisation et en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Corinne COGNERAS, chef du service départemental d'action sociale,</p> | <p>M. Mourad CHENAF, sous-préfet Mme Annie MAYONADE, secrétaire générale de la sous-préfecture</p> <p>M. Didier LOTH, sous-préfet M. Daniel GUYON, secrétaire général de la sous-préfecture</p> <p>Mme Virginie DERICQUEBOURG, directeur du management et de la modernisation et en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Corinne COGNERAS, chef du service départemental d'action sociale,</p> |

VU pour être annexé à l'arrêté PREF/SCAT/2010/0015 du 28 janvier 2010
Le Préfet,
Pascal LELARGE

4. Direction de la citoyenneté et des titres

**ARRETE N° PREF/DCT/2010/0039 du 18 janvier 2010
portant modification de l'arrêté n° PREF/DCT/2010/0029 du 13 janvier 2010,
relatif aux tarifs des taxis**

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté n° PREF/DCT/2010/0029 du 13 janvier 2010 est modifié comme suit :
Pour les courses de petite distance, le tarif minimum susceptible d'être perçu pour une course est fixé à 6,10 € à condition que le montant total de la course, ne dépasse pas 6,10 €, suppléments inclus, repris à l'article 3 du présent arrêté, et que la clientèle en soit préalablement informée, suivant les dispositions de l'article 5 ci-après.

Article 2 : L'article 5, dernier alinéa, de l'arrêté sus-visé est modifié comme suit :

- « *quel que soit le montant inscrit au compteur, la somme perçue par le chauffeur ne peut être inférieure à 6,10 €.* »

Pour le préfet,
Le secrétaire général,
Jean-Claude GENEY

**ARRETE N° PREF-DCT-SVC-2010-0041 du 19 janvier 2010
délivrant le titre de maître restaurateur à M Pierre Eric GOETZ**

Article 1er : Le titre de maître-restaurateur est délivré à M. Pierre Eric GOETZ, gérant de l'établissement « LA DENT CREUSE », situé Place de la foire 89450 Vézelay, pour une durée de quatre ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 2 : Le renouvellement du titre de maître-restaurateur devra être éventuellement, sollicité par le bénéficiaire, deux mois avant l'expiration de la période visée à l'article 1^{er}.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Pour le préfet,
Le sous-préfet, Secrétaire général,
Jean-Claude GENEY

**ARRETE N° PREF-DCT-SVC-2010-0042 du 19 janvier 2010 délivrant le titre de maître restaurateur à
Mme Patricia JODELET**

Article 1er : Le titre de maître-restaurateur est délivré à Mme Patricia JODELET, gérante de l'établissement « LES CAPUCINS », situé 6, avenue Paul Doumer 89200 Avallon, pour une durée de quatre ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 2 : Le renouvellement du titre de maître-restaurateur devra être éventuellement, sollicité par le bénéficiaire, deux mois avant l'expiration de la période visée à l'article 1^{er}.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Pour le préfet,
Le sous-préfet, Secrétaire général,
Jean-Claude GENEY

ARRETE N°PREF/DCT/2010/0044 du 21 janvier 2010
relatif à la réglementation des taxis et des voitures de petite remise
dans le département de l'Yonne

TITRE I - EXPLOITATION DES TAXIS

Article 1^{er} : Définition

L'appellation « taxi » est réservée aux véhicules automobiles de neuf places assises au plus, y compris celle du chauffeur, munis d'équipements spéciaux définis à l'article ci-après, dont le propriétaire ou l'exploitant est titulaire d'une autorisation de stationnement sur la voie publique, en attente de clientèle, afin d'effectuer, à la demande de celle-ci et à titre onéreux, le transport particulier de personnes et de leurs bagages.

Ces véhicules doivent répondre aux conditions ci-après :

- être des véhicules de série ;
- être suffisamment spacieux, d'accès facile, notamment par l'existence de portière du côté où s'effectue la prise en charge ; ils doivent présenter toutes les conditions de sûreté, de commodité et de propreté convenables ;
- être constamment maintenus en bon état d'entretien ; les opérations d'entretien seront consignées dans un carnet d'entretien maintenu à bord du véhicule ;
- satisfaire à une visite technique, au plus tard un an après la date de leur première mise en circulation ou préalablement à leur changement d'affectation s'il s'agit de véhicules affectés à ces usages plus d'un an après la date de leur première mise en circulation. Cette visite technique doit ensuite être renouvelée tous les ans. Le contrôle technique est effectué par le contrôleur mentionné à l'article R 323-7 du Code de la Route.

Article 2 : Equipements

Les équipements spéciaux visés à l'article 1 ci-dessus sont les suivants :

- Un compteur horokilométrique homologué dit taximètre, conforme aux prescriptions du décret du 28 août 2009 susvisé et conforme aux prescriptions du décret n° 2006-447 du 12 avril 2006 relatif à la mise sur le marché et à la mise en service de certains instruments de mesure et permettant l'édition automatisée d'un ticket comportant les mentions prévues par arrêté du ministre chargé de l'économie, notamment en vue de porter à la connaissance du client les composantes du prix de la course.
- Le taximètre est installé par un installateur agréé par la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, au vu de l'arrêté municipal d'autorisation. A l'issue des opérations de pose, l'installateur doit remettre un carnet métrologique.
- Un dispositif extérieur lumineux visible de l'avant et de l'arrière, placé sur le toit du véhicule perpendiculairement à l'axe longitudinal du véhicule, portant la mention « taxi », dont les caractéristiques sont fixées par le ministre chargé de l'industrie, qui s'illumine en vert lorsque le taxi est libre et en rouge lorsque celui-ci est en charge ou réservé. Ce dispositif extérieur lumineux, en principe de couleur blanche (une autre couleur ne pourra être autorisée qu'en accord avec la réglementation locale), portant la mention "taxi", constitué d'un boîtier en matière translucide devra porter en lettres capitales de couleur rouge le mot "TAXI" sur ses faces avant et arrière et, sur sa face avant, en lettres capitales de couleur noire, le nom de la commune de stationnement. Seul, le numéro de téléphone, pourra être mentionné sur la face arrière. Aucun accessoire ne doit le masquer.
- L'indication de la commune ou du service commun de taxis de rattachement, ainsi que du numéro de l'autorisation de stationnement, sous forme d'une plaque fixée au véhicule, côté droit, qui mesure 200 mm sur 40 mm et visible de l'extérieur.

Conformément à l'article 8 du décret n° 2009-1064 du 28 août 2009, jusqu'à une date fixée par arrêté du ministre de l'intérieur et au plus tard le 31 décembre 2011, les véhicules peuvent continuer à être dotés des équipements spéciaux prévues par l'article 1^{er} du décret du 17 août 1995 susvisé dans sa rédaction antérieure à celle issue de l'article 2 du décret.

Les véhicules qui ne sont pas en service et qui stationnent en dehors des emplacements réservés doivent obligatoirement avoir leur dispositif de signalisation masqué par une gaine.

Conformément à l'arrêté du 18 juillet 2001 susvisé, les taximètres en service et leurs dispositifs complémentaires doivent faire l'objet d'une visite périodique annuelle par un organisme agréé.

En cas de cessation d'activité (retraite, liquidation judiciaire, incapacité physique définitive, etc...), le démontage des équipements sera effectué dans les 15 jours.

Autres équipements :

- Une lampe électrique en état de fonctionnement ;
- Une plaque portant la mention « réservé » en lettres blanches sur fond noir de 4 cm de haut ;
- Un cache du dispositif extérieur lumineux (gaine) ;
- Une trousse dite de "premier secours d'urgence" composée, au minimum des matériels et produits

suivants :

Coupures :

- Une boîte de compresses stériles 10 cm x 10 cm
- Un pansement stérile absorbant dit « américain » 20 cm x 40 cm

Bandes :

- Une bande extensible 4 m x 10 cm

Accessoires :

- Une solution antiseptique bactéricide non iodée
- Une paire de ciseaux universels « bouts mousse »
- Deux clips de fixation pour bandes
- Une paire de gants stériles
- Du sucre en morceaux.

Les documents à bord du véhicule :

- Les tarifs préfectoraux doivent obligatoirement être affichés à l'intérieur de chaque taxi, à l'avant et à l'arrière du véhicule, afin d'être facilement visibles et lisibles de la place occupée par le ou les clients et de l'extérieur.
- Les affiches de publicité et tous avis ne peuvent être apposés à l'extérieur et à l'intérieur des voitures qu'avec l'autorisation municipale, hormis la raison sociale de l'exploitant et la mention « transport de malades assis » (T.A.P).

De plus, les pièces suivantes doivent être à bord du véhicule afin de pouvoir être présentées à tout contrôle des forces de l'ordre :

- **Pour un artisan** : la carte d'identification de la Chambre de Métiers ;
- **Pour un salarié** : la copie du contrat de travail ;
- **Pour un locataire** : le contrat de location du véhicule ;

Et pour tous :

- L'autorisation de stationnement délivrée par le maire de la commune de rattachement ;
- La carte professionnelle apposée sur la vitre avant du véhicule, en bas, côté chauffeur, de manière à ce que la photo soit visible de l'extérieur ;
- L'attestation de formation continue, dont une copie devra être obligatoirement adressée à la préfecture par le centre de formation ;
- L'attestation médicale prévue par l'article R 221-10 du Code de la Route ;
- Le procès-verbal de visite technique ;
- Le carnet de métrologie ;
- Le carnet d'entretien du véhicule ;
- Le facturier ;
- La carte de visite médicale.

En outre, s'il s'agit d'un transport assis professionnalisé (TAP) : les documents réglementaires suivants tels que définis par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, devront être à bord du véhicule :

- L'annexe 28 bis à la facture, dite « transport par taxi pour motif médical »,
- Le logo autocollant avec le numéro d'immatriculation du véhicule, attestant du conventionnement.

Dans le cas du transport occasionnel de petits colis, celui-ci doit être effectué dans le cadre de la réglementation du taxi, la facture mentionnant un taux de TVA de 19,60%. Cette activité doit représenter au plus 30 % du chiffre d'affaires de l'activité principale.

Article 3 : Autorisations de stationnement

L'exploitation d'un véhicule taxi est subordonnée à l'obtention d'une autorisation de stationnement. Elle est délivrée par le maire de la commune de rattachement après avis de la commission départementale ou communale des taxis et voitures de petite remise. Un index économique, défini au plan départemental, permet d'éclairer les maires et les membres de la commission sur les besoins en matière de transports publics de personnes.

Pour les communes de moins de 20 000 habitants, préalablement à la décision, le maire transmet la demande d'autorisation au préfet. Il est invité à participer à la commission départementale des taxis et voitures de petite remise pour exposer ses motivations sur la demande.

Après avis de la commission départementale ou, le cas échéant, communale, le maire fixe, s'il y a lieu, le nombre de taxis admis à être exploités dans la commune et attribue les autorisations de stationnement. L'autorisation devra viser l'avis de la commission pré-citée, le numéro de l'emplacement, la date de création, le nom du titulaire de l'autorisation ainsi que, le cas échéant, le nom du précédent titulaire. Elle précisera également le numéro d'immatriculation du véhicule (modèle-type en annexe I).

Le fait d'effectuer, à la demande et à titre onéreux, le transport particulier de personnes et de bagages, sans être titulaire d'une autorisation de stationnement, sur la voie publique en attente de clientèle, est un délit puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende. Dans ce cas, les personnes morales peuvent être déclarées responsables pénalement, dans les conditions prévues par l'article 121-2 du code pénal.

Les emplacements sont signalés soit par des panneaux, soit par marques sur la chaussée, dans le respect des prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Toutefois, dans les communes rurales les maires ne sont pas astreints à matérialiser les emplacements.

Une même personne peut être titulaire de plusieurs autorisations de stationnement.

Les titulaires d'autorisation de stationnement ne peuvent bénéficier que d'un véhicule par autorisation sous réserve des dispositions des articles 15 et suivants du présent arrêté.

Tout changement de véhicule doit être déclaré au maire de la commune qui procédera à la modification de l'autorisation de stationnement.

De même, tout changement intervenant au sein d'une exploitation (changement de nature juridique de l'entreprise, changement d'adresse, de gérant, d'enseigne, embauche d'un nouveau salarié etc...) doit être signalé systématiquement au maire de la commune et au préfet.

Les autorisations nouvelles ou les autorisations qui ne peuvent être cédées par leur titulaire, en vertu des dispositions de l'article 5 ci-après, sont remises au maire et sont attribuées en fonction de la liste d'attente établie par cette même autorité.

La liste d'attente sera effectuée **dans un registre** aux pages numérotées. Ce registre mentionne la date des demandes déposées et attribue à chacune d'elles un numéro d'enregistrement. La liste d'attente est rendue publique (modèle-type en annexe II). Un extrait de ce registre sera exigé lors de toute transmission à la préfecture d'une demande de place.

Lorsqu'une place devient vacante c'est la personne inscrite en numéro 1 qui est prioritaire. Si cette personne ne souhaite pas exercer son droit, le suivant de la liste peut demander l'autorisation d'exploiter celle-ci dans les conditions réglementaires.

Ces demandes sont valables un an et doivent être renouvelées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception avant la date anniversaire de l'inscription initiale. Dans le cas contraire, elles cessent de figurer sur le registre ou sont considérées, si le renouvellement n'est pas intervenu dans le délai prescrit, comme nouvelles.

Les autorisations nouvelles sont attribuées dans l'ordre chronologique des inscriptions des demandes.

Article 4 : Exploitation effective et continue

Le titulaire d'une ou plusieurs autorisations est tenu d'assurer une exploitation effective et continue du ou des taxis personnellement ou avoir recours à des salariés.

Le statut du conjoint collaborateur ne permet pas la conduite du taxi de son entreprise ;

Sous réserve d'en faire la déclaration au maire, le titulaire peut confier l'exploitation d'une autorisation en consentant la location du taxi à un conducteur de taxi.

Dans ce cas, le titulaire doit tenir un registre contenant les informations relatives à l'état civil du locataire et à son numéro de carte professionnelle visée à l'article 11 ci-après. Ce registre doit être présenté à toute demande des agents chargés du contrôle.

En cas de location, le maire peut, après avis de la commission départementale des taxis et des véhicules de petite remise, subordonner la délivrance de l'autorisation à la présentation par le demandeur d'un contrat de louage conforme à un modèle approuvé par celui-ci.

Article 5 : Présentation d'un successeur à titre onéreux

Le titulaire d'une autorisation de stationnement a la faculté de présenter, à titre onéreux, un successeur au maire. Cette faculté est subordonnée à l'exploitation effective et continue de l'autorisation pendant 5 ans à compter de la date de délivrance de celle-ci.

Toutefois, cette durée est de 15 ans dans les cas suivants :

- Pour les titulaires d'autorisations nouvelles délivrées postérieurement à la loi 95-66 du 20 janvier 1995 ;
- Pour les titulaires d'autorisations délivrées antérieurement à cette loi et qui, en vertu des textes en vigueur au moment de l'attribution de l'autorisation, ne disposaient pas de la faculté de présenter un successeur.

Dans ces deux cas, une fois la première mutation intervenue, par usage de la faculté de présentation après 15 ans d'exploitation, la faculté de présenter un successeur à titre onéreux pourra être effectuée dans les conditions de droit commun, soit après 5 ans d'exploitation.

Le titulaire de l'autorisation devra, préalablement à toute présentation d'un successeur, justifier de l'exploitation effective et continue de son autorisation durant le nombre d'années exigibles pour l'autorisation considérée. A cette fin, il devra présenter les documents suivants :

- copie des déclarations de revenus et avis d'imposition pour la période concernée,
- carte professionnelle lorsque le titulaire exploite lui-même son autorisation,
- attestation de formation continue de moins de 5 ans délivrée par un organisme agréé, conformément à l'arrêté du 3 mars 2009,
- copie de l'agrément délivré par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie,
ou, si un salarié exploite l'autorisation, copie de sa carte professionnelle, d'un justificatif de son emploi et de son attestation de formation continue,
ou, si un locataire exploite l'autorisation, copie de sa carte professionnelle, de l'attestation de formation continue et du ou des contrats de location conclus entre les parties pour la période concernée.

Tout exploitant qui cesse son activité doit retourner l'autorisation de stationnement au maire de la commune qui lui a délivrée.

Article 6 : Dispositions particulières

En cas de cessation d'activité totale ou partielle, de fusion avec une entreprise analogue ou de scission et nonobstant les dispositions de l'article 5 ci-dessus, les entreprises de taxis exploitant plusieurs autorisations, dont le ou les représentants légaux ne conduisent pas eux-mêmes un véhicule, sont admises à présenter, à titre onéreux, un ou plusieurs successeurs à l'administration.

Sous réserve des dispositions de la loi 85-98 du 25 janvier 1985 relative au redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises, la même faculté est reconnue en cas de redressement judiciaire, selon le cas, à l'entreprise débitrice ou à l'administrateur judiciaire ou, en cas de liquidation judiciaire, au mandataire liquidateur.

En cas de décès du titulaire d'une autorisation de stationnement, ses ayants droit bénéficient de la faculté de présenter un successeur pendant un an à compter du décès.

En cas d'incapacité définitive entraînant le retrait du permis de conduire les véhicules de toutes catégories, les titulaires d'autorisation de stationnement acquises à titre onéreux peuvent présenter un successeur sans condition de durée d'exploitation effective et continue.

Article 7: Registre des transactions

Les transactions visées aux articles 5 et 6 ci-dessus doivent être répertoriées sur un registre tenu par le maire de la commune.

Ce registre public doit préciser le montant des transactions, les noms, raisons sociales et numéro d'inscription au Répertoire des Métiers ou au Registre du Commerce du titulaire de l'autorisation et de son successeur.

Ces transactions doivent être déclarées ou enregistrées dans le délai d'un mois à compter de la date de leur conclusion au service des impôts compétent.

Article 8 : Carte professionnelle

La carte professionnelle est délivrée par le Préfet, après obtention du certificat de capacité professionnelle permettant l'exercice de la profession dans le département concerné.

Le fait d'exercer l'activité de conducteur de taxi sans être titulaire de la carte professionnelle est un délit puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

La carte professionnelle doit être restituée au préfet sans délai suivant la cessation effective de l'activité.

La carte professionnelle peut être suspendue ou retirée définitivement par le Préfet en cas de violation par le conducteur des dispositions réglementaires organisant la profession, ou en cas de non-respect des obligations de formation continue prévues par l'article 6-1 du décret n° 95-935 du 17 août 1995 modifié, et après avis de la commission départementale des taxis et voitures de petite remise réunie en formation disciplinaire, conformément à l'article 10 ci-après.

Article 9 : Conditions d'exercice de la profession

Nul ne peut exercer la profession de conducteur de taxi s'il ne remplit les conditions suivantes :

- être titulaire du permis de conduire de la catégorie B,
- être en possession du certificat de capacité professionnelle défini à l'article 11,
- être détenteur de la carte professionnelle,
- avoir suivi la formation continue quinquennale,
- ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation définitive pour un délit prévu et réprimé par le code de la route qui donne lieu à une réduction de la moitié du nombre maximal de points du permis de conduire,
- ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation par une juridiction française ou étrangère à une peine criminelle ou à une peine correctionnelle d'au moins 6 mois d'emprisonnement pour vol, escroquerie, abus de confiance, atteinte volontaire à l'intégrité de la personne, agression sexuelle ou infraction à la législation sur les stupéfiants,
- avoir subi une visite médicale attestant de la capacité du conducteur à exercer le transport de personnes à titre onéreux dans le cadre des articles R 221-10 et suivants du code de la route,
- être en possession de l'autorisation de stationnement délivrée par le maire de la commune de rattachement.

Prise en charge

Les taxis doivent stationner en attente de clientèle dans leur commune de rattachement. Ils peuvent toutefois stationner dans les communes où ils ont fait l'objet d'une réservation préalable, dont les conducteurs devront apporter la preuve en cas de contrôle, ainsi que dans celles faisant partie d'un service commun de taxis comprenant leur commune.

En cas de stationnement hors de la commune de rattachement, une plaque portant la mention « réservé » en lettres blanches sur fond noir de 4cm de haut, sera apposée de façon ponctuelle et non permanente sur le pare-brise, à l'intérieur du véhicule, de façon visible de l'extérieur.

Les exploitants de taxi sont autorisés à faire de la publicité de leur entreprise dans les différents annuaires existants uniquement dans la rubrique de la commune de rattachement de la place concernée.

Fonctionnement du service

Les conducteurs de taxi sont tenus :

- a) de se conformer strictement aux règlements administratifs, aux ordres des agents de l'autorité, aux règles générales de la circulation routière ;
- b) de répondre à toute réquisition du public, quel que soit le rang occupé par leur voiture à la station et dans la file, et de se rendre, sauf avis contraire du client, par le chemin le plus court à la destination qui leur est indiquée ;
- c) d'assurer l'exécution des demandes transmises téléphoniquement aux stations ;
- d) de faire immédiatement une déclaration aux services de police ou de gendarmerie lorsque les objets oubliés par la clientèle n'ont pu être remis directement à leurs propriétaires ;
- e) d'avoir une tenue de ville propre et décente ;
- f) de s'abstenir de fumer à la demande de la clientèle (toute impolitesse, tout acte de grossièreté ou de brutalité seront passibles de poursuites judiciaires ou de sanctions disciplinaires).

Il est interdit aux conducteurs de taxi :

- a) de solliciter les voyageurs en faisant circuler leur voiture à vide sur la voie publique ou en offrant ou faisant offrir, par paroles ou par gestes, leur voiture au public ;

- b) de stationner hors des emplacements qui leur ont été assignés sans en avoir été requis pour une course ;
- c) de solliciter des pourboires.

Les conducteurs ne sont pas tenus de recevoir dans leur voiture des individus malpropres ou en état d'ivresse, ni d'y laisser introduire des animaux, des bagages encombrants ni des objets pouvant détériorer, salir l'intérieur ou qui laisseraient une mauvaise odeur.

Par contre, ils doivent admettre dans leur véhicule les aveugles et malvoyants accompagnés de leur chien ainsi que les autres personnes handicapées et les véhicules pliables qu'elles utilisent, même lorsqu'il est nécessaire de les aider à prendre place dans le taxi.

Article 10 : Mesures disciplinaires

En cas d'insuffisance d'exploitation ou de violation grave ou répétée de la réglementation applicable à la profession par son titulaire, le maire peut lui donner un avertissement ou procéder au retrait temporaire ou définitif de l'autorisation de stationnement, après avis de la commission départementale ou communale des taxis et voitures de petite remise, réunie en formation disciplinaire.

En cas de violation par le conducteur de la réglementation applicable à la profession, le préfet peut lui donner un avertissement ou procéder au retrait temporaire ou définitif de la carte professionnelle, après avis de la commission départementale des taxis et voitures de petite remise, réunie en formation disciplinaire.

TITRE II - EXAMEN DU CERTIFICAT DE CAPACITE PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEUR DE TAXI

Article 11 : Certificat de capacité professionnelle

Le certificat de capacité professionnelle est délivré par le préfet. Cette délivrance est subordonnée à la réussite à un examen comprenant deux parties dont le programme et les modalités d'inscription sont fixés par l'arrêté du 3 mars 2009.

La première partie de l'examen, dite partie d'admissibilité, est composée de trois unités de valeur : les UV 1 et UV 2 de portée nationale et l'UV 3 de portée locale.

La deuxième partie, dite partie d'admission, comprend une unité de valeur, l'UV 4, de portée locale.

Les candidats peuvent passer les épreuves des UV 1 et UV 2 dans le département de leur choix. Mais pour pouvoir exercer dans un département donné, ils doivent passer les UV 3 et UV 4 dans celui-ci.

Tout candidat ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à une unité de valeur, sans note éliminatoire, en conserve le bénéfice dans la limite de trois ans à compter de la publication des résultats.

Tout candidat qui souhaite passer l'UV 4 doit avoir obtenu préalablement les trois unités de valeur de l'épreuve d'admissibilité.

L'UV 3, de portée locale, se compose de deux épreuves :

- une épreuve de réglementation locale destinée à évaluer les connaissances des candidats sur la réglementation des taxis dans son département. Elle consiste en 5 questions à réponses courtes et 15 questions à choix multiples, portant sur les dispositions du présent arrêté ainsi que sur celles de l'arrêté préfectoral en vigueur réglementant les tarifs des taxis dans le département de l'Yonne. Cette épreuve est affectée d'un coefficient un et toute note inférieure à 8/20 est éliminatoire.
- une épreuve écrite d'orientation et de tarification, destinée à évaluer l'aptitude des candidats à lire et à interpréter une carte routière, choisir un itinéraire et appliquer un tarif réglementé à partir des modèles de cartes suivants :
 - IGN R09 Bourgogne,
 - Michelin 721 France,
 - IGN 2620 Auxerre est et Auxerre ouest,
 - IGN D89 Yonne
 - carte muette du département de l'Yonne.

Article 12 : Candidature à l'examen de capacité professionnelle :

Chaque année, avant le 1^{er} octobre, le préfet fixe le nombre et les dates de sessions d'examen qui font l'objet d'une publication officielle.

Les demandes d'inscription complètes doivent parvenir en préfecture au plus tard, deux mois avant la date de la session d'examen à laquelle le candidat désire prendre part.

Un dossier de candidature comprenant la liste des pièces nécessaires à l'inscription et au déroulement de l'examen est fourni au candidat sur sa demande.

Article 13 : Rôle et composition du jury

Le jury est composé comme suit :

- M. le Préfet ou son représentant, Président,
- M. le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture ou son représentant,
- M. le directeur départemental de la sécurité publique ou son représentant,
- M. le commandant du groupement de gendarmerie de l'Yonne ou son représentant,
- par alternance, M. le président de la chambre de métiers et de l'artisanat ou son représentant et M. le président de la chambre de commerce et d'industrie ou son représentant.

En outre des correcteurs sont également désignés.

Le jury est chargé de choisir les sujets proposés aux différentes épreuves dans le respect des programmes annexés à l'arrêté du 3 mars 2009 relatif à l'examen du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi.

Il établit pour chaque unité de valeur la liste des candidats admis ou éliminés.

Article 14 : Ecoles de formation

L'exploitation d'un établissement d'enseignement principal ou annexe assurant la préparation des candidats au certificat de capacité professionnelle et la formation continue est subordonnée à un agrément délivré par le préfet, après avis de la commission départementale des taxis et des voitures de petite remise créée par le décret n° 86-427 du 13 mars 1986.

Cet agrément est valable pour une période d'un an s'il s'agit d'un premier agrément ou de trois ans en cas de renouvellement. La demande de renouvellement doit être formulée trois mois avant l'échéance de l'agrément en cours. Il fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs.

Tout dirigeant d'un organisme de formation assurant la préparation au certificat de capacité professionnelle des conducteurs de taxi et la formation continue est tenu :

- d'afficher dans les locaux de manière visible le numéro d'agrément, le programme des formations, le calendrier et les horaires des enseignements proposés,
- d'afficher également dans les locaux, et de transmettre à titre d'information à la préfecture, le tarif global d'une formation ainsi que le tarif détaillé pour chacune des unités de valeur de l'examen,
- de faire figurer le numéro d'agrément sur toute correspondance de l'organisme de formation.

TITRE III - VEHICULES - RELAIS OU DE REMPLACEMENT

Article 15 : En cas d'immobilisation du véhicule (raisons mécaniques, vol ou autres), l'exploitant pourra provisoirement transposer son autorisation de stationnement sur un autre véhicule dit « taxi-relais ». Ce véhicule portera le numéro d'autorisation accordée par le préfet sur une plaque scellée ou collée à l'avant droit et sera équipé d'un luminaire de couleur lavande, portant l'inscription : « TAXI » en lettres rouges et « RELAIS » en lettres blanches. Le nom des sponsors sera autorisé à être apposé sur les portières avant.

Article 16 : Les entreprises de taxi ne sont pas autorisées à détenir des véhicules-relais ou de remplacement.

Article 17 : L'utilisation d'un véhicule-relais ou de remplacement devra être déclarée dans les 24 heures, à la mairie qui en accusera réception. La durée d'utilisation d'un véhicule-relais est limitée à un mois.

Article 18 : L'utilisation d'un véhicule de remplacement est subordonnée à la présence permanente à bord du véhicule, outre les documents prévus aux articles 2 et 4 du présent arrêté, des documents suivants :

- l'attestation provisoire de changement de véhicule délivrée par l'assurance (biens et personnes transportées),
- le cas échéant, le contrat de location du véhicule,
- l'autorisation préfectorale du véhicule-relais,
- l'accusé réception du maire de la commune de stationnement.

L'utilisateur du véhicule-relais ou de remplacement devra fournir à la caisse primaire d'assurance maladie la copie du contrat de location.

Ce véhicule devra subir une visite technique par un organisme agréé. En aucun cas, un véhicule déjà déclaré comme véhicule de petite remise ou véhicule sanitaire léger ne pourra être utilisé comme véhicule-relais.

Article 19 : Un véhicule-relais ne pourra être prêté ou sous-loué ou être utilisé à titre privé.

TITRE IV - EXPLOITATION DES VOITURES DE PETITE REMISE

Article 20 : Les voitures de petite remise sont des véhicules automobiles mis à titre onéreux, avec un chauffeur, à la disposition des personnes qui en font la demande pour assurer leur transport et celui de leurs bagages.

Elles doivent faire l'objet d'une location préalable au siège de l'entreprise.

La location donne lieu à l'inscription sur un registre ou à l'établissement d'un bon de commande. Doivent figurer la date et l'heure de la commande ainsi que le transport à effectuer et son prix. Ce registre ou ce bon de commande doit être présenté à toute réquisition des agents de l'autorité.

Chaque voiture doit comporter un carnet de bord se présentant sous la forme d'un carnet à souches dont le chauffeur remet au client au moment du paiement un feuillet comportant la mention du trajet, de la date et du prix de la course.

Sur chaque carnet de bord doivent figurer notamment le nom de l'exploitant, l'adresse du siège de l'entreprise, les références de l'autorisation d'exploitation, le numéro minéralogique de la voiture et le numéro d'inscription au registre des métiers. Avant le départ, il y sera fait mention de la commande à exécuter.

Article 21 : Les voitures de petite remise ne peuvent ni stationner, ni circuler sur la voie publique en quête de clients, ni porter de signe distinctif de caractère commercial et publicitaire, concernant leur activité de petite remise, visible de l'extérieur. Elles ne peuvent être équipées d'un compteur horokilométrique.

Il y a lieu d'entendre par activité accessoire une activité annexe et secondaire d'une activité principale telle que l'hôtelier ou le garagiste, par exemple, qui assure le transport de personnes à la demande, l'activité principale étant respectivement celle d'hôtelier et de garagiste.

Article 22 : L'exploitation de voiture de petite remise est soumise à autorisation délivrée par le préfet. Cette autorisation ne peut être accordée qu'après avis du maire et de la commission départementale des taxis et voitures de petite remise.

La demande d'autorisation d'exploitation est dans tous les cas adressée au maire qui la transmettra avec son avis au préfet.

Toute autorisation est incessible et intransmissible.

Article 23 : Les voitures de petite remise peuvent comporter, outre le siège du conducteur, huit places assises au maximum.

Elles sont équipées de deux plaques distinctives se présentant sous la forme de disques blancs de dix centimètres de diamètre sur lesquels figurent, d'une part, en rouge, la lettre "R" de six centimètres de haut et d'autre part, l'indication sur le pourtour, en lettres noires, de la commune de rattachement.

Ces plaques sont placées de manière visible et inamovible à l'avant et à l'arrière du véhicule.

Article 24 : Nul ne peut exercer la profession de conducteur de voiture de petite remise s'il ne remplit pas les conditions suivantes :

- 1°) en ce qui concerne les personnes de nationalité étrangère, celles-ci devront établir qu'elles sont en règle avec la législation qui les concerne tant du point de vue de leur séjour que de leur activité professionnelle ;
- 2°) être titulaire du permis de conduire de la catégorie B depuis plus d'un an ;
- 3°) n'avoir encouru aucune condamnation à une peine d'emprisonnement pour des infractions au code de la route ;
- 4°) savoir lire et écrire le français ;
- 5°) n'avoir pas fait l'objet d'une mesure d'annulation ou de suspension de permis de conduire pour une durée supérieure à 6 mois ;
- 6°) avoir satisfait à la visite réglementaire prévue par les articles R 221-10 à R 221-12 du code de la route.

Les mêmes conditions s'imposent à tout conducteur de voiture de petite remise.

Article 25 : Les véhicules de petite remise doivent répondre aux conditions ci-après :

- être des véhicules de série ;
- être suffisamment spacieux, d'accès facile, notamment par l'existence de portière du côté où s'effectue la prise en charge ; ils doivent présenter toutes les conditions de sûreté, de commodité et de propreté convenables ;
- être munis d'une boîte dite de "premier secours d'urgence" contenant un certain nombre d'objets et produits pharmaceutiques non périmés ;
- être constamment maintenus en bon état d'entretien ;
- satisfaire à une visite technique, au plus tard un an après la date de leur première mise en circulation ou préalablement à leur changement d'affectation s'il s'agit de véhicules affectés à ces usages plus d'un an après la date de leur première mise en circulation. Cette visite technique doit ensuite être renouvelée tous les ans. Le contrôle technique est effectué par le contrôleur mentionné à l'article R 323-7 du code de la route ;

Article 26 : Les documents suivants doivent être à bord du véhicule afin de pouvoir être présentés à tout contrôle des forces de l'ordre :

- l'autorisation préfectorale d'exploiter en cours de validité,
- le cas échéant, l'autorisation préfectorale lorsque le conducteur est salarié,
- l'attestation médicale prévue à l'article R 221-10 du Code de la route,
- la carte d'identification de la chambre de métiers,
- le carnet de bord,
- le procès-verbal de visite technique.

Article 27: Les infractions aux dispositions du présent arrêté sont constatées par procès-verbaux et poursuivies selon les lois et règlements en vigueur.

Article 28 : L'arrêté préfectoral du 1^{er} août 2005 est abrogé.

Pour le préfet,
Le secrétaire général,
Jean-Claude GENEY

ARRETE N° PREF DCT SVC 2010 0052 du 27 janvier 2010

Fixant la liste des personnes agréées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux de 1^{er} et 2^{ème} catégorie dans le département de l'Yonne

Article 1^{er}: La liste des personnes agréées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux de 1^{er} et 2^{ème} catégorie, dans le département de l'Yonne, est fixée en annexe du présent arrêté.

Article 2 : La liste annexée fera l'objet d'une mise à jour régulière pour tenir compte des changements d'activité des formateurs et de la délivrance de nouveaux agréments.

Article 3 : La liste annexée est tenue à la disposition du public dans chaque mairie et à la Préfecture de l'Yonne.

Article 4 : L'arrêté N° PREF DCT SVC 2009 0983 du 11 décembre 2009 fixant la liste des personnes agréées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux de 1^{er} et 2^{ème} catégorie dans le département de l'Yonne, est abrogé.

Pour le préfet,
Le secrétaire général,
Jean-Claude GENEY

ANNEXE DE L'ARRETE N° PREF DCT SVC 2010 0052 du 27 janvier 2010
Fixant la liste des personnes agréées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux de 1^{er} et 2^{ème} catégorie dans le département de l'Yonne

| IDENTITE | ADRESSE PROFESSIONNELLE | COORDONNEES TELEPHONIQUE | TITRE OU QUALIFICATION DU FORMATEUR | LIEU DE LA FORMATION |
|------------------------|--|---------------------------------|--|--|
| M. Gilles AMIOT | CENTRE D'EDUCATION CANINE LE VERGER 89000 PERRIGNY | 06 87 28 85 69 | EDUCATEUR CANIN | CENTRE D'EDUCATION CANINE LE VERGER 89000 PERRIGNY |
| M. Kévin BERNEUIL | 1, route départementale 619 10400 LE MERIOT | 06 73 69 62 72 | MONITEUR DE CLUB | CHEZ LES PARTICULIERS ET AU 29, Les Marnes 89340 SAINT-AGNAN |
| Mme Corinne HANAK | 9, Grande Rue 10270 MONTIERAMEY | 06 24 47 26 70 | EDUCATEUR CANIN | CHEZ LES PARTICULIERS TOUS LOCAUX CONFORMES DECLARES |
| Mme Nathalie JAFFRY | Les Gauthéys 71190 SAINT DIDIER SUR ARROUX | 06 88 33 67 14 | EDUCATEUR CANIN | TOUS LOCAUX CONFORMES MIS A DISPOSITION PAR LES COLLECTIVITES LOCALES DECLARES |
| Mme Laurence MARCZAK | 24, Faubourg de Troyes 10110 BAR SUR SEINE | 03 25 29 61 40 | EDUCATEUR CANIN | CHEZ LES PARTICULIERS TOUS LOCAUX CONFORMES DECLARES |
| M. Jean-Michel MICHAUX | INSTITUT SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DE L'ANIMAL EN VILLE 85, avenue Pasteur 93260 LES LILAS | 01 43 62 67 82 | VETERINAIRE | TOUS LOCAUX CONFORMES MIS A DISPOSITION PAR LES COLLECTIVITES LOCALES DECLARES |
| M. Bruno PIPET | Lieu Dit LE MONTET 18500 ALLOUIS | 06 25 12 28 38 | VETERINAIRE | CHEZ LES PARTICULIERS |
| M. Eric TRAMSON | Chemin principal Les bas plainons 83460 TARADEAU | 06 15 13 24 64 | EDUCATEUR CANIN | CHEZ LES PARTICULIERS |

SOUS PREFECTURE DE SENS

**ARRETE N°SPSE/RCL/2010/0006 du 25 janvier 2010
portant création du syndicat intercommunal à vocation unique de traitement des eaux usées
d'Etigny, Passy et Véron**

Article 1^{er} : Il est créé entre les communes d'Etigny, Passy et Véron un syndicat intercommunal prenant la dénomination de « Syndicat Intercommunal à vocation unique de traitement des eaux usées d'Etigny, Passy et Véron »

Article 2 : Le syndicat a pour objet l'assainissement collectif :

1° - Pour la partie relative au traitement et à l'élimination des boues.

2° - Pour le transport dans sa seule partie assurant la liaison entre les communes et la station

Article 3 : Son siège social est fixé à la mairie de Véron.

Article 4 : Le syndicat est créé pour une durée illimitée.

Article 5 : La comptabilité du syndicat sera tenue par le trésorier de Sens municipale.

Article 6 : A la date de création du syndicat, le patrimoine relatif au traitement des effluents (eaux usées) du service d'assainissement de VERON y est transféré en totalité :

- la station d'épuration du bourg.

- le collecteur principal, route de Passy et ses postes de relevage.

Le syndicat est habilité à acheter ou à louer le terrain nécessaire à la construction de la station d'épuration et de son environnement.

Le syndicat sera propriétaire de la nouvelle station d'épuration qui sera construite sur des parcelles restant à acquérir.

Le syndicat sera aussi propriétaire des ouvrages de refoulement sur la nouvelle station d'épuration : les postes et les canalisations de refoulement et tous les ouvrages participant au service (armoires électriques, comptages etc...)

Article 7 : Le syndicat est administré par un comité composé de trois délégués et un suppléant par commune.

Il élit en son sein un président et deux vice-présidents, à raison d'un poste par commune.

Le comité se réunit soit au siège de l'établissement intercommunal, soit à la mairie de chacune des communes membres.

Article 8 : A la date de création du syndicat, les emprunts contractés auparavant, pour le traitement des eaux usées (refoulements, postes, canalisations ...), par la commune de Véron y sont transférés.

Chaque commune percevra des redevances d'assainissement dues par les usagers du service et en reversera une partie au syndicat.

Le comité syndical fixera les tarifs et le mode d'exploitation des ouvrages. Il facturera à chaque commune la part du traitement qui lui reviendra.

Le sous-préfet,
Didier LOTH

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE

**ARRETE N°DDEA/SUHR/2009/0063 du 26 novembre 2009
approuvant la Carte Communale de la commune de DIGES**

Article 1^{er} : La Carte Communale de la commune de DIGES est approuvée conformément au dossier ci-annexé.

Article 2 : Les demandes d'autorisation d'occupation du sol sont désormais instruites sur la base des règles générales d'urbanisme du code de l'urbanisme conformément aux modalités arrêtées dans le dossier de Carte Communale ci-annexé.

Elles sont délivrées au nom de l'Etat .

Article 3 : La Carte Communale est tenue à la disposition du public.

Pour le préfet,
Le sous-préfet, Secrétaire général,
Jean-Claude GENEY

**ARRETE préfectoral n° DDCSPP-SPAE-2010-0004 du 26 janvier 2010
Portant attribution du mandat sanitaire – Olivier VANHOLSBEKE**

Article 1er - Le mandat sanitaire prévu à l'article L 221-11 du code rural susvisé est octroyé dans le département de l'Yonne, pour une durée d'un an, à compter du 19 janvier 2010, au docteur vétérinaire Olivier VANHOLSBEKE, diplômé de l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort le 11 juillet 2003, inscrit sous le numéro 18602 au Conseil régional de l'ordre de Bourgogne, pour la clientèle du département de l'Yonne de la SCP Vétérinaire de DONZY (58220).

Article 2– Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, ce mandat sanitaire provisoire est renouvelable par périodes de cinq années tacitement reconduites si le vétérinaire sanitaire a satisfait à ses obligations, notamment en matière de formation continue.

Le mandat sanitaire devient caduc lorsque son titulaire cesse d'être inscrit au tableau de l'ordre des vétérinaires.

Article 3 - Le docteur vétérinaire Olivier VANHOLSBEKE s'engage à respecter les prescriptions techniques relatives à l'exécution des opérations de prophylaxie collective des maladies des animaux dirigées par l'Etat et des opérations de police sanitaire.

Pour le préfet et par délégation,
le directeur départemental de la cohésion sociale et de la
protection des populations, Yves COGNERAS

**ARRETE préfectoral n° DDCSPP-SPAE-2010-0005 du 26 janvier 2010
Portant attribution du mandat sanitaire – Rémi PICARD**

Article 1er - Le mandat sanitaire prévu à l'article L 221-11 du code rural susvisé est octroyé dans le département de l'Yonne, pour une durée d'un an, à compter du 19 janvier 2010, au docteur vétérinaire Rémi PICARD, diplômé de la Faculté de médecine de Créteil le 13 mai 1993, inscrit sous le numéro 11213 au Conseil régional de l'ordre de Bourgogne, pour la clientèle du département de l'Yonne de la SCP Vétérinaire de DONZY (58220).

Article 2– Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, ce mandat sanitaire provisoire est renouvelable par périodes de cinq années tacitement reconduites si le vétérinaire sanitaire a satisfait à ses obligations, notamment en matière de formation continue.

Le mandat sanitaire devient caduc lorsque son titulaire cesse d'être inscrit au tableau de l'ordre des vétérinaires.

Article 3 - Le docteur vétérinaire Rémi PICARD s'engage à respecter les prescriptions techniques relatives à l'exécution des opérations de prophylaxie collective des maladies des animaux dirigées par l'Etat et des opérations de police sanitaire.

Pour le préfet et par délégation,
le directeur départemental de la cohésion sociale et de la
protection des populations, Yves COGNERAS

**ARRÊTÉ n°001/2010 du 21 décembre 2009
Portant attribution de la médaille d'honneur du travail
Promotion du 01 janvier 2010**

Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

- Mademoiselle ANGELOZ Sandrine
Agent de Fabrication, DAVEY BICKFORD, HERY.
demeurant 12 rue du Chêne à VERGIGNY
- Monsieur ARAUJO VILACA Abilio
Maçon, C3B, DIJON.
demeurant 17 rue de l'Eglise à PROVENCY
- Monsieur ASSELINEAU Alain
Opérateur de Chaîne, GRAINDORGE SAS, SENS.
demeurant 16 rue Victor Guichard à SENS
- Monsieur AUBERT Philippe
Chef de Quart, GENERIS, NANTERRE.
demeurant 17 les Hautes Bergeries à VOISINES
- Mademoiselle AUFFRET Isabelle
Employée Restauration, CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant 15 rue Renoir à AUXERRE
- Monsieur AZEVEDO Carlos
Responsable Préparation, GATILOG SARL, FOUCHERES.
demeurant 4 rue du Frères Challes à SENS
- Madame BALLET Jocelyne
AEL Préparatrice Commandes, CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant 10 rue des Anémones à CHAMPS SUR YONNE
- Monsieur BAUDET Hervé
Cadre, SOCIETE GENERALE, PARIS.
demeurant Route d'Anquin à ST MAURICE LE VIEIL
- Monsieur BAUDRON Serge
Magasinier, SENOBLE, JOUY.
demeurant 1 rue du Moulin à EGRISSELLES LE BOCAGE
- Monsieur BEAULIEU Philippe
Directeur, FRUEHAUF, AUXERRE.
demeurant Lieu dit Montgaret à POURRAIN
- Mademoiselle BEAUVAIS Corinne
Agent de Fabrication, DAVEY BICKFORD, HERY.
demeurant 6a rue du Bois à HERY

- Madame BELLEGANTE Valérie
Contrôleur Qualité, FROMAGERIES F.PAUL - RENARD, FLOGNY LA CHAPELLE.
demeurant à VILLIERS VINEUX
- Mademoiselle BLANC Corinne
Contrôleuse Qualité, GATILOG SARL, FOUCHERES.
demeurant 93 rue de la République à ST VALERIEN
- Monsieur BOISSARD Laurent
Responsable Maintenance Electrique, EXIDE TECHNOLOGIES SAS, AUXERRE.
demeurant 12 rue des Jardins à GURGY
- Madame BOLLEA Catherine
Secrétaire, RÖSLER FRANCE, SENS CEDEX.
demeurant 1 chemin de Dilo le Fays à CERISIERS
- Monsieur BONFILLOU Joël
Conducteur d'Engins, SCREG EST, MONETEAU.
demeurant rue de l'Eglise à ST MAURICE LE VIEIL
- Monsieur BONNEAU Jean-Philippe
Dessinateur, FRUEHAUF, AUXERRE.
demeurant 12 rue des Peupliers à POURRAIN
- Mademoiselle BONNEAU Jeannette
Ouvrière en ESAT, ESAT, RAVIERES.
demeurant Route de châtilion à RAVIERES
- Madame BONTEMPS Martine
Responsable Administrative, H.R.C , CHAMPS SUR YONNE.
demeurant 1 route de Curly à VILLENEUVE ST SALVES
- Monsieur BOUAAMAMA Mimoun
Coordinateur Laquage, ALCAN FRANCE EXTRUSIONS, ST FLORENTIN.
demeurant 3 rue Claude Debussy à ST FLORENTIN
- Madame BOUDEN Sandrine
Responsable Commerciale Confirmée, CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant 5 rue de l'Etang Jussier à CHEVANNES
- Madame BOULAY Elisabeth
Employée de Service, SODEXO SFS, GUYANCOURT.
demeurant 1 rue Gembloux à AUXERRE
- Monsieur BOURGEOIS Stéphane
Opérateur CN, MOUVEX SAS , AUXERRE.
demeurant 31 allée du Maine à AUXERRE
- Monsieur BOURGOIN Jean-Michel
Ouvrier en ESAT, ESAT, RAVIERES.
demeurant Route de Châtillon à RAVIERES
- Monsieur BOUTELLER Laurent
Magasinier Cariste, BERNER, SAINT JULIEN DU SAULT.
demeurant 14 rue Georges Vammereux à JOIGNY
- Madame BOUXIN Catherine
Opératrice PAO, L'YONNE REPUBLICAINE, AUXERRE.
demeurant 1 chemin des Patouillats à CHARBUY
- Monsieur BOUXIN Pascal
Responsable Service Après-Ventes, MOUVEX SAS , AUXERRE.
demeurant 1 chemin des Patouillats à CHARBUY
- Monsieur BREVOT Bruno
Conducteur Routier, STE DES TRANSPORTS SENOBLE, JOUY.
demeurant 2 chemin de l'Enclos les Fours à ETIGNY
- Monsieur BRULEY Norbert
Agent Relation Culture, SOUFFLET AGRICULTURE, NOGENT/SEINE.
demeurant 37 rue de Vaugrenier à ST MAURICE AUX RICHES HOMMES
- Monsieur BUCHAUD Bruno
Maçon Couvreur, JEAN PAUL DOURU, VILLIERS ST BENOIT.
demeurant 2 la Gare à DIGES
- Monsieur CAMUS Christophe
Technicien de Fabrication, DOLIS SAS, SAINT FLORENTIN.
demeurant 17 rue de la Forêt à BUSSY EN OTHE
- Monsieur CARETTE Claude
Technicien Méthodes, SMPE, ST FLORENTIN.
demeurant 9 rue de Chaumont à GERMIGNY

- Monsieur CARIOU Gérard
Agent AFIS, CCI DE L'YONNE, AUXERRE.
demeurant 8 rue de la Libération à APPOIGNY
- Monsieur CARON Frédéric
Analyste Système Informatique, GIE AG2R, PARIS.
demeurant 22 allée des Arcades à PARON
- Monsieur CARPY Didier
Chef d'Equipe, SOTRACO INDUSTRIES, FONTENAY SUR LOING.
demeurant 9A rue du Moulin Lavillotte à CHEVANNES
- Madame CELIK Filiz
Pilote Machines, SENOBLE, JOUY.
demeurant 7 av de Lorrach à SENS
- Madame CHAGNET Christine
Aide Soignante, CROIX ROUGE FRANCAISE, TOUCY.
demeurant 23 rue de la Motte à AILLANT SUR THOLON
- Madame CHAMARANDE Régine
Assistante Adm Secteur, LAFARGE GRANULATS , PARIS.
demeurant 64 rue de Beaumont à CHAMPIGNY
- Madame CHAMOIX Danielle
OS, DAVEY BICKFORD, HERY.
demeurant 9 rue du 19 Mars 1962 à CHARMOY
- Monsieur CHARPY Pascal
Opérateur de Production, GEVELOT EXTRUSION, TOUCY.
demeurant La Mine d'Or à TOUCY
- Monsieur CHAUVEAU Jean-Pierre
Technicien Atelier, SMPE, ST FLORENTIN.
demeurant 145 allée d'Osloo à ST GEORGES SUR BAULCHE
- Madame CHERVAUX Jacqueline
Assistante de vie, ASSOCIATION CANTONALE AIDE A DOMICILE, CRUZY LE CHATEL.
demeurant 6 rue du Thureau à CRUZY LE CHATEL
- Madame CHEVALLIER Annick
Agent à Domicile, ASSOCIATION CANTONALE AIDE A DOMICILE, CRUZY LE CHATEL.
demeurant à ARGENTENAY
- Madame CHEVALLIER Pierrette
Femme de Ménage, DIDIER THIERRY, CHENY.
demeurant 51 rue Paul Bert à CHENY
- Madame CHEVEREAU Patricia
Agent de Fabrication, DAVEY BICKFORD, HERY.
demeurant 2 rue des Moulins à LIGNY LE CHATEL
- Monsieur CMIL Thierry
Cariste, C3B, DIJON.
demeurant 8 rue des Griottes à AVALLON
- Mademoiselle COLE Anne
Pilote Machines, SENOBLE, JOUY.
demeurant 11 rue des Taboureaux à DOMATS
- Mademoiselle COLLET Annick
Agent à Domicile, ASSOCIATION CANTONALE AIDE A DOMICILE, CRUZY LE CHATEL.
demeurant 14 place du Général de Gaulle à TANLAY
- Mademoiselle COLLET Corinne
Agent à Domicile, ASSOCIATION CANTONALE AIDE A DOMICILE, CRUZY LE CHATEL.
demeurant 6 place du Général de Gaulle à TANLAY
- Monsieur CONQUET Daniel
Chauffeur de Taxi, TAXI LUC MOFFRONT, SAUVIGNY LE BOIS.
demeurant 10 av des Chaumottes à AVALLON
- Monsieur CONSTANTINIDIS Noël
Suivi Outillage, AUTOMOTIVE LIGHTING FRANCE, SAINT-JULIEN-DU-SAULT.
demeurant 3 rue du Maréchal Leclerc à BUSSY LE REPOS
- Monsieur CONSTANTY François
Oxycoupeur- Chef d'Equipe, O.S.S, JOIGNY.
demeurant 24 rue du Saucy à BONNARD
- Mademoiselle CONTENT Isabelle
Employée Pilote, AUTOGRILLE COTE FRANCE, GUILLON.
demeurant 11 rue de la Poterne à GUILLON

- Mademoiselle COUILLAUT Valérie
Télévendeuse, BERNER, SAINT JULIEN DU SAULT.
demeurant 6 rue du Sergent Loger à ORMOY
- Madame COUSIN Anita
Pilote Zone Expéditions, SENOBLE, JOUY.
demeurant 53 rue Paul Bert à PARON
- Monsieur COUTANT Eric
Chef de Poste Dépannage, ALCAN FRANCE EXTRUSIONS, ST FLORENTIN.
demeurant 28 Petite Rue à GERMIGNY
- Monsieur CRISTOVAO Renato Manuel
Peintre, ENTREPRISE SENONAISE DE PEINTURE, SENS.
demeurant 9 rue Stéphane Mallarmé à SENS
- Monsieur CROU Stéphane
Chef d'Equipe Maintenance, SENOBLE, JOUY.
demeurant 47 route des Frégères à ST VALERIEN
- Monsieur CURY Pierre
Electromécanicien, ALCAN FRANCE EXTRUSIONS, ST FLORENTIN.
demeurant 3 rue Beurgard à LIGNY LE CHATEL
- Monsieur D'HALLUIN Eric
Works Director, AMORA MAILLE SI, APPOIGNY.
demeurant 29 Grande Rue à AUGY
- Madame DA COSTA Carole
Employée Commerciale Confirmée, CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant 6 route de la Poste aux Anes Bourbuisson à DIXMONT
- Monsieur DALIDET Franck
Responsable Installation, GRANULATS BOURGOGNE AUVERGNE, ARNAY LE DUC.
demeurant 6 Grande Rue à ANNEOT
- Madame DALLE GRAVE Agnès
Comptable, AUTOMOTIVE LIGHTING FRANCE, SAINT-JULIEN-DU-SAULT.
demeurant 3 rue Pierre et Marie Curie à VILLENEUVE SUR YONNE
- Monsieur DARTOIS Pascal
Chef d'Equipe Poids Lourds, S.M.L.G., JOUY.
demeurant 30 rue Jean Moulin à CHEROY
- Madame DAVIRAY Véronique
Opérateur de Saisie, BERNER, SAINT JULIEN DU SAULT.
demeurant Le Moulin à PRECY SUR VRIN
- Monsieur DE RIDDER Gérard
Ouvrier en ESAT, ESAT, RAVIERES.
demeurant 25 rue St Roch à RAVIERES
- Monsieur DE WOLF Erik
Chauffeur Collecte, SENOBLE, JOUY.
demeurant 21 route de Sens à VALLERY
- Madame DELIDAIIS Marie-Ange
Assistante Direction Technique, SENOBLE, JOUY.
demeurant Le Petit Paris à FOUCHERES
- Monsieur DEMOND Francis
Menuisier, FORCLUM , AUXERRE .
demeurant 9 chemin de la Pointe à BEAUVOIR
- Monsieur DENISOT Daniel
Technicien Etalonnage, VISIOCORP, DAMMARIE-LES-LYS.
demeurant 5 rue du Moulin à MICHERY
- Monsieur DERVAUX Pascal
Chauffeur PL, GIE BOUYGUES CONSTRUCTION MATERIEL, CHILLY MAZARIN.
demeurant 3 allée des Bleuets à GURGY
- Monsieur DESCAVES Louis
Mécanicien, SMPE, ST FLORENTIN.
demeurant 39 Grande Rue à JUNAY
- Monsieur DESHAYES Stéphane
Agent de Maîtrise, FRUEHAUF, AUXERRE.
demeurant 42 Grande Rue à BEINE
- Madame DESVAUX Valérie
Agent de Préparation, ALCAN FRANCE EXTRUSIONS, ST FLORENTIN.
demeurant 11 rue du Chêne à GERMIGNY

- Monsieur DESVERGNES Jean-Claude
Chaudronnier, CAMOM, NANGIS.
demeurant 14 rue des Prés de Paques à VILLENEUVE LA GUYARD
- Mademoiselle DETILLEUX Danièle
Opératrice, GRAINDORGE SAS, SENS.
demeurant 16 rue Maxime Courtis à SENS
- Mademoiselle DIGNAT Caroline
Assistante Comptable Confirmée, FIDUCIAL, ANGERS.
demeurant 22 rue St Gilles à VILLIERS SUR THOLON
- Madame DIOGO Rosa
Agent Relations Clients, SENOBLE, JOUY.
demeurant 2 rue Jean Cousin à CUY
- Madame DJELLAL Djamillah
Agent de Fabrication, VALEO, ST CLEMENT.
demeurant 20 rue des Mésanges à MALAY LE GRAND
- Madame DORNAT Marie-José
Responsable Commerciale, CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant 13 rue des Fauvettes à GURGY
- Monsieur DROMIGNY Philippe
Contrôleur Cariste, GATILOG SARL, FOUCHERES.
demeurant 6 av de la Marne à SENS
- Madame DRUJON Monique
Opératrice Machine Emballage, FROMAGERIES F.PAUL - RENARD,
FLOGNY LA CHAPELLE.
demeurant 17 rue d'en Bas à FLOGNY LA CHAPELLE
- Monsieur DUBAN Eric
Mouleur, EUROSTYLE SYSTEMS SENS, SENS.
demeurant 18 rue Claude Debussy à PONT SUR YONNE
- Monsieur DUBRUILLE Frédéric
Technicien d'Atelier, FRUEHAUF, AUXERRE.
demeurant 2bis rue Auguste Renoir à VINCELLES
- Monsieur DUCRE Alain
Second de Cuisine, SODEXO SFS, GUYANCOURT.
demeurant 45 Grande Rue à CHAMPS SUR YONNE
- Mademoiselle DUFOUR Chantal
Chef d'Equipe, BERNER, SAINT JULIEN DU SAULT.
demeurant 104 Grande Rue à BASSOU
- Madame DUMONT Joële
Animatrice Contrôle, GRAINDORGE SAS, SENS.
demeurant 10 rue Charles Gounod à PONT SUR YONNE
- Monsieur DUPONT Bernard
AEL Réceptionnaire, CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant 31 rue de la Croix des 7 voies à CHARBUY
- Madame DUVAL Noëlle
Directrice ADV & Logistique, BIBBY SCIENTIFIC FRANCE SAS, NEMOURS.
demeurant 1 allée des Mésanges à CHEROY
- Madame EDO Delphine
Préparatrice de Commande, BERNER, SAINT JULIEN DU SAULT.
demeurant Chemin de la Pièce Carré à VILLENEUVE SUR YONNE
- Mademoiselle EPINETTE Pascaline
Agent de Fabrication, VALEO, ST CLEMENT.
demeurant 20 av de l'Europe à SENS
- Madame FACON Nathalie
Technicienne Adm et Commerciale, FMC TECHNOLOGIES, SENS.
demeurant 5 rue de la Tuilerie à SALIGNY
- Monsieur FERREIRA Victor
Agent Professionnel de Fabrication, EXIDE TECHNOLOGIES SAS, AUXERRE.
demeurant 20 rue de l'Ocrerie à AUXERRE
- Madame FLOREAU Anne Marie
Responsable d'Ilot, AUTOMOTIVE LIGHTING FRANCE, SAINT-JULIEN-DU-SAULT.
demeurant 2 chemin d'Armeau à VILLEVALLIER
- Monsieur FONTAINE Jean-Bernard
Contrôleur Cariste, GATILOG SARL, FOUCHERES.
demeurant 32 rue des Lombard à NAILLY

- Madame FONTAINE Sophie
Pilote Machines, SENOBLE, JOUY.
demeurant 32 rue des Lombards à NAILLY
- Monsieur FOUCHER Fabrice
Laborantin Contremaître, SOTRACO INDUSTRIES, FONTENAY SUR LOING.
demeurant 89 rue Gaspard de Coligny à ROGNY LES SEPT ECLUSES
- Mademoiselle FOUGERE Christine
Technicienne Qualité, LABORATOIRES MACORS, AUXERRE.
demeurant 9 rue Neuve Jonches à AUXERRE
- Madame FOURMOND Sabine
Technicienne du Service Médical, CNAMTS - DRSM, DIJON.
demeurant 5 rue de la Fontaine à FOURONNES
- Monsieur FRAISSE Dominique
Approvisionnement, DAVEY BICKFORD, HERY.
demeurant 3 chemin de la Plante Jacques à BRIENON SUR ARMANCON
- Monsieur GARRIDO Raphaël
Responsable Caisse, LOOMIS FRANCE, AUXERRE.
demeurant 11 rue Taben Rodt à AUGY
- Madame GENTY Joëlle
Secrétaire de Direction, MOUVEX SAS , AUXERRE.
demeurant 19 route de Chablis à HAUTERIVE
- Madame GEORGES Marie-Agathe
Technicienne, DAVEY BICKFORD, HERY.
demeurant 8 rue du Parc à SEIGNELAY
- Monsieur GERMAIN Jean-Pierre
Conducteur de Travaux, COLAS RAIL, TOULOUSE.
demeurant 14 route de Branches à CHICHERY
- Madame GERVAIS Monique
Agent de Production, DAVEY BICKFORD, HERY.
demeurant 9 chemin des Champs l'Eau à GURGY
- Monsieur GHOUZALI Mohamed
Pilote Machines, SENOBLE, JOUY.
demeurant 27 bd de Verdun à SENS
- Monsieur GILLON André
Manutentionnaire, MOUVEX SAS , AUXERRE.
demeurant 30 av de St Quentin à MONETEAU
- Mademoiselle GIRARD Annick
Employée Polyvalente de Restauration, AUTOGRILL AUXERROIS, PRECY SUR VRIN.
demeurant 3 rue des Blins à VERLIN
- Madame GIROTTO Monique
Assistante de Direction, RÖSLER FRANCE, SENS CEDEX.
demeurant 15 rue du Paradis à ST CLEMENT
- Monsieur GOMES DA COSTA Antonio
Scieur Tractionneur Outilleur, ALCAN FRANCE EXTRUSIONS, ST FLORENTIN.
demeurant 31 route de Beugnon les Drillons à ST FLORENTIN
- Monsieur GOUACHE Pascal
Technicien Qualité Production, PRECILEC, AUXERRE.
demeurant 132 rue de Paris à AUXERRE
- Madame GOUR Touria
Opérateur Production, S.D.V.F, SENS.
demeurant 12 rue Molière à SENS
- Mademoiselle GOVET Laurence
Aide Soignante, CROIX ROUGE FRANCAISE, TOUCY.
demeurant 6 chemin de la Vouelle à DIGES
- Monsieur GRILLET Frédéric
Poseur Revêtements des Sols, ENTREPRISE SENONAISE DE PEINTURE, SENS.
demeurant 13 av de la Marne à SENS
- Madame GUERIN Corinne
Agent de Magasin, SICLI, SAINT FLORENTIN.
demeurant 14 rue du Courquillon à ST FLORENTIN
- Madame GUERIN Nathalie
Employée Commerciale Confirmée, CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant 9 rue du Faubourg à COURSON LES CARRIERES

- Monsieur GUILLEMET Franck
Technicien d'Exploitation, DALKIA FRANCE, ISSY LES MOULINEAUX.
demeurant 24 rue de la Grange aux Pesmes à COURLON SUR YONNE
- Monsieur GUILLON Frédéric
Ouvrier en ESAT, ESAT, RAVIERES.
demeurant 42 rue Camille Rizier à RAVIERES
- Monsieur HAJJI Said
Pilote Machines, SENOBLE, JOUY.
demeurant 5 rue des Cordeliers à ST VALERIEN
- Monsieur HALTRUYE Claude
Chef de Machine, SILEC CABLE, MONTEREAU .
demeurant 37bis rue la Croix St Vincent à VILLEBLEVIN
- Monsieur HARDY Serge
Opérateur de Production, GEVELOT EXTRUSION, TOUCY.
demeurant 2 rue des Berluchons à OUANNE
- Madame HARIVEL Graziella
Pilote Zone Expéditions, SENOBLE, JOUY.
demeurant 5 rue des Basses Plantes à ST CLEMENT
- Monsieur HOUDOIRE Bernard
Chef d'Equipe, GATILOG SARL, FOUCHERES.
demeurant 78 rue les Martinières à ST VALERIEN
- Monsieur IAFRATE Bruno
Métallier Chaudronnier TQ P3, FRUEHAUF, AUXERRE.
demeurant 7 rue de Montassy à COURSON LES CARRIERES
- Mademoiselle IMBERT Judith
Pilote Process, SENOBLE, JOUY.
demeurant 8 les Blins à JOUY
- Madame INGOUF Evelyne
Secrétaire, CHEMETALL SAS, SENS CEDEX.
demeurant 21 rue Henri Dunant à CUY
- Mademoiselle JANDIN Nathalie
Ouvrière en ESAT, ESAT, RAVIERES.
demeurant 9 rue Theureaux à RAVIERES
- Madame JANICIJEVIC Milanka
Opérateur Fin de Ligne, SENOBLE, JOUY.
demeurant 4 rue Paul Doumer à ST CLEMENT
- Madame JANSEN Pascale
Référente Technique, AGME, PARIS.
demeurant 2bis chemin des Pêcheurs à MARSANGY
- Monsieur JEGOU Olivier
Employé Restauration, CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant 51 rue du Pinot à AUXERRE
- Madame JOIGNY Chantal
Chargée d'Etudes Statistiques, RELEYA, AUXERRE.
demeurant La Renauderie à TOUCY
- Madame JOVANOVIC Svetlana
ASH, CENTRE DE CONVALESCENCE STE COLOMBE, ST DENIS LES SENS.
demeurant 20 rue des Acacias à ST CLEMENT
- Monsieur JUBLOT Bruno
Chargé Client Senior, KPMG SA, LEVALLOIS PERRET.
demeurant 5 les Maçons à CORNANT
- Monsieur KANAPATHIPILLAI Veeran
Ouvrier Spécialisé, AUTOMOTIVE LIGHTING FRANCE, SAINT-JULIEN-DU-SAULT.
demeurant 6 impasse du Rû Galant à VILLENEUVE SUR YONNE
- Monsieur KERDRANVAT Patrick
Pilote Process, SENOBLE, JOUY.
demeurant 3 rue Racine à SENS
- Madame KHALIFA Fathia
Agent Soins Hâloirs, FROMAGERIES F.PAUL - RENARD, FLOGNY LA CHAPELLE.
demeurant 20 av de l'Europe à ST FLORENTIN
- Monsieur KRATTLI Gilles
Magasinier, SENOBLE, JOUY.
demeurant 18 rue Charles Boule à ST VALERIEN

- Monsieur L'HOMMEE Thierry
Chef de Machine, SILEC CABLE, MONTEREAU .
demeurant 24 chemin des Buttes à VILLENEUVE LA GUYARD
- Monsieur LAFORGE Guy
Agent Professionnel de Fabrication, EXIDE TECHNOLOGIES SAS, AUXERRE.
demeurant 19 rue des Chaumonts à AUXERRE
- Madame LANDERECTHE Valérie
Approvisionnementneuse, DAVEY BICKFORD, HERY.
demeurant 6 rue cognat à ROUVRAY
- Monsieur LAPLANCHE Régis
Chef Exploitation Réseau, CARS MOREAU, SENS.
demeurant 12 domaine des Galbaux à VOISINES
- Monsieur LARCIER Eric
Directeur Administratif et Financier, PRECILEC, AUXERRE.
demeurant 27 av Restif de la Bretonne à APPOIGNY
- Madame LARDY Marie-France
Technicien Gestionnaire, CPAM DES HAUTS-DE-SEINE, NANTERRE.
demeurant 3 rue du Général Leclerc à SENS
- Madame LARIVIERE Brigitte
Aide de Cuisine, SODEXO SFS, GUYANCOURT.
demeurant 22 bd Galliènie à AUXERRE
- Monsieur LE DRAPER Olivier
Opérateur PAO, L'YONNE REPUBLICAINE, AUXERRE.
demeurant 14 route de la Brumance à TURNY
- Monsieur LE MORVAN Olivier
Carrossier Monteur, FRUEHAUF, AUXERRE.
demeurant 30 rue Auguste Renoir à VINCELLES
- Madame LEAU Laëtitia
Opératrice de Saisie, BERNER, SAINT JULIEN DU SAULT.
demeurant 4 rue Jean Jacques Rousseau à JOIGNY
- Madame LEBLANC Jannique
Agent de Production, VISIOCORP, DAMMARIE-LES-LYS.
demeurant 3 rue Blaise Rigaud à SERGINES
- Mademoiselle LEBRETON Nathalie
Pilotes Machines, SENOBLE, JOUY.
demeurant 57 rue Principale à CHAMPIGNY
- Madame LECOURTIER Nathalie
Responsable de Pôle R&D, SILEC CABLE, MONTEREAU .
demeurant 19 rue du Flagy à VILLEBLEVIN
- Monsieur LECUYER Stéphane
Responsable Tirage Rotative, L'YONNE REPUBLICAINE, AUXERRE.
demeurant 38 rue des Trois Cailloux à GURGY
- Monsieur LEGER Pascal
Agent Local, LYONNAISE DES EAUX, BRIE COMTE ROBERT.
demeurant 2 rue des Salicaires à VERON
- Monsieur LEGRAND Michel
Technicien d'Atelier, FRUEHAUF, AUXERRE.
demeurant rue des Bouchots à CRAVANT
- Madame LEITE Ana
Agent de Fabrication, VALEO, ST CLEMENT.
demeurant 32 rue des Caves à ST MARTIN DU TERTRE
- Monsieur LEPESME Jean-Marc
Cariste, SILEC CABLE, MONTEREAU .
demeurant 7 rue de l'Eglise à VILLENEUVE LA GUYARD
- Madame LEVASSEUR Isabelle
Contrôleuse Emballage, S.D.V.F, SENS.
demeurant 71 Grande Rue à SALIGNY
- Madame LEVILLAIN Patricia
Machiniste, DOLIS SAS, SAINT FLORENTIN.
demeurant 4 rue du Bois Brûlé à BEUGNON
- Mademoiselle LHOMME Marylène
Ouvrière en ESAT, ESAT, RAVIERES.
demeurant Route de Châtillon à RAVIERES

- Monsieur LIGER Bernard
Ouvrier en ESAT, ESAT, RAVIERES.
demeurant Route de Châtillon à RAVIERES
- Mademoiselle LION Christine
Contrôle Final, GRAINDORGE SAS, SENS.
demeurant 18 rue Sylvain Dupéchez à SENS
- Madame LORDET Nathalie
Employée de Banque, NATIXIS, PARIS.
demeurant 3 rue des Brissots à COURLON SUR YONNE
- Monsieur LOURY Patrick
Agent de Réseau, LYONNAISE DES EAUX, MONTARGIS.
demeurant 89 rue de la Noue à AUXERRE
- Madame LOUVIOT Françoise
Agent Soins Hâloirs, FROMAGERIES F.PAUL - RENARD, FLOGNY LA CHAPELLE.
demeurant 39 route Paris Genève à CHENEY
- Madame LOY Dominique
Chef de Produit, L'YONNE REPUBLICAINE, AUXERRE.
demeurant 32 Grande Rue à BRANCHES
- Madame LUCAS Nathalie
Assistante Administrative, A.S.P.P, PARIS.
demeurant 8 rue de la Tuilerie à SALIGNY
- Monsieur MAHDAOUI Mohamed
Métallier Chaudronnier, FRUEHAUF, AUXERRE.
demeurant 5 rue de Marengo à AUXERRE
- Madame MAINE Nathalie
Conseiller Clt Par Confirmé, FORTIS BANQUE, PUTEAUX.
demeurant 31 Mars 1967 à SENS
- Monsieur MAINIER Vincent
Responsable Informatique, SOCIETE LOUIS VUITTON SERVICES, PARIS.
demeurant 46 rue des Seigles à COURTOIS SUR YONNE
- Monsieur MALET Dominique
Métallier Chaudronnier Qualifié, FRUEHAUF, AUXERRE.
demeurant Route d'Auxerre à EGLÉNY
- Monsieur MANIAGO Christophe
Opérateur CN, MOUVEX SAS , AUXERRE.
demeurant 9 rue de la Chapelle à CHEVANNES
- Monsieur MANTEAU Christophe
Emballleur Approvisionnement Gestionnaire Dépôt, DAVEY BICKFORD, HERY.
demeurant 9 rue de l'Eglise à SEIGNELAY
- Madame MANTEAU Laurence
Approvisionneuse, DAVEY BICKFORD, HERY.
demeurant 3 rue de Poinchy à CHABLIS
- Monsieur MARCO Christophe
Chef d'Equipe, SILEC CABLE, MONTEREAU .
demeurant 4 rue d'Hautin à VILLEBLEVIN
- Monsieur MARTEAU Alain
Conducteur Presse, GEVELOT EXTRUSION, TOUCY.
demeurant 33 le Chêne à MERRY LA VALLEE
- Monsieur MARTIN Thierry
Conducteur GR, UNIROUTE SA, ST DOULCHARD.
demeurant 8 rue Fernand Clas à LEUGNY
- Madame MASSEY Marie-Noëlle
Secrétaire Médicale, SCM CHIMAR POLYCLINIQUE STE MARGUERITE, AUXERRE.
demeurant 5 rue du Séchoir à POURRAIN
- Madame MATHIEU Chantale
Chef d'Ilot, AUTOMOTIVE LIGHTING FRANCE, SAINT-JULIEN-DU-SAULT.
demeurant 20 route du Point Rouge à THEIL SUR VANNE
- Mademoiselle MATHIEU Christine
Assistante Commerciale, FRUEHAUF, AUXERRE.
demeurant 22 rue Hubert Fabureau à AUXERRE
- Monsieur MAZURIER Alain
Responsable de Secteur, RECKITT BENCKISER FRANCE, MASSY.
demeurant 15 rue du Fossé du Bois à APPOIGNY

- Monsieur MECHET Franck
Magasinier Exp-Réception, MOUVEX SAS , AUXERRE.
demeurant 21 rue St Laurent à SOUGERES SUR SINOTTE
- Monsieur MELTZ Frédéric
Magasinier, VISIOCORP, DAMMARIE-LES-LYS.
demeurant 3 rue Blaise Rigault à SERGINES
- Monsieur MESSAGE Philippe
Conducteur Presse, GEVELOT EXTRUSION, TOUCY.
demeurant route de Dracy à TOUCY
- Monsieur MEUNIER Eric
Chef de Carrière, LAFARGE GRANULATS , PARIS.
demeurant 2 ruelle du Pressoir à CRUZY LE CHATEL
- Madame MICHEL Elisabeth
Comptable, RÖSLER FRANCE, SENS CEDEX.
demeurant 4 rue du Barrage à VILLEPERROT
- Madame MILLAT Elisabeth
Opératrice de Production, LABORATOIRES MACORS, AUXERRE.
demeurant 4 rue du Pont Biaï à AUXERRE
- Madame MILLIET Bernadette
Agent de Fabrication, DAVEY BICKFORD, HERY.
demeurant 12 chemin de Migennes à LAROCHE ST CYDROINE
- Monsieur VIRMAUX Stéphane
Chef d'Equipe Magasin, MOUVEX SAS , AUXERRE.
demeurant 23 route de St Sauveur à OUANNE
- Monsieur MONTREUIL Patrick
Responsable Animation Commerciale, AGF IART, PARIS.
demeurant 2 rue Dame Jeanne à BEINE
- Madame MOREL Viviane
Lingère, ORPEA - LES CEDRES, PARON.
demeurant 49 route de Naily à COURTOIS SUR YONNE
- Monsieur MORISSON Thierry
Chef de Projet, SENOBLE, JOUY.
demeurant 1 rue Paul Lecerf à VILLENEUVE SUR YONNE
- Madame MOSIMANN Sylvie
Collaboratrice de Direction, ENTREPRISE SENONAISE DE PEINTURE, SENS.
demeurant 11 rue du Guichet à CHIGY
- Monsieur MOUSSY Laurent
Injecteur, GAILLARD-RONDINO, SAINT-FLORENTIN.
demeurant 5 rue Boulipot à DYE
- Mademoiselle NAUDIN Chantal
Assistante GPAO, GEVELOT EXTRUSION, TOUCY.
demeurant semilly à ESCAMPS
- Madame ONOMO Marie Annick
Conseiller Voyages, RAPTIM FRANCE SA, PARIS.
demeurant 7 rue Edouard Charton à SENS
- Monsieur OUARIBA Aziz
Outilleur, AUTOMOTIVE LIGHTING FRANCE, SAINT-JULIEN-DU-SAULT.
demeurant 20 av de l'Europe à ST FLORENTIN
- Monsieur OUDIN Alain
Technicien Atelier, SMPE, ST FLORENTIN.
demeurant 22 rue de Paris à MONT ST SULPICE
- Monsieur PAVEC Christian
Directeur Entrepôt, CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant 21 allée du Limousin à AUXERRE
- Monsieur PELLERIN Michel
Mécanicien d'Entretien, SOUFFLET AGRICULTURE, NOGENT/SEINE.
demeurant 1 rue de la Tuilerie à SALIGNY
- Monsieur PERARD Michel
Responsable Atelier Sertissage, ALCAN FRANCE EXTRUSIONS, ST FLORENTIN.
demeurant 4 rue du Lavoir Vachy à CHAMPLOST
- Monsieur PERAUD William
Cadre Etudes, SCREG EST, MONETEAU.
demeurant 16 rue de la Tuilerie à PREGILBERT

- Monsieur PERRIERE Olivier
Cadre de Banque, BNP PARIBAS, AUXERRE.
demeurant 21 route de Champmorlin à STE MAGNANCE
- Monsieur PERROT Jean Marc
Monteur Anodisation, ALCAN FRANCE EXTRUSIONS, ST FLORENTIN.
demeurant 5 rue des Blanchisseurs à CHAMPLOST
- Monsieur PETIT Dominique
Electromécanicien, FROMAGERIES F.PAUL - RENARD, FLOGNY LA CHAPELLE.
demeurant 1 rue du Fresnes à FLOGNY LA CHAPELLE
- Madame PEYROT Evelyne
Opérateur, SILEC CABLE, MONTEREAU .
demeurant 69 Grande Rue à VILLEBOUGIS
- Monsieur PHILIPPON Rodolphe
Contremaître, GAILLARD-RONDINO, SAINT-FLORENTIN.
demeurant 2 rue de Roncenay à PONTIGNY
- Monsieur PIC Dominique
Peintre, FRUEHAUF, AUXERRE.
demeurant 3 place du Cadran à AUXERRE
- Madame PICHARD Lucette
Démonteur Contrôleur, ALCAN FRANCE EXTRUSIONS, ST FLORENTIN.
demeurant 15 rue de Chatton à CHAMPLOST
- Madame PICOT Corinne
VRP, BERNER, SAINT JULIEN DU SAULT.
demeurant 27 Grande Rue à BEAUMONT
- Madame PIERRE Christine
Responsable Administrative, H.R.C , CHAMPS SUR YONNE.
demeurant 20 rue Renoir à AUXERRE
- Monsieur PIMENTEL Antonio
Conducteur Routier, STE DES TRANSPORTS SENOBLE, JOUY.
demeurant 23 rue des Pierris à PARON
- Mademoiselle PINGAL Sylvie
Laborantine, SENOBLE, JOUY.
demeurant 7 rue des Queues Chats à ST CLEMENT
- Madame PINTO Martine
Agent Administratif, CCI DE L'YONNE, AUXERRE.
demeurant 1 impasse Soufflot à VINCELLES
- Monsieur PINTOUX Eric
Chef d'Agence, SCREG EST, MONETEAU.
demeurant 4 allée de la Source à AUXERRE
- Monsieur PLISSIER Pascal
Conducteur Presse, GEVELOT EXTRUSION, TOUCY.
demeurant 4 rue de la Goguetterie à TOUCY
- Monsieur PONTAILLER Gilles
Chauffeur Routier, TRANSPORTS LEVAGE GRUET SA, VILLEBLEVIN.
demeurant 10 rue de la Tuilerie à THEIL SUR VANNE
- Monsieur PRACHE Frédéric
Magasinier-Cariste, PAILLARD SAS, MELUN.
demeurant 11 rue de l'Ancienne Chapelle à LIXY
- Monsieur PREVOST Dominique
Opérateur, DAVEY BICKFORD, HERY.
demeurant 2 rue du Colombier à BRION
- Monsieur PRIGNOT Jean-Paul
Monteur- Préparateur Exp, MOUVEX SAS , AUXERRE.
demeurant 8 av Vaux Profonde à AUXERRE
- Madame PRIGNOT Jeanine
Agent à Domicile, ASSOCIATION CANTONALE AIDE A DOMICILE, CRUZY LE CHATEL.
demeurant 20 Grande Rue à ARTHONNAY
- Monsieur QUILBEUF Frédéric
Chef d'Equipe Production, SENOBLE, JOUY.
demeurant 11 rue de la République à VALLERY
- Monsieur RABBAKHI Reddad
Superviseur Maintenance, EXIDE TECHNOLOGIES SAS, AUXERRE.
demeurant 12 av de la Résistance à AUXERRE

- Monsieur RAIBAUD Raymond
Couvreur, NADALON, MAILLOT.
demeurant 31 av de la Marne à SENS
- Monsieur RANDRIAMAHEFA Pierre
Technicien de Fabrication, STARKEY FRANCE , CRETEIL.
demeurant 24 rue Raymond Ledroit à SENS
- Monsieur RESEDEDANT Georges
Peintre, ENTREPRISE SENONAISE DE PEINTURE, SENS.
demeurant 3 rue des Queues Chats à ST CLEMENT
- Monsieur REVEL Xavier
Responsable Secteur Four, SAM, MONTEREAU.
demeurant 4 rue du Mousseau à VILLEBLEVIN
- Madame RIGOREAU Lucienne
Réceptionnaire SAV, BERNER, SAINT JULIEN DU SAULT.
demeurant Chemin des Bourbier à ST JULIEN DU SAULT
- Monsieur RIGOULOT Alain
Mécanicien Révision Moteur, AIR FRANCE , ROISSY CDG.
demeurant 7 rue du Puits à CHEVILLON
- Madame RIMBAULT Josiane
Gouvernante, SODEXO SFS, GUYANCOURT.
demeurant 4 rue de l'Egalité à GY L EVEQUE
- Madame ROCHES Stéphanie
Technicienne de Banque, BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE,
BESANCON.
demeurant 13 Grande Rue à HERY
- Monsieur RODRIGUES LOPES João
Contrôleur Chargeur, GATILOG SARL, FOUCHERES.
demeurant 17 rue rené Binet à SENS
- Madame ROGER Claudine
Pilote Zone d'Expéditions, SENOBLE, JOUY.
demeurant 9 rue des Taboureaux à DOMATS
- Mademoiselle ROUFFELAERS Corinne
Opératrice Fin de Ligne, SENOBLE, JOUY.
demeurant 11 Grande Rue à DOLLOT
- Monsieur ROUGEGREZ Alain
Technicien d'Atelier, FRUEHAUF, AUXERRE.
demeurant 18 rue de la Passerelle à MONETEAU
- Madame ROUGET Martine
Préparateur Matière, ALCAN FRANCE EXTRUSIONS, ST FLORENTIN.
demeurant 1 chemin des Oiseaux à DIGES
- Madame ROUSSIN Micheline
Opératrice, GRAINDORGE SAS, SENS.
demeurant 8 rue des Mésanges à MALAY LE GRAND
- Monsieur SAINSDARD Frédéric
Chef d'Equipe Production, SENOBLE, JOUY.
demeurant 12 rue de la Bardoue à LES CLERIMOIS
- Monsieur SALLE Eric
Monteur Electricien, FORCLUM , AUXERRE .
demeurant Nanchèvres à ST PERE
- Monsieur SALLEY Laurent
Opérateur CN, MOUVEX SAS , AUXERRE.
demeurant 1 rue des Croisettes à AUXERRE
- Monsieur SCHIED Laurent
Responsable d'Equipe, EXIDE TECHNOLOGIES SAS, AUXERRE.
demeurant 11 rue du Lavoir à BRANCHES
- Madame SCHONIG Isabelle
Responsable Import Export, FMC TECHNOLOGIES, SENS.
demeurant 18 Grande Rue à PONT SUR VANNE
- Madame SEILER Nadège
Agent de Fabrication, DAVEY BICKFORD, HERY.
demeurant 3 bas de la Perrière à LAROCHE ST CYDROINE
- Madame SERRANO Y AYALA Maud
Employée Commerciale Confirmée, CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant 2 rue des Rossignols à VERON

- Monsieur SIVERT Didier
Pilote Process, SENOBLE, JOUY.
demeurant 10 allée des Sapins à CHEROY
- Monsieur SOULIER Olivier
Carrossier Monteur Qualifié, FRUEHAUF, AUXERRE.
demeurant 2 rue Carpet Maget à SEIGNELAY
- Madame THEURIOT Martine
Chef de Groupe Coodination Com, ALCAN FRANCE EXTRUSIONS, ST FLORENTIN.
demeurant 26 rue de Chablis les Baudières à HERY
- Monsieur THIERRY Guy
Technicien de Maintenance, THYSSENKRUPP ASCENCEURS, ANGERS.
demeurant 29/31 Grande Rue de Sougère à SOUGERES EN PUISAYE
- Monsieur TONNELIER Didier
Pilote Process, SENOBLE, JOUY.
demeurant 37 av du Général Leclerc à CHAMPIGNY
- Monsieur TOULOUSE Bertrand
Salarié de Banque, CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE, DIJON.
demeurant 4 rue Gambetta à SOUCY
- Mademoiselle TUFFEREAU Sylvie
Responsable Commerciale, CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant 12 impasse des Fontaines à GURGY
- Madame VAGNER Adelia
Coordinatrice Emploi, ACTSF, ST FLORENTIN.
demeurant 5 route de la Sogne à PERCEY
- Madame VALENTIN Nathalie
Emballeuse Conductrice Machine, ALCAN FRANCE EXTRUSIONS, ST FLORENTIN.
demeurant 15 rue Antoine St Exupéry à ST FLORENTIN
- Madame VALLEE Edith
Agent de Production, VISIOCORP, DAMMARIE-LES-LYS.
demeurant 5 rue du Moulin à MICHERY
- Mademoiselle VAZ AFONSO Maria Fatima
Préparatrice Contrôleuse, GATILOG SARL, FOUCHERES.
demeurant 39 rue du Chemin de César à JOUY
- Madame VEDRENNE Sabine
Technicienne de Banque, BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE,
BESANCON.
demeurant 9 rue Edouard Joubert à ST MARTIN DU TERTRE
- Monsieur VELA Francisco
Coordinateur Industriel, FRUEHAUF, AUXERRE.
demeurant 23 rue de Chanmois à CHARBUY
- Monsieur VENET André
Technicien d'Atelier, FRUEHAUF, AUXERRE.
demeurant 14 rue Max Quantin à AUXERRE
- Monsieur VERRIER Eric
Couvreur, NADALON, MAILLOT.
demeurant 1 rue de St Ange à VILLECHETIVE
- Mademoiselle VILLAIN Nathalie
Agent Allocataire, POLE EMPLOI CENTRE, ORLEANS.
demeurant 5 rue de l'Eglise à GRANDCHAMP
- Monsieur VINCENT Pascal
Manutentionnaire, DOLIS SAS, SAINT FLORENTIN.
demeurant 3 rue Pasteur à ST FLORENTIN
- Madame YOT Sylvie
Chargée Clientèle, VEOLIA EAU , LYON.
demeurant 2 rue des Vignes à ETAULE

Article 2 : La médaille d'honneur du travail VERMEIL est décernée à :

- Monsieur ABREU Manuel
Monteur Electricien, FORCLUM , AUXERRE .
demeurant 1 rue du 19 Mars 1962 à SENS
- Monsieur ACHOUCHE Mohamed
Ouvrier Qualifié, SMPE, ST FLORENTIN.
demeurant 4 rue Max Blondat à AUXERRE
 - Monsieur AMETTE Gilbert
Technicien Etudes Mécaniques, FMC TECHNOLOGIES, SENS.
demeurant 2 rue de la Borne Percée à NOE
 - Madame ARNOUX Brigitte
Agent d'Ordonnancement, PRECILEC, AUXERRE.
demeurant rue Duquesne à AUXERRE
 - Monsieur ASSELINEAU Patrick
Opérateur de Production, GEVELOT EXTRUSION, TOUCY.
demeurant 7 allée des Acacias à TOUCY
 - Monsieur AUCLAIR Bernard
Informaticien, GIGANT FRANCE, SAINT-THIBAUT.
demeurant 10 rue du Lavoir à EPINEUIL
 - Madame BALLAUD Evelyne
Chargée Clientèle, SAUR, MAUREPAS.
demeurant 12 rue de l'Ancienne Gare Ogny à EGRISSELLES LE BOCAGE
 - Monsieur BEAU Jacky
Opérateur CND, SMPE, ST FLORENTIN.
demeurant 27 rue Normier Simon Rouvières à RAVIERES
 - Monsieur BEGUE Jean-François
Magasinier, GRAINDORGE SAS, SENS.
demeurant 16 rue du Guignier à PARON
 - Madame BELLI Maryse
Officière, AUTOGRILLE COTE FRANCE, GUILLON.
demeurant 1bis de la Saboterie à ST GERMAIN DES CHAMPS
 - Madame BELLINOT Chantal
Employée de Banque, BNP PARIBAS, AUXERRE.
demeurant 6 rue de l'Ocree à DIGES
 - Monsieur BELLOCHE Jean-Luc
Responsable People, FACEO FM, BUC.
demeurant 15 rue des Hauts Bois à ROGNY LES SEPT ECLUSES
 - Monsieur BERTHONNEAU Gilles
Métallier Chaudronnier, FRUEHAUF, AUXERRE.
demeurant 7 allée des Pâtures à LINDRY
 - Madame BERTRAND Francine
Ouvrière, DAVEY BICKFORD, HERY.
demeurant 75 rue Pasteur à LAROCHE ST CYDROINE
 - Madame BLANCHET Josiane
Comptable, RELEYA, AUXERRE.
demeurant 16 av Ile de France à MONETEAU
 - Madame BOTIN Anne
Technicienne de Prod et appui Com, BNP PARIBAS SA, PARIS.
demeurant 17 rue de la Creugine à DIXMONT
 - Monsieur BOURGEOIS Jean-René
Carrossier Monteur TQ, FRUEHAUF, AUXERRE.
demeurant 15 rue des Chapelains à SEIGNELAY
 - Monsieur BRUCHARD Philippe
Agent de Contrôle, SICLI, SAINT FLORENTIN.
demeurant 85 route de la Gare à VERGIGNY
 - Madame CAILLET Sylvie
Opératrice, GRAINDORGE SAS, SENS.
demeurant 30 rue du Moulin du Roy à SENS
 - Madame CAMUS Marie-Agnès
Assistante Technique du Service Médical, CNAMTS - DRSM, DIJON.
demeurant 51 rue Thomas Ancel à AUXERRE
 - Monsieur CELLE Xavier
Inspecteur, APAVE, PARIS.
demeurant 12 rue Chambault à NEUILLY
 - Monsieur CHAMILLARD Dominique
Agent de Maîtrise, DAVEY BICKFORD, HERY.

- demeurant 2 chemin de Méré à LIGNY LE CHATEL
- Monsieur CHARTI Tayeb
Conducteur Presse, ALCAN FRANCE EXTRUSIONS, ST FLORENTIN.
demeurant 3 rue Marie Noël à ST FLORENTIN
- Monsieur CHATELAIN Christian
Employé de Banque, CREDIT LYONNAIS, PARIS.
demeurant 2 ruelle Maillot à CHARBUY
- Monsieur CHAUVEAU Jean-Pierre
Technicien Atelier, SMPE, ST FLORENTIN.
demeurant 145 allée d'Osloo à ST GEORGES SUR BAULCHE
- Monsieur CHERON Patrick
Compagnons Professionnels P1, DECHAMBRE, DOUCHY.
demeurant Les Cotillons à FONTENOUILLES
- Madame CHEVALLIER Pierrette
Femme de Ménage, DIDIER THIERRY, CHENY.
demeurant 51 rue Paul Bert à CHENY
- Monsieur CHEVREAU Marc
Magasinier, SMPE, ST FLORENTIN.
demeurant 8 rue du Pont à TONNERRE
- Madame CHIOTTI Josiane
Monteuse, PRECILEC, AUXERRE.
demeurant 6 chemin de Ravry à GURGY
- Mademoiselle CHRZANOWSKI Colette
OS, DAVEY BICKFORD, HERY.
demeurant 14 rue du Sergent Loger à ORMOY
- Monsieur CLEMENT Patrick
Cadre, CREDIT LYONNAIS, PARIS.
demeurant La Feuchelle à VILLIERS LOUIS
- Monsieur CLOSS Philippe
Employé de Banque, BANQUE CIC EST, STRASBOURG.
demeurant 16 rue des Gombards à FONTAINE LA GAILLARDE
- Monsieur COLIN Raynald
Monteur Testeur, MOUVEX SAS , AUXERRE.
demeurant 4 rue du Parc à PASSY
- Monsieur CONQUET Daniel
Chauffeur de Taxi, TAXI LUC MOFFRONT, SAUVIGNY LE BOIS.
demeurant 10 av des Chaumottes à AVALLON
- Madame CORFMAT Marie-Dominique
Assistante du Resp Service Clients, SENOBLE, JOUY.
demeurant 12 rue des Neuf Arpents à FOUCHERES
- Monsieur CORREIA DE ALMEIDA Antonio
Chef d'Equipe Tractoriste, DOMAINE LAROCHE, CHABLIS.
demeurant 4 rue des Epinottes à CHABLIS
- Monsieur COUTANCIN Joël
Chauffeur Wema, GAILLARD-RONDINO, SAINT-FLORENTIN.
demeurant 7 rue de Epris à ST FLORENTIN
- Monsieur DACQUIGNIE Pascal
Monteur, FRUEHAUF, AUXERRE.
demeurant 26 rue des Grands Champs à VENOY
- Madame DAGUET Nicole
Assistante Commerciale, SILEC CABLE, MONTEREAU .
demeurant 24 rue Pasteur à VILLENEUVE LA GUYARD
- Monsieur DEPARPE Patrick
Employé Commercial, CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant 8 rue Sous Murs à AUXERRE
- Monsieur DESCAVES Louis
Mécanicien, SMPE, ST FLORENTIN.
demeurant 39 Grande Rue à JUNAY
- Madame DESCHAMPS Marie-Christine
Employée Qualifiée Cafétéria, SODEXO SFRS, GUYANCOURT.
demeurant 7 rue du Saules à PERRIGNY
- Monsieur DESCHAMPS Patrice
Opérateur CN, MOUVEX SAS , AUXERRE.
demeurant 8 rue sous l'Eglise à CHEMILLY SUR YONNE
- Mademoiselle DIAS COELHO Anna Maria

- Pilote Machines, SENOBLE, JOUY.
demeurant 6 rue des Noues Bouchardes à SENS
- Madame DIDDEN Monique
Responsable Laboratoire, FROMAGERIES F.PAUL - RENARD, FLOGNY LA CHAPELLE.
demeurant 2 rue Tard tu en Boiras à LIGNY LE CHATEL
 - Monsieur DOBEL Jean-Marc
Conducteur de Matériel de Collecte DI, ONYX EST, LYON.
demeurant 3 rue du Gué à GISY LES NOBLES
 - Monsieur DORWLING-CARTER Michel
Décapteur, SALZGITTER MANNESMANN STAINLESS TUBES, MONTBARD.
demeurant 1 rue des Georgeots à BUSSIERES
 - Monsieur DUCRE Alain
Second de Cuisine, SODEXO SFS, GUYANCOURT.
demeurant 45 Grande Rue à CHAMPS SUR YONNE
 - Madame DUMONT Joële
Animatrice Contrôle, GRAINDORGE SAS, SENS.
demeurant 10 rue Charles Gounod à PONT SUR YONNE
 - Monsieur DUPONT Bernard
AEL Réceptionnaire, CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant 31 rue de la Croix des 7 voies à CHARBUY
 - Monsieur FALCON José
Technicien , GEVELOT EXTRUSION, TOUCY.
demeurant 33 rue Arrault à TOUCY
 - Madame FARGEAS Françoise
Assistante Commerciale, LEBHAR SAS, SENS.
demeurant 63 av du Rû Couvert à PARON
 - Monsieur FAUCONNIER Didier
Conseiller Engagements, CAISSE REGIONALE DE CREDIT MUTUEL IDF, PARIS.
demeurant 9 allée du Petit Bois à ST GEORGES SUR BAULCHE
 - Madame FAURE Annie
Laborantine, SENOBLE, JOUY.
demeurant 13 place du Général de Gaulle à CHEROY
 - Monsieur FELDER Jean-Claude
AEL Expéditionnaire, CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant 5bis allée de la Source à AUXERRE
 - Monsieur FERRE Denis
Chef de Projet Junior, EDF NORD OUEST, LILLE.
demeurant 24 Les Allants à CORNANT
 - Madame FOIN Annick
Conseiller Commercial, CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE, DIJON.
demeurant 72 rue de la République à ST VALERIEN
 - Madame FONTENEAU Dominique
AEL Auditeur, CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant 1A impasse Carpé Maget à SEIGNELAY
 - Monsieur GAILLARD Gérard
Contremaître, GRT GAZ SA, PARIS.
demeurant 15 rue Henri Faure à EVRY
 - Monsieur GERARD Jean-Luc
Monteur GTR, SNECMA , MOISSY CRAMAYEL.
demeurant 6 rue d'Hautin à VILLEBLEVIN
 - Madame GHYS Brigitte
Conseiller Financier, CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE, DIJON.
demeurant 12 rue des Biches à ESCOLIVES STE CAMILLE
 - Madame GILQUIN Pascale
Secrétaire, PRECILEC, AUXERRE.
demeurant 4 allée de la Colémine à AUXERRE
 - Monsieur GIROUD Patrick
Délégué Régional, ALCAN FRANCE EXTRUSIONS, ST FLORENTIN.
demeurant 6 rue Vincent à BEAUVOIR
 - Madame GONCALVES Fernanda
Agent Thermoformage, DYNAPLAST, SAINT FLORENTIN.
demeurant 3 rue des Plantes à ST FLORENTIN
 - Monsieur GONZALEZ Francisco
Technicien d'Atelier, FRUEHAUF, AUXERRE.
demeurant 18 rue de l'Alouette à AUXERRE

- Madame GORNOUVEL Sylvie
Technicienne des Métiers de la Banque, SOCIETE GENERALE, PARIS.
demeurant 12 rue des Fleurs à CHARMOY
- Monsieur GRANDJEAN Patrick
Chef de Chantiers, FORCLUM , AUXERRE .
demeurant 3 rue St Valentin à ETAULE
- Madame GRUNY Fabienne
Attachée Commerciale Sedentaire, SERVET DUCHEMIN, AUXERRE .
demeurant 3 rue de Lampy à ST MAURICE THIZOUAILLE
- Madame GUERBET Isabelle
Chef de Groupe, ALCAN FRANCE EXTRUSIONS, ST FLORENTIN.
demeurant 2 impasse des Ouches à SEIGNELAY
- Madame GUERIN Corinne
Agent de Magasin, SICLI, SAINT FLORENTIN.
demeurant 14 rue du Courquillon à ST FLORENTIN
- Madame HALLE Yvonne
Agent à Domicile, ASSOCIATION CANTONALE AIDE A DOMICILE, CRUZY LE CHATEL.
demeurant 6 chemin des Buchettes à MELISEY
- Monsieur HALTRUYE Claude
Chef de Machine, SILEC CABLE, MONTEREAU .
demeurant 37bis rue la Croix St Vincent à VILLEBLEVIN
- Monsieur HAMET Benaïssa
AEL Auditeur, CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant 35 av Ingres à AUXERRE
- Madame HEBERT Francine
Opératrice, GRAINDORGE SAS, SENS.
demeurant 8 rue de la Fontaine à COURTOIS SUR YONNE
- Madame HIRSON Noëlle
Agent de Production, DAVEY BICKFORD, HERY.
demeurant 12 rue du Tartre à HERY
- Monsieur INOT Jean-Louis
Responsable QSE, METAL DEPLOYE, MONTBARD.
demeurant Route de Cry à PERRIGNY SUR ARMANCON
- Madame JACQUET Michèle
Aide Soignante, ADEP EHPAD, LAINSECQ.
demeurant Gemigny à THURY
- Monsieur JOLLET Francis
Responsable d'Inspection, APAVE, PARIS.
demeurant 28 av du Carron à MONETEAU
- Monsieur JOSSO Patrick
Agent Ordonnancement, SMPE, ST FLORENTIN.
demeurant 10 rue St Angèle à BEUGNON
- Madame KASPRZAK Nelly
Employée de Bureau, LEBHAR SAS, SENS.
demeurant 9 rue de l'Heurtebisse à MARSANGY
- Mademoiselle KESSLER Patricia
Assistante Achats, SILEC CABLE, MONTEREAU .
demeurant 11 Hameau de la Loge à ST AGNAN
- Monsieur KOENIG Alain
Mécanicien, SAM, MONTEREAU.
demeurant 36 rue Colette à SENS
- Madame LABRUYERE Corine
Directeur Agence, CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE, DIJON.
demeurant 8 rue Rampont à AUXERRE
- Madame LAGALIS Martine
Agent Administratif, RELEYA, AUXERRE.
demeurant 1 rue d'Irancy à VINCELOTES
- Monsieur LAJIMI Salem
Conducteur d'Engins, COLAS RAIL, CHATOU.
demeurant rue des Bruyères à VERGIGNY
- Monsieur LAPLANCHE Régis
Chef Exploitation Réseau, CARS MOREAU, SENS.
demeurant 12 domaine des Galbaux à VOISINES
- Monsieur LAZZARONI Jean Pierre
Cadre, AIR FRANCE , ROISSY CDG.

- demeurant 33 rue Lucile Cormier à TOUCY
- Madame LE GUYADER Catherine
Ouvrière, DAVEY BICKFORD, HERY.
demeurant 10 rue du Saulsois à ISLAND
- Madame LEFRANC Christine
Emballeuse, ALCAN FRANCE EXTRUSIONS, ST FLORENTIN.
demeurant 30 route de Paris à CHAMPLOST
- Monsieur LEJEUNE Max
Mécanicien d'Entretien, SICLI, SAINT FLORENTIN.
demeurant 5 Petite rue des Vignes à NEUVY SAUTOUR
- Monsieur LEMAIRE Francis
Technicien Atelier, SMPE, ST FLORENTIN.
demeurant 10 rue des Cannes à TANLAY
- Monsieur LEVISTE Bernard
Carrossier Monteur TQ, FRUEHAUF, AUXERRE.
demeurant Les Bertheaux à PARLY
- Mademoiselle LION Dominique
Correspondante Commerciale Auto, BERNER, SAINT JULIEN DU SAULT.
demeurant 2 rue de l'Eglise à CHAMVRES
- Madame LOUVARD Michèle
Agent Soins Hâloirs, FROMAGERIES F.PAUL - RENARD, FLOGNY LA CHAPELLE.
demeurant 2 rue Couplet à COULANGES LA VINEUSE
- Monsieur MAIGRET Jacques-Pierre
Employé de Banque, THE ROYAL BANK OF SCOTLAND, PARIS.
demeurant Les Bruyères à COLLEMIERS
- Mademoiselle MALCOIFFE Colette
Réfèrent Tech Compt et Financier, CAF DE L'YONNE, AUXERRE.
demeurant 7 rue du Manoir à VILLEFARGEAU
- Monsieur MARLOT Dominique
Métallier Chaudronnier, FRUEHAUF, AUXERRE.
demeurant 32 rue des gerbeaux à MOULINS SUR OUANNE
- Monsieur MARTINEZ Patrick
Conducteur Presse, GEVELOT EXTRUSION, TOUCY.
demeurant PN50 l'Epine à TOUCY
- Monsieur MASSE Philippe
Technicien Développement, DAVEY BICKFORD, HERY.
demeurant 7 place de l'Eglise à HERY
- Monsieur MATHEY Gilbert
AEL Réceptionnaire, CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant 2 rue des Foulons à LIGNY LE CHATEL
- Monsieur MATHIEU Bruno
Métallier Chaudronnier, FRUEHAUF, AUXERRE.
demeurant 62bis Grande Rue à BRIENON SUR ARMANCON
- Madame MATHIEU Eliane
Technicienne HQ Allocataires, POLE EMPLOI BOURGOGNE, DIJON.
demeurant 4 rue de la Marne à AVALLON
- Madame MAZUEL Brigitte
Conseillère de Clientèle, BANQUE CIC EST, STRASBOURG.
demeurant 19 rue du Château à MAILLOT
- Madame MENETREY Brigitte
Assistante RH, URSSAF, AUXERRE.
demeurant 10 rue des Mésanges à CHEVANNES
- Monsieur MEUNIER Eric
Chef de Carrière, LAFARGE GRANULATS , PARIS.
demeurant 2 ruelle du Pressoir à CRUZY LE CHATEL
- Madame MEUNIER Solange
Technicienne de Banque, BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE,
BESANCON.
demeurant 8 rue Croit Benoit à ARCY SUR CURE
- Monsieur MIGLIERINA Guy
Peintre TQ, FRUEHAUF, AUXERRE.
demeurant 9 Grande Rue Vézennes à TONNERRE
- Madame MILLOT Martine
Directrice de la Gestion Technique, RELEYA, AUXERRE.
demeurant 8 rue Pierre et Marie Curie à AUXERRE

- Monsieur MINARD Raymond
Peintre, FRUEHAUF, AUXERRE.
demeurant 27 av de St Quentin à MONETEAU
- Monsieur MOMBLE Jean-Luc
Responsable du BE Logiciels, PRECILEC, AUXERRE.
demeurant 11bis rue Basse Moquette à AUXERRE
- Monsieur MONJARDET Alain
Monteur Groupes, MOUVEX SAS , AUXERRE.
demeurant 4 rue des Fossés à JAULGES
- Monsieur MOYSAN Jacques
Directeur, FORCLUM , AUXERRE .
demeurant 3 rue des Lombards à AUXERRE
- Monsieur OUDIN Alain
Technicien Atelier, SMPE, ST FLORENTIN.
demeurant 22 rue de Paris à MONT ST SULPICE
- Monsieur OUDIN Pascal
Agent de Maintenance, DAVEY BICKFORD, HERY.
demeurant 19 rue de Bouilly à MONT ST SULPICE
- Monsieur PAPA Bruno
Ouvrier d'Usine, DAVEY BICKFORD, HERY.
demeurant 28 rue du Pont à CHARMOY
- Monsieur PARISOT Michel
Mécanicien, ETS J.SOUFFLET, NOGENT SUR SEINE.
demeurant 58 rue de la Forêt de Lancy à ST MAURICE AUX RICHES HOMMES
- Monsieur PAROT Paul
Agent de Fabrication, SMPE, ST FLORENTIN.
demeurant 6 rue Charles Laubry à ST FLORENTIN
- Monsieur PELLERIN Michel
Mécanicien d'Entretien, SOUFFLET AGRICULTURE, NOGENT/SEINE.
demeurant 1 rue de la Tuilerie à SALIGNY
- Monsieur PICARD Patrick
Directeur Commercial, SERVET DUCHEMIN, AUXERRE .
demeurant 36 rue de Sommeville à MONETEAU
- Monsieur PIESYK Gérard
Responsable Achats, GEVELOT EXTRUSION, TOUCY.
demeurant 14 rue Aristide Briand à TOUCY
- Madame POPLAWSKYJ Danielle
Technicienne Conseil Aides Collectives d'Action Sociale, CAF DE L'YONNE, AUXERRE.
demeurant 10 rue du Manoir à VILLEFARGEAU
- Monsieur POTART Gilles
Vendeur Magasin, SERVET DUCHEMIN, AUXERRE .
demeurant 5bis rue de Shilbottle à HERY
- Monsieur PRIBILLE Pascal
Menuisier, APPOIGNY INSTALLATION, APPOIGNY.
demeurant 19 Grande Rue à BEAUMONT
- Monsieur PRIMAULT Didier
Opérateur de Chaîne, GRAINDORGE SAS, SENS.
demeurant 8 rue Stéphane Mallarmé à SENS
- Monsieur QUEBRE Christian
Coordonnateur de Projet, CAF DE L'YONNE, AUXERRE.
demeurant 10 rue de l'Avenir à AUXERRE
- Madame RADOZYCKI Fabienne
Gestionnaire Clientèle Particuliers, CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE,
DIJON.
demeurant 55 chemin des Boutours à SENS
- Madame RAPIN Martine
Aide Soignante, SCM CHIMAR POLYCLINIQUE STE MARGUERITE, AUXERRE.
demeurant 10 rue de la Passerelle à MONETEAU
- Monsieur RIGOULOT Alain
Mécanicien Révision Moteur, AIR FRANCE , ROISSY CDG.
demeurant 7 rue du Puits à CHEVILLON
- Madame RIMBAULT Josiane
Gouvernante, SODEXO SFS, GUYANCOURT.
demeurant 4 rue de l'Egalité à GY L EVEQUE
- Monsieur ROUSSEAU Michel

- Chef d'Equipe Réseaux Electriques, FORCLUM , AUXERRE .
demeurant 17 rue du Château à ETAULE
- Monsieur SALAH Khémaïs
Conducteur de Cars, CARS MOREAU, SENS.
demeurant 44 rue de la Planche Barrault à SENS
 - Monsieur SALLOUM Saïd
Pilote Machines, SENOBLE, JOUY.
demeurant 3 rue des Espars à ST VALERIEN
 - Monsieur SECHET José
Monteur Réseaux, SPIE EST, SAINT APOLLINAIRE.
demeurant Les Perriers à TREIGNY
 - Monsieur SERRANO Manuel
Soudeur P3, FIMM, JOIGNY.
demeurant 17 rue Voltaire à JOIGNY
 - Mademoiselle SIDOU Marie-Christine
Responsable d'Unité, CCI DE L'YONNE, AUXERRE.
demeurant 16 rue Carnot à MALAY LE GRAND
 - Monsieur SIMONET Alain
Opérateur de Production, GEVELOT EXTRUSION, TOUCY.
demeurant 4 rue Poincaré à AUXERRE
 - Monsieur SLISKI Jean
Chauffeur Routier, TRANSPORTS LEVAGE GRUET SA, VILLEBLEVIN.
demeurant Les Epenards à GRON
 - Monsieur SPENETTE Jean-Jacques
Maçon, FORCLUM , AUXERRE .
demeurant 1 rue Gembloux à AUXERRE
 - Mademoiselle STARZYK Edith
Agent Thermoformage, DYNAPLAST, SAINT FLORENTIN.
demeurant 16 rue du Collège à ST FLORENTIN
 - Monsieur THEVENON Bernard
Carrossier Monteur, FRUEHAUF, AUXERRE.
demeurant 7 rue André Gibault à BRIENON SUR ARMANCON
 - Monsieur THIERRY Guy
Technicien de Maintenance, THYSSENKRUPP ASCENCEURS, ANGERS.
demeurant 29/31 Grande Rue de Sougère à SOUGERES EN PUISAYE
 - Madame TRENTIN Lucia
Technicienne Back-Office, EUROCLEAR FRANCE, PARIS .
demeurant 39 rue de la Saunière à VERGIGNY
 - Monsieur TRUCHY Gérard
Chef d'Equipe Maintenance, AMORA MAILLE SI, APPOIGNY.
demeurant Le Ru Bouilly à MONTIGNY LA RESLE
 - Madame VAGNER Adelia
Coordinatrice Emploi, ACTSF, ST FLORENTIN.
demeurant 5 route de la Sogne à PERCEY
 - Madame VALERA Chantal
Animatrice Plateforme Téléphonique, RELEYA, AUXERRE.
demeurant 27 rue de Chablis à AUXERRE
 - Mademoiselle VALET Annie
Responsable Logistique, GRAINDORGE SAS, SENS.
demeurant 2 chemin de la Grosse Montagne à LES CLERIMOIS
 - Madame VASCONHA Ghislaine
Opératrice, GRAINDORGE SAS, SENS.
demeurant 35 promenade de l'Est à VERON
 - Madame VERRON Denise
Secrétaire, CPAM DE PARIS, PARIS .
demeurant La Garenne Javotte à SENS
 - Madame VIALLET Maryse
Agent Administratif, RELEYA, AUXERRE.
demeurant 32 rue Duguay Trouin à AUXERRE
 - Monsieur ZANIN Pascal
Cadre, SOCIETE GENERALE, PARIS.
demeurant 15 allée des Paturons granchette à ST DENIS

Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

- Monsieur AGRI Mezian
Ouvrier de Fabrication, FROMAGERIES F.PAUL - RENARD, FLOGNY LA CHAPELLE.
demeurant 20 rue Emile Bernard à TONNERRE
- Monsieur AHKIM Ahmed
Pilote Process Quai, SENOBLE, JOUY.
demeurant 3 l'Oasis à ST VALERIEN
- Monsieur ANCIAES Joao
Chauffeur, GAILLARD-RONDINO, SAINT-FLORENTIN.
demeurant 12 av de Genève à ST FLORENTIN
- Madame ARNOULT Nicole
Emballeuse, ALCAN FRANCE EXTRUSIONS, ST FLORENTIN.
demeurant 6 square Pommier Janson à ST FLORENTIN
- Monsieur ASSELINEAU Patrick
Opérateur de Production, GEVELOT EXTRUSION, TOUCY.
demeurant 7 allée des Acacias à TOUCY
- Monsieur AUGER Pascal
Chargé d'Affaires, FORCLUM , AUXERRE .
demeurant 10 rue de la Tour d'Auvergne à AUXERRE
- Monsieur AYYILDIZ Adil
Maçon, FORCLUM , AUXERRE .
demeurant 15/8 rue Fragonard à AUXERRE
- Madame AZEVEDO Maria
Ouvrière Polyvalente, ALCAN FRANCE EXTRUSIONS, ST FLORENTIN.
demeurant 27 rue d'Avrolles Chatton à CHAMPLOST
- Monsieur BARJAULT Claude
Production Manager, AMORA MAILLE SI, APPOIGNY.
demeurant 19 rue des Grands Champs à AUXERRE
- Madame BASLER Evelyne
Manutentionnaire, DOLIS SAS, SAINT FLORENTIN.
demeurant 22 rue des Forges à VENIZY
- Monsieur BELMAIN Jean-Claude
Monteur Syst de Chargt, FMC TECHNOLOGIES, SENS.
demeurant 13 Rond Point des Bleuets à MALAY LE GRAND
- Madame BERNASSE Chantal
Secrétaire Production, FROMAGERIES F.PAUL - RENARD, FLOGNY LA CHAPELLE.
demeurant 6 voie Romaine à MONTIGNY LA RESLE
- Monsieur BERTIAUX François
Chargé de Projet Expertise Métier, AXA FRANCE , PARIS .
demeurant 22 rue Jean Jaures à ST CLEMENT
- Monsieur BIBER Huseyin
Opérateur de Production, VALEO, ST CLEMENT.
demeurant 19 av de l'Europe à SENS
- Monsieur BIGOT Denis
Responsable Travaux Neufs, LAFARGE GRANULATS , PARIS.
demeurant 1 impasse de la Grand Rue à GURGY
- Monsieur BILLARD Daniel
Serrurier Outillage, FRUEHAUF, AUXERRE.
demeurant 16 allée Heurtebise à AUXERRE
- Monsieur BLONDELOT Régis
Chauffeur, SOUFFLET AGRICULTURE, NOGENT/SEINE.
demeurant 57 route Nationale à LEZINNES
- Madame BOISSEAU-ELLUL Jocelyne
Technicienne de Banque, BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE,
BESANCON.
demeurant 1 place Ste Benigne à SAVIGNY EN TERRE PLAINE
- Monsieur BOURGEOIS Jean-René
Carrossier Monteur TQ, FRUEHAUF, AUXERRE.
demeurant 15 rue des Chapelains à SEIGNELAY
- Madame BOUROUH Claudie
Assistante, CAF DE L'YONNE, AUXERRE.
demeurant 27 rue des Champoulains à AUXERRE
- Monsieur BOURSEAU Christian
Employé Archives, RELEYA, AUXERRE.
demeurant 6 ruelle Delorme à APPOIGNY

- Monsieur BOUZARI Abdelkader
Opérateur CIP, FROMAGERIES F.PAUL - RENARD, FLOGNY LA CHAPELLE.
demeurant 9 rue André Messager à ST FLORENTIN
- Monsieur CAFFIAUX Jean-Michel
Chef de Machine, SILEC CABLE, MONTEREAU .
demeurant 2 rue de Blanche à VILLENEUVE LA GUYARD
- Monsieur CAVARO Jean-Yves
Préparateur, SERVET DUCHEMIN, AUXERRE .
demeurant 1 rue Jean Mermoz à MONETEAU
- Monsieur CAVIELLES Henri
Technicien Trav Ext, AEG POWER SOLUTIONS, CHAMBRAY LES TOURS .
demeurant 3 allée Descartes à AUXERRE
- Monsieur CESTER Gilles
Electro mécanicien, AMORA MAILLE SI, APPOIGNY.
demeurant 10 rue Tard tu en Boiras à LIGNY LE CHATEL
- Monsieur CHAMBONDU Jean-Claude
Technicien, VEOLIA EAU, PROVINS.
demeurant 19 rue du Chaudron à ST AGNAN
- Madame CHANA R'kia
Chef d'Equipe Affinage, FROMAGERIES F.PAUL - RENARD, FLOGNY LA CHAPELLE.
demeurant 3 place des Sapins à FLOGNY LA CHAPELLE
- Monsieur CHARLES François
Magasinier, FROMAGERIES F.PAUL - RENARD, FLOGNY LA CHAPELLE.
demeurant 1 Grande Rue à SERY
- Monsieur CHATELAIN Christian
Employé de Banque, CREDIT LYONNAIS, PARIS.
demeurant 2 ruelle Maillot à CHARBUY
- Monsieur CHAUVE Dominique
Métallier Chaudronnier, FRUEHAUF, AUXERRE.
demeurant 1 rue Général de Billy à ST GEORGES SUR BAULCHE
- Monsieur CHAUVEAU Jean-Pierre
Technicien Atelier, SMPE, ST FLORENTIN.
demeurant 145 allée d'Osloo à ST GEORGES SUR BAULCHE
- Monsieur CHEMIR Thimothée
Métallier Chaudronnier, FRUEHAUF, AUXERRE.
demeurant 39 bd Lyautey à AUXERRE
- Monsieur CHERON Patrick
Compagnons Professionnels P1, DECHAMBRE, DOUCHY.
demeurant Les Cotillons à FONTENOUILLES
- Monsieur CHEVILLION Lionel
Magasinier, FRUEHAUF, AUXERRE.
demeurant 13 rue Théodore de Béze à AUXERRE
- Monsieur CHEVRIER François
Responsable Logistique Client, SICLI, SAINT FLORENTIN.
demeurant 21 rue Benoist à BRIENON SUR ARMANCON
- Madame CHIFFLOT Michelle
Analyste Programmeur, FRUEHAUF, AUXERRE.
demeurant 37 rue de Chablis à AUXERRE
- Monsieur HOLVY Alain
Agent d'Ordonnancement, PRECILEC, AUXERRE.
demeurant 25 rue des Vignes à ST GEORGES SUR BAULCHE
- Monsieur COLY Idrissa
Magasinier Cariste, VALEO, ST CLEMENT.
demeurant 22 av de la Marne à SENS
- Monsieur CONQUET Daniel
Chauffeur de Taxi, TAXI LUC MOFFRONT, SAUVIGNY LE BOIS.
demeurant 10 av des Chaumottes à AVALLON
- Madame CORNILLON Simone
Agent à Domicile, A.A.P.A.D, AUXERRE.
demeurant 9 rue des Pains Perdus à VAUX
- Madame CORPET Josiane
Machiniste, DOLIS SAS, SAINT FLORENTIN.
demeurant 12 rue Auguste Rodin à ST FLORENTIN

- Monsieur COURSEAU Claude
Magasinier Cariste, VALEO, ST CLEMENT.
demeurant 1bis rue du Popelin à ST CLEMENT
- Monsieur CUFFAUX Patrick
Dessinateur, DAVEY BICKFORD, HERY.
demeurant 968 rue des Champs St Eusèbe à ST GEORGES SUR BAULCHE
- Monsieur DAPVRIL Richard
Magasinier Cariste, VALEO, ST CLEMENT.
demeurant 6 rue des Violettes à SOUCY
- Monsieur DE AZEVEDO Joaquim
Coordinateur, ALCAN FRANCE EXTRUSIONS, ST FLORENTIN.
demeurant 7 rue de l'Armance à BUTTEAUX
- Madame DE AZEVEDO Maria de Lurdes
Cercleuse Coliseuse, ALCAN FRANCE EXTRUSIONS, ST FLORENTIN.
demeurant 7 rue de l'Armance la Chaussée à BUTTEAUX
- Monsieur DELAHAYS Jean-Luc
Technicien d'Accueil, CPAM DU VAL DE MARNE, CRETEIL.
demeurant 11 av du 8 Mai 1945 à SENS
- Monsieur DELTON Gérard
Conducteur Routier, STE DES TRANSPORTS SENOBLE, JOUY.
demeurant 1 route de St Sérotin à CHAMPIGNY
- Madame DENIS Martine
Aide Comptable, BERNER, SAINT JULIEN DU SAULT.
demeurant 67 Grande Rue à CHAMPLAY
- Monsieur DEPARDIEU Alain
Expert en Impression, L'YONNE REPUBLICAINE, AUXERRE.
demeurant 10 les Gardes à POURRAIN
- Monsieur DESCAVES Louis
Mécanicien, SMPE, ST FLORENTIN.
demeurant 39 Grande Rue à JUNAY
- Monsieur DESNOYERS Bernard
Magasinier, FRUEHAUF, AUXERRE.
demeurant 24 rue des grandes Chenevières à ANDRYES
- Monsieur DEZERT Jean-Michel
Agent de Maintenance, IBIDEN DPF FRANCE, COURTENAY.
demeurant 37 rue de Grands Barreaux à GRON
- Monsieur DOROCHE Patrick
Agent Maîtrise, AGF IART, PARIS.
demeurant 37 rue Henri Dunant à PARON
- Monsieur DOUCET Jean-Claude
Cadre de Banque, NATIXIS, PARIS.
demeurant 59 rue Pasteur à PONT SUR YONNE
- Monsieur DUMONT Annick
Chauffagiste Installation Sanitaire, DRILLON SARL, VENOY.
demeurant 7 rue Jeanne d'Arc à AUXERRE
- Madame DUMONT Joële
Animatrice Contrôle, GRAINDORGE SAS, SENS.
demeurant 10 rue Charles Gounod à PONT SUR YONNE
- Monsieur DUPRE Jean-Baptiste
Magasinier Cariste, FRUEHAUF, AUXERRE.
demeurant 7 rue de l'Eglise à VILLENEUVE ST SALVES
- Monsieur EL FARES Mustapha
Agent de Fabrication, VALEO, ST CLEMENT.
demeurant 27 rue Ste Colombe à ST DENIS
- Monsieur EL HAKKOUNI Omar
Agent de Fabrication, VALEO, ST CLEMENT.
demeurant 2 rue de Milan à SENS
- Madame ESPASA TUDO Annie
Assistante Ressources Humaines, EUROSTYLE SYSTEMS SENS, SENS.
demeurant 32 av de la Marne à SENS
- Monsieur FERNANDES Orlando
Agent Technique, FORCLUM , AUXERRE .
demeurant 15 rue de la Gare à GURGY

- Monsieur FILLOT Michel
Directeur Commercial, SICLI, LE BLANC MESNIL.
demeurant 47 rue Louis Richard à AUXERRE
- Madame FOUCAUD Annie
Attachée Commerciale Sedentaire, SERVET DUCHEMIN, AUXERRE .
demeurant 7 av de la Seiglée à MONETEAU
- Madame GARDIENNET Françoise
Agent de Fabrication, VALEO, ST CLEMENT.
demeurant Chemin des Lampes à COURTOIS SUR YONNE
- Madame GASNE Anne-Marie
Opératrice, GRAINDORGE SAS, SENS.
demeurant 34 av de la Marne à SENS
- Madame GAUVAIN Isabelle
Agent de Fabrication, SICLI, SAINT FLORENTIN.
demeurant 2 rue Claude Simonot à ST FLORENTIN
- Monsieur GEOFFROY Jean
Chauffeur Livreur, HAMELIN DECOR SAS, MONETEAU.
demeurant 1 cité Delorme à AUGY
- Madame GESTE Sylvie
Technicienne de la Banque, CREDIT LYONNAIS, PARIS.
demeurant 36 la Sauvín à ETAIS LA SAUVIN
- Monsieur GILABERT Denis
Electricien, FORCLUM , AUXERRE .
demeurant 19 rue de Champagne à AUXERRE
- Monsieur GIRARD Claude
Magasinier, FRUEHAUF, AUXERRE.
demeurant 8 impasse de l'Eglise à CHAMPS SUR YONNE
- Madame GORGERON Dominique
Agent de Fabrication, DAVEY BICKFORD, HERY.
demeurant 27 rue de l'Eglise à SEIGNELAY
- Monsieur GOUSSERY Jean-Yves
Attaché Commercial Sedentaire, SERVET DUCHEMIN, AUXERRE .
demeurant 6 lot le Colombier à VENOY
- Monsieur GOUT Patrick
Personnel de Montage, SILEC CABLE, MONTEREAU .
demeurant 16 rue Pierre Larousse à VILLEBLEVIN
- Madame GROSSEAU Monique
Directeur Agence, BANQUE CIC EST, STRASBOURG.
demeurant 17 route du Tournebride à THEIL SUR VANNE
- Madame GUENARD Ariane
Technicienne Atelier, SMPE, ST FLORENTIN.
demeurant 35 rue de la Saunière à VERGIGNY
- Monsieur GUENERET Jean-Luc
Technicien d'Atelier, FRUEHAUF, AUXERRE.
demeurant 11 rue de l'hermitage à MONETEAU
- Madame GUFFROY Françoise
Secrétaire, APAVE, PARIS.
demeurant 3 allée de Chigraine La Borde à AUXERRE
- Madame GUILBERT Chantal
Assistante Qualité, GRAINDORGE SAS, SENS.
demeurant 7 rue d'Amsterdam à SENS
- Monsieur GUILLEMAIN Alain
Technicien de Banque, BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, BESANCON.
demeurant 64 rue Louis Braille à AUXERRE
- Madame GUILLOTON Nadine
Employée de Bureau, BERNER, SAINT JULIEN DU SAULT.
demeurant 10 rue du Serein à ST GEORGES SUR BAULCHE
- Madame GUYOT Jeanne
Comptable, FROMAGERIES F.PAUL - RENARD, FLOGNY LA CHAPELLE.
demeurant 11 impasse du Caron à FLOGNY LA CHAPELLE
- Madame HADJADJ Claudine
Secrétaire Service Social, CRAM BOURGOGNE FRANCHE COMTE, DIJON.
demeurant La Tour Coulon à AUXERRE

- Monsieur HEDIN Guy
Mécanicien, SAM, MONTEREAU.
demeurant 12 hameau de la Loge à ST AGNAN
- Madame HENRY-TREMOUILLES Sylvette
Technicienne de Banque, BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE,
BESANCON.
demeurant 70 bd de la Liberté à SENS
- Madame HIRSON Noëlle
Agent de Production, DAVEY BICKFORD, HERY.
demeurant 12 rue du Tartre à HERY
- Madame HUDELLE Françoise
Assistante de Direction, SAINT GOBAIN PPL FRANCE, CHARNY.
demeurant 100 allée des Genêt à SOMMECAISE
- Monsieur HUET Marcel
Agent de Fabrication, SMPE, ST FLORENTIN.
demeurant 18bis rue de Langlée Vieux Champ à GERMIGNY
- Monsieur IMBERT Pascal
Régleur, SICLI, SAINT FLORENTIN.
demeurant 10 rue du Lavoir à AVROLLES
- Monsieur JAAFAR Hammou
Agent de Fabrication, SMPE, ST FLORENTIN.
demeurant 26/9 place Corot à AUXERRE
- Monsieur JACQUEMIN François
Responsable de Service, CCI DE L'YONNE, AUXERRE.
demeurant 23 av Jean Jaures à AUXERRE
- Monsieur JEANDEAU Eric
Responsable Patrimoine, STODIS, LYON.
demeurant 26 rue de la Porte du Bois à JOIGNY
- Monsieur JOLY Jean-Marie
Technicien de Maintenance, VALEO, ST CLEMENT.
demeurant 148 rue Paul Bert à PARON
- Monsieur KARBABI Hamani
Opérateur Saumurage, FROMAGERIES F.PAUL - RENARD, FLOGNY LA CHAPELLE.
demeurant 14 rue Emile Bernard à TONNERRE
- Monsieur LAARAYBI Ali
Opérateur Saumurage, FROMAGERIES F.PAUL - RENARD, FLOGNY LA CHAPELLE.
demeurant 10 rue de Suinot à FLOGNY LA CHAPELLE
- Madame LACOSTE Marie-Christine
Conductrice Suremballeuse, FROMAGERIES F.PAUL - RENARD, FLOGNY LA CHAPELLE.
demeurant 7 place de la Mairie à TONNERRE
- Monsieur LACROIX Alain
Cariste, SMPE, ST FLORENTIN.
demeurant 87 rue Campenon à TONNERRE
- Monsieur LAGOGUE Christian
Magasinier, FRUEHAUF, AUXERRE.
demeurant 11 rue de Vincelles à VAL DE MERCY
- Monsieur LAMMERS Edouard
Chef Gr Achats Appr Syst Chargt, FMC TECHNOLOGIES, SENS.
demeurant 4 rue Verte à PARON
- Monsieur LANCETTE Marcel
Soudeur, SICLI, SAINT FLORENTIN.
demeurant 1 rue Louis Pasteur à ST FLORENTIN
- Monsieur LANDRIER Jean-Claude
Directeur d'Agence, FIDUCIAL, ANGERS.
demeurant 5 Grande Rue à PROVENCY
- Monsieur LECOMTE Patrick
Responsable Contrats TP, FMC TECHNOLOGIES, SENS.
demeurant 19 promenade des Champs Plaisants à SENS
- Madame LEFIZELIER Denise
Contrôleuse Qualité, AMORA MAILLE SI, APPOIGNY.
demeurant 31 Grande Rue à FLEURY LA VALLEE
- Monsieur LEFORT Michel
Technicien de Maintenance, FRUEHAUF, AUXERRE.
demeurant 15 rue d'Auxerre à SEIGNELAY

- Monsieur LEMOINE Jean-françois
Mécanicien Auto-PL, HAMEL POIDS LOURDS, AUXERRE.
demeurant 5bis rue du Cellier à PERRIGNY
- Monsieur LORAIN Jean-Louis
Conducteur de Travaux, THYSSENKRUPP ASCENCEURS, ANGERS.
demeurant 28 route d'Appoigny à FLEURY LA VALLEE
- Madame LOUCHARD Annick
Préparatrice de Commandes, LEBHAR SAS, SENS.
demeurant 28 rue Marcellin Berthelot à SENS
- Madame MACON Madeline
Bobinière à Domicile, PRECILEC, AUXERRE.
demeurant 1 allée des Pervenches à VILLEFARGEAU
- Monsieur MAIGRET Jacques-Pierre
Employé de Banque, THE ROYAL BANK OF SCOTLAND, PARIS.
demeurant Les Bruyères à COLLEMIERS
- Madame MAILLAUT Dominique
Auxiliaire de Vie Sociale, A.A.P.A.D, AUXERRE.
demeurant 28 allée du Maine à AUXERRE
- Monsieur MAILLET Jacky
Responsable Production Maintenance, GRAINDORGE SAS, SENS.
demeurant 2 rue Saint Cartault à SENS
- Monsieur MARCEAU Serge
Hôte de Vente TQ, ARGEDIS RELAIS DE LA COULINE, PRECY SUR VRIN.
demeurant 12 rue de Chevreuse à CUDOT
- Madame MARQUES Maria
Ouvrière Polyvalente, ALCAN FRANCE EXTRUSIONS, ST FLORENTIN.
demeurant 13 rue du Camp de Barcena à AVROLLES
- Monsieur MARTINEZ José
Métallier Chaudronnier, FRUEHAUF, AUXERRE.
demeurant 15 rue de Quenne à CHAMPS SUR YONNE
- Monsieur MARTINEZ Miguel
Métallier Chaudronnier Qualifié, FRUEHAUF, AUXERRE.
demeurant 15 rue de la Cave à LINDRY
- Monsieur MARZOUKI Abdeslam
Ouvrier de Fabrication, FROMAGERIES F.PAUL - RENARD, FLOGNY LA CHAPELLE.
demeurant 1 rue du Louvois à TONNERRE
- Monsieur MASCOTTO Jean-marie
Métallier Chaudronnier, FRUEHAUF, AUXERRE.
demeurant 9 rue Porte d'en Bas à CHEVANNES
- Monsieur MATIGNON Jean-Jacques
Conducteur d'Engins, ROUTES ET CHANTIERS MODERNES, SENS .
demeurant 19 route de St Georges à VILLEBOUGIS
- Monsieur MELAO PAULO Abel
Conducteur Routier, STE DES TRANSPORTS SENOBLE, JOUY.
demeurant rue Chaude à MONTACHER VILLEGARDIN
- Madame MENERAU Liliane
Acheteur, PRECILEC, AUXERRE.
demeurant 6 rue des Vignes à CHEVANNES
- Monsieur MESSIN Jean-Marc
Responsable Pont Portique, SAM, MONTEREAU.
demeurant 15 rue du Chaudron à ST AGNAN
- Madame MILLARD Nicole
Animatrice de Tri, FROMAGERIES F.PAUL - RENARD, FLOGNY LA CHAPELLE.
demeurant 1 place de la Fortelle à CARISEY
- Monsieur MONTIGNY Gérard
Responsable de Silo, SOUFFLET AGRICULTURE, NOGENT/SEINE.
demeurant 17 rue des Vergers à GIVRY
- Monsieur MOREAU Daniel
Responsable Clientèle, UNILEVER FRANCE, RUEIL MALMAISON.
demeurant 54 hameau les Epenards à GRON
- Madame NICOLAS Maryse
Superviseuse, LEBHAR SAS, SENS.
demeurant 13 route des Fleuris à PARON

- Monsieur OGER Francis
Conducteur de Travaux, ENTREPRISE SENONAISE DE PEINTURE, SENS.
demeurant 34 rue Colette à SENS
- Monsieur OUDIN Alain
Technicien Atelier, SMPE, ST FLORENTIN.
demeurant 22 rue de Paris à MONT ST SULPICE
- Monsieur OUHADDOU Benaïssa
Agent de Fabrication, SMPE, ST FLORENTIN.
demeurant 4/19 allée des Pinsons à AUXERRE
- Madame PARENT Monique
Agent de Fabrication, SICLI, SAINT FLORENTIN.
demeurant 3 rue Pasteur à ST FLORENTIN
- Monsieur PARISOT Michel
Mécanicien, ETS J.SOUFFLET, NOGENT SUR SEINE.
demeurant 58 rue de la Forêt de Lancy à ST MAURICE AUX RICHES HOMMES
- Madame PERREAU Josette
Machiniste, DOLIS SAS, SAINT FLORENTIN.
demeurant 30 rue du Chêne à VERGIGNY
- Monsieur PERRIN Pierre
Agent Logistique, SMPE, TONNERRE.
demeurant 3 ruelle de l'Abreuvoir à TONNERRE
- Monsieur PETIT Claude
Conducteur de Ligne Traitement du Lait, FROMAGERIES F.PAUL - RENARD, FLOGNY LA
CHAPELLE.
demeurant 6 Grande Rue à FLOGNY LA CHAPELLE
- Monsieur PINTO Alberto
Chef de Chantiers, FORCLUM , AUXERRE .
demeurant 27 rue Charles Rolland à HERY
- Monsieur POILPRE Henri
Cadre, SOCIETE GENERALE, PARIS.
demeurant 8 rue de la Croix St Nicolas à VINNEUF
- Madame POTHERAT Monique
Agent de Fabrication, DAVEY BICKFORD, HERY.
demeurant 54 Grande Rue à VARENNES
- Monsieur QUINTAUX Pierre
Technicien Atelier, SMPE, ST FLORENTIN.
demeurant 28 rue des Vals Profondes à TONNERRE
- Monsieur QUINTAUX Robert
Agent d'Entretien, SMPE, ST FLORENTIN.
demeurant 6 rue des Cermes à DANNEMOINE
- Monsieur RAISON Serge
Métallier chaudronnier, FRUEHAUF, AUXERRE.
demeurant 27 route de Clamecy à COURSON LES CARRIERES
- Monsieur RENARD Daniel
Technico Commercial, LAFARGE GRANULATS , PARIS.
demeurant 30 rue des Tilleuls à PARON
- Madame RISTER Françoise
Agent de Fabrication, DAVEY BICKFORD, HERY.
demeurant 16 rue de Shibbottle à HERY
- Madame ROLLET Roselyne
Responsable de Programmes, PRECILEC, AUXERRE.
demeurant 42 rue Guynemer à AUXERRE
- Madame ROSIER Marie-Thérèse
Employée de Maison, DOCTEUR RENE CHAMPEAUX, GUILLON.
demeurant Hameau de Ragny à SAVIGNY EN TERRE PLAINE
- Monsieur ROSSETTO Patrice
Peintre, FRUEHAUF, AUXERRE.
demeurant 41 lieu dit Chauchoine à EGLÉNY
- Madame ROUGEMONT Yvette
Puéricultrice, CAF DE L'YONNE, AUXERRE.
demeurant 3 place Lamartine à AUXERRE
- Monsieur ROUSSEAU Jean-François
Conseiller commercial, CAISSE D'EPARGNE D'IDF, PARIS.
demeurant La Saulée à ST PRIVE

- Mademoiselle SALIDO Monique
Comptable, CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE, AUXERRE.
demeurant 20 Grande Rue à MEZILLES
- Monsieur SCHENKE Bernard
Responsable Maintenance Electronique, PRECILEC, AUXERRE.
demeurant 23 rue de Bourgogne à MONETEAU
- Monsieur SCOLAN René
Technicien Qualité, PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES, MOISSY CRAMAYEL.
demeurant 65 rue des Préaux à COURLON SUR YONNE
- Monsieur SERRANO Manuel
Soudeur P3, FIMM, JOIGNY.
demeurant 17 rue Voltaire à JOIGNY
- Monsieur SIMIER Jacky
Métallier Chaudronnier Qualifié, FRUEHAUF, AUXERRE.
demeurant 27 Grande Rue à MIGE
- Monsieur SIMON Alain
Agent de Maîtrise, DAVEY BICKFORD, HERY.
demeurant 8 chemin des patouillats à CHARBUY
- Madame STACCHIOTTI- MESTRE Joëlle
Secrétaire Rédacteur, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.
demeurant 6 impasse Diderot à JOIGNY
- Monsieur SYTNIK Philippe
Employé de Banque, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS.
demeurant 1 puits Bottin à VERON
- Monsieur VABROL François
Technicien d'Atelier Métallier, FRUEHAUF, AUXERRE.
demeurant 19 route National de Paris à APPOIGNY
- Monsieur VABROL Roger
Technicien d'Atelier, FRUEHAUF, AUXERRE.
demeurant 19 RN6 de Paris à APPOIGNY
- Monsieur VAUDRON Daniel
Directeur de Production, FRIGINOX, VILLEVALLIER.
demeurant 8 rue André Roy à CEZY
- Monsieur VEILANDE Jean Claude
Polisseur Machine, ALCAN FRANCE EXTRUSIONS, ST FLORENTIN.
demeurant 4 ruelle des Fossés à TURNY
- Monsieur VERZEAUX Alain
Technicien d'Atelier, FRUEHAUF, AUXERRE.
demeurant 11 rue du Pressoir à LINDRY
- Monsieur VICART Gérard
Chargé d'Expédition, FRUEHAUF, AUXERRE.
demeurant 7 rue Colette à TOUCY
- Monsieur VILLETARD Gilles
Ouvrier de Maintenance, FRUEHAUF, AUXERRE.
demeurant 4 rue de la Chalifarde à CHAMPS SUR YONNE
- Monsieur VIOLETTE Jean-Pierre
Adjoint Directeur d'Usine, SENOBLE, JOUY.
demeurant 6 rue des Acacias à PARON
- Madame WAWRO Michèle
Agent de Production, DAVEY BICKFORD, HERY.
demeurant 27 rue Pasteur à LAROCHE ST CYDROINE
- Monsieur WEGMANN Francis
Technicien d'Atelier, FRUEHAUF, AUXERRE.
demeurant 12 rue de l'Abreuvoir à VALLAN
- Monsieur ZEROUALI Mimoun
Responsable Chargement, ALCAN FRANCE EXTRUSIONS, ST FLORENTIN.
demeurant 2 square Pommier Janson à ST FLORENTIN

Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- Madame ALLIOT Sadia
Agent de Fabrication, VALEO, ST CLEMENT.
demeurant 23 rue de Frères Challe à SENS
- Monsieur ALVES MARINHO Alcino
Scieur Tracteur, ALCAN FRANCE EXTRUSIONS, ST FLORENTIN.
demeurant 5 rue Raymond Clerin à ST FLORENTIN
- Monsieur BAILLON Serge
Magasinier, FRUEHAUF, AUXERRE.
demeurant 42 route de Vaux à ESCOLIVES STE CAMILLE
- Monsieur BELLAGUET Daniel
Chef de Chantier, AXIMA GDF SUEZ, NANTES .
demeurant hameau de sarrigny à POILLY SUR THOLON
- Monsieur BENOIT Jean-Louis
Responsable Qualité, FRUEHAUF, AUXERRE.
demeurant 40 route Nationale à GY L EVEQUE
- Monsieur BIGER Jean-Claude
Chef d'Equipe Réparations-Techn SAV, MOUVEX SAS , AUXERRE.
demeurant 4 ruelle des Boeufs à ST MARTIN DU TERTRE
- Monsieur BLONDELET Francis
Employé de Banque, CREDIT DU NORD, PARIS.
demeurant 63 rue Thenard à VILLENEUVE SUR YONNE
- Monsieur BLONDELOT Régis
Chauffeur, SOUFFLET AGRICULTURE, NOGENT/SEINE.
demeurant 57 route Nationale à LEZINNES
- Madame BON Evelyne
Assistante Maternelle, CAF DE L'YONNE, AUXERRE.
demeurant 76/5 av Delacroix à AUXERRE
- Monsieur BOUCHARD Laurent
Préparateur Filières, ALCAN FRANCE EXTRUSIONS, ST FLORENTIN.
demeurant 43 résidence du château à JUNAY
- Monsieur BOUKHARI Alain
Préparateur usinage, MOUVEX SAS , AUXERRE.
demeurant 16 rue Fraterie St Martin à BONNARD
- Madame BOURGEOIS Mireille
Chef de Groupe Comptabilité, ALCAN FRANCE EXTRUSIONS, ST FLORENTIN.
demeurant 11 rue de la Sogne à PERCEY
- Monsieur BOURIGAULT Serge
Technicien des métiers de la Banque, SOCIETE GENERALE, PARIS.
demeurant 10 allée du Maine à AUXERRE
- Madame BUOB Marie-Christine
Responsable Administrative, MUTUELLE RENAULT, BOULOGNE BILLANCOURT.
demeurant 14 rue du Faubourg st Roch à YROUERRE
- Madame CARTIER Martine
Assistante de Direction, MATISA, SENS.
demeurant 4 rue des Bons Amis à ST MARTIN DU TERTRE
- Monsieur CHABIN Alain
Plombier, AXIMA GDF SUEZ, NANTES .
demeurant 36 rue des Romains à CHARMOY
- Monsieur CHAPELIER Claude
Technicien Ordonnancement, SENOBLE, JOUY.
demeurant 3 rue Frebinier à DOLLOT
- Madame CHARLIER Nelly
Responsable Adm et Comptable, FORCLUM , AUXERRE .
demeurant 8 rue François Fèvre à ST GEORGES SUR BAULCHE
- Madame CHATEAU Nicole
Comptable, FRUEHAUF, AUXERRE.
demeurant 32 rue du Vau Derrière à CHEVANNES
- Monsieur COLLET Noël
Contremaître Parachèvement, SAM, MONTEREAU.
demeurant 24 rue Lepeletier de St Fargeau à SENS
- Monsieur COMBRALLIER André
Tech Comptable, CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE, DIJON.
demeurant 1 av du 3ème RAC à JOIGNY

- Monsieur CONQUET Daniel
Chauffeur de Taxi, TAXI LUC MOFFRONT, SAUVIGNY LE BOIS.
demeurant 10 av des Chaumottes à AVALLON
- Monsieur CORDONNIER Christian
Technicien Outillage, VALEO, ST CLEMENT.
demeurant 11 route des Puits à PARON
- Monsieur DESCAVES Louis
Mécanicien, SMPE, ST FLORENTIN.
demeurant 39 Grande Rue à JUNAY
- Monsieur DESNOYERS Michel
Cariste Monteur, FRUEHAUF, AUXERRE.
demeurant 22 rue des Grandes Chenevières à ANDRYES
- Monsieur DROUHIN Jean-marie
Formateur et Resp du Dépt Hôtellerie- Restauration, CIFA, AUXERRE.
demeurant Le Chapelain à MONTIGNY LA RESLE
- Monsieur DUMONT Annick
Chauffagiste Installation Sanitaire, DRILLON SARL, VENOY.
demeurant 7 rue Jeanne d'Arc à AUXERRE
- Madame FAIVRE Marie-Françoise
Gestionnaire Paie Adm Personnel, L'OREAL, CLICHY.
demeurant 21 rue des Lauriers à PLESSIS DU MEE
- Monsieur FONCELLE Jean-François
Agent de Livraison, FRUEHAUF, AUXERRE.
demeurant 14 rue de la Résistance à MONETEAU
- Monsieur FROMONOT Claude
Responsable Paie, FRUEHAUF, AUXERRE.
demeurant 60 Grande Rue à VINCELLES
- Monsieur FROMONT Alain
Second Pousseur Continu, LAFARGE GRANULATS , PARIS.
demeurant 19 rue du Parc à TURNY
- Madame GANIVET Monique
Infirmière, CROIX ROUGE FRANCAISE, TOUCY.
demeurant 3 les Poupards à MOULINS SUR OUANNE
- Monsieur GEOFFROY Yannick
Métallier Chaudronnier TQ, FRUEHAUF, AUXERRE.
demeurant 4 chemin Champ Colas à CHEMILLY SUR YONNE
- Monsieur GEORGES Williams
Coordinateur du Service Maintenance, TUBAUTO, SENS.
demeurant 13 rue du Pont à BAGNEAUX
- Madame GIDOIN Chantal
Receveuse sur Plieuse Colleuse, LEBHAR SAS, SENS.
demeurant 7 rue Anatole Paillot à VERON
- Monsieur GODARD Joël
Assistant Technique, ALCAN FRANCE EXTRUSIONS, ST FLORENTIN.
demeurant 6 rue Estienne d'Orves à MIGENNES
- Monsieur GRANDJEAN Luc
Conducteur Traitement Thermique, GEVELOT EXTRUSION, TOUCY.
demeurant Les Grossots à TOUCY
- Monsieur GRELEE Jacky
Fraiseur, SMPE, ST FLORENTIN.
demeurant 15 rue des Groseillers à FLOGNY LA CHAPELLE
- Madame GUEROL Nicole
Gestionnaire de Paie, LU FRANCE, MOISSY CRAMAYEL.
demeurant 8 rue des Halles à CHAMPIGNY
- Madame GUEULLE Catherine
Cadre, SOCIETE GENERALE, PARIS.
demeurant 1 rue du Veau à MICHERY
- Madame HANNIET Claudette
Gestionnaire DES, SICLI, SAINT FLORENTIN.
demeurant 6 route St Laurent à TURNY
- Monsieur HEMON Pierre
Chauffeur Routier, TRANSPORTS SANCHEZ, MALAY LE GRAND.
demeurant 16 sentier de la Grevé à VILLENEUVE SUR YONNE

- Madame HUGOT Agnès
Responsable Ordonnancement, FROMAGERIES F.PAUL - RENARD, FLOGNY LA CHAPELLE.
demeurant 2 rue du Pré Joly à VILLIERS VINEUX
- Monsieur IVASCOT Michel
Technicien de Maintenance, DYNAPLAST, SAINT FLORENTIN.
demeurant 9 rue Pierre Corneille à ST FLORENTIN
- Monsieur JAMET Gérard
Magasinier, SILEC CABLE, MONTEREAU .
demeurant 1 rue de la Roche aux Garennes à VILLETHIERRY
- Madame LE CALVEZ Jacqueline
Technicienne de Banque, BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE,
BESANCON.
demeurant 25 rue de l'Isle aux Plaisirs à AUXERRE
- Monsieur LECOMTE Christian
Peintre, ENTREPRISE SENONAISE DE PEINTURE, SENS.
demeurant 21 rue des Vaux Renards à SALIGNY
- Monsieur LEFRANC Michel
Peintre, FRUEHAUF, AUXERRE.
demeurant 10 chemin de la Côte à TRUCY SUR YONNE
- Monsieur LEPINE André
Opérateur CN, MOUVEX SAS , AUXERRE.
demeurant 28bs rue de la Brumance à TURNY
- Monsieur LORAIN Jean-Louis
Conducteur de Travaux, THYSSENKRUPP ASCENCEURS, ANGERS.
demeurant 28 route d'Appoigny à FLEURY LA VALLEE
- Monsieur LOUCHARD Michel
Conducteur Règleur, LEBHAR SAS, SENS.
demeurant 28 rue Marcelin Berthelot à SENS
- Monsieur LYSIAK Jean-Louis
Membre Recherche et Développement Projets, VALEO, ST CLEMENT.
demeurant 4 rue de l'Etang à VILLEBOUGIS
- Monsieur MAIGRET Jacques-Pierre
Employé de Banque, THE ROYAL BANK OF SCOTLAND, PARIS.
demeurant Les Bruyères à COLLEMIERS
- Monsieur MARNAY Jacques
Chef Magasinier, MATISA, SENS.
demeurant 2 rue Albert Corberon à EVRY
- Monsieur MAROIS Jean-Pierre
Poseur Revêtements des Sols, ENTREPRISE SENONAISE DE PEINTURE, SENS.
demeurant 13 rue d'Amsterdam à SENS
- Monsieur MATHIAS Jacky
Chauffagiste, AXIMA GDF SUEZ, NANTES .
demeurant 4 allée de la Colémine à AUXERRE
- Monsieur MATHIEUX Philippe
Analyste Système, CPAM DE SEINE ST DENIS, BOBIGNY.
demeurant 3 rue la Haie Pélerine à VILLEROY
- Madame MATIGNON Claudette
Technicien Expert Prestations Collectives, CPAM DE PARIS, PARIS .
demeurant Les Martinières à ST VALERIEN
- Madame MAZZACAVALLO Maryse
Technicienne, POLE EMPLOI IDF, NOISY LE GRAND.
demeurant 10 allée des Chênes à CHEROY
- Monsieur MENDES SILVA Manuel
Soudeur Remplisseur, FMC TECHNOLOGIES, SENS.
demeurant 46 rue des Oublettes à SENS
- Madame MENEREAU Liliane
Acheteur, PRECILEC, AUXERRE.
demeurant 6 rue des Vignes à CHEVANNES
- Madame MIGEVANT Martine
Comptable, LAROCHE SA, CHABLIS.
demeurant 7 rue des Ormes à DANNEMOINE
- Monsieur MLYNARCZYK Christian
Assistant Logistique Clients, SMPE, ST FLORENTIN.
demeurant 5 rue des Perrières à ST FLORENTIN

- Madame MORIEZ Eliane
Chargée de Mission, URSSAF, AUXERRE.
demeurant 8bis rue du Port de Gord à APOIGNY
- Monsieur MOUTURAT Gérard
Correcteur, ALCAN FRANCE EXTRUSIONS, ST FLORENTIN.
demeurant 26 route de Ligny le Chatel à BOUILLY
- Monsieur NOEL Frédéric
Concepteur Maquettiste Design, RENAULT, BOULOGNE BILLANCOURT.
demeurant 5 rue du Faubourg St Roch à YROUERRE
- Monsieur OUDIN Alain
Technicien Atelier, SMPE, ST FLORENTIN.
demeurant 22 rue de Paris à MONT ST SULPICE
- Monsieur PAUTRAT Jean-Pierre
Agent Technique de Contrôle, PRECILEC, AUXERRE.
demeurant Les Vincents à PARLY
- Monsieur PAUZAT Paul
Analyste, FRUEHAUF, AUXERRE.
demeurant 6 rue des Belles Filles à AUGY
- Madame PENNEL Laurence
Technicienne Sup en Pharmacologie, INSTITUT DE RECHERCHES SERVIER, SURESNES.
demeurant 8 rue d'En Bas à POILLY SUR SEREIN
- Monsieur PETITJEAN Christian
Responsable Produits, SERVET DUCHEMIN, AUXERRE .
demeurant 3 les Champs de la Brasse à PARLY
- Madame PICHARD Liliane
Rédactrice Juridique, URSSAF, AUXERRE.
demeurant 2 allée de Beauvoir à AUXERRE
- Monsieur PINON Michel
Technicien Ordonnancement, CPAM DE PARIS, PARIS .
demeurant 12 chemin des Pêcheurs à VILLENEUVE LA GUYARD
- Monsieur PRIMAULT Gérard
Employé de la, CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE, DIJON.
demeurant 48bis rue des Oubliettes à SENS
- Monsieur PUTIGNY François
Technicien des Métiers de la Banque, SOCIETE GENERALE, PARIS.
demeurant 12 rue de la Mare Laborde à AUXERRE
- Monsieur RENARD Daniel
Technico Commercial, LAFARGE GRANULATS , PARIS.
demeurant 30 rue des Tilleuls à PARON
- Madame ROUGEMONT Yvette
Puéricultrice, CAF DE L'YONNE, AUXERRE.
demeurant 3 place Lamartine à AUXERRE
- Monsieur SENIS Philippe
Tourneur Fraiseur, SMPE, ST FLORENTIN.
demeurant 16 rue des Groseillers à FLOGNY LA CHAPELLE
- Madame SERENA Martine
Opératrice Emballage, LEBHAR SAS, SENS.
demeurant 8 rue de l'Yonne Brassy à EGRISSELLES LE BOCAGE
- Madame SPINELLE Ginette
Assistante Paie et Gestion RH, ALCAN FRANCE EXTRUSIONS, ST FLORENTIN.
demeurant 11 rue de la Rotie à VILLIERS VINEUX
- Madame THEVENON LERAY Paulette
Emballeuse Conductrice, ALCAN FRANCE EXTRUSIONS, ST FLORENTIN.
demeurant 3 rue de Mercy Prunelles à CHAMPLOST
- Madame TRINQUESSE Maryse
Agent Technique au SDA, APRIA RSA, PARIS .
demeurant 7 rue des Vauviers à AUXERRE
- Madame TRIPET Ghislaine
Agent de Fabrication, VALEO, ST CLEMENT.
demeurant 23 route de Genève à MALAY LE PETIT
- Madame TROGNON Dominique
Assistante Risk Management, ISOROY, RUNGIS.
demeurant 4 allée André Citroën à AUXERRE

- Monsieur TROGNON Philippe
Responsable Achats, SMPE, ST FLORENTIN.
demeurant 4 allée André Citroën à AUXERRE
- Monsieur TRUMEAU Gérard
Plieur, CONSTRUCTIONS NOGUES, SAINT FARGEAU.
demeurant Les Bizots à SEPTFONDS
- Madame TURI Claudine
Secrétaire d'Atelier, SILEC CABLE, MONTEREAU .
demeurant 6 rue Veuve Lebeau à MICHERY
- Monsieur USSEGLIO Christian
Technicien Supérieur Méthodes, SNECMA, MELUN.
demeurant 9 le Puits Quantin à ST AGNAN
- Monsieur VERDIER Dominique
Magasinier Cariste, VALEO, ST CLEMENT.
demeurant 12 allée du Filoir à SENS
- Madame VERLY Françoise
Adjt Resp Site Ccial, FORTIS BANQUE, PUTEAUX.
demeurant 2 route d'Aillant à POURRAIN
- Monsieur VIAUT Marc
Agent d' Ordonnancement, ALCAN FRANCE EXTRUSIONS, ST FLORENTIN.
demeurant 4 rue de la Brumance à TURNY
- Madame VIE Edwige
Agent de Fabrication, VALEO, ST CLEMENT.
demeurant 1 rue du Petit Clos à FONTAINE LA GAILLARDE

Le Préfet Pascal LELARGE

| |
|---|
| DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES |
|---|

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ORIENTATION DE L'AGRICULTURE du 12 janvier 2010

N° 1

VU la demande présentée le 2 octobre 2009 par l'EARL les VIGNES du CLOU (Dominique LASSECHERE) à Coulanges sur Yonne En vue d'être autorisée à ajouter à son exploitation de 127 ha 33 a une superficie de 16 ha 13 a
VU l'avis émis le 12 janvier 2010 par la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture de l'Yonne dans sa section spécialisée : "structures, économie des exploitations et agriculteurs en difficulté."

CONSIDERANT QUE :

Aucune autre demande n'a été présentée

SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires :

D E C I D E

Article 1 :

La demande présentée par l'EARL les VIGNES du CLOU (Dominique LASSECHERE) à Coulanges sur Yonne est ACCEPTÉE conformément aux dispositions des articles L 331-3 à L 331-11 du Code Rural, pour la mise en valeur de 16 ha 13a de terres sises sur le territoire des communes de Coulanges sur Yonne et Festigny.

N° 2

VU la demande présentée le 8 octobre 2009 par François CHARPIGNON à Santigny en vue d'être autorisé à mettre en valeur une superficie de 234 ha 74 a, qu'il exploitait en EARL unipersonnelle, l'EARL FRANSYL.

VU l'avis émis le 12 janvier 2010 par la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture de l'Yonne dans sa section spécialisée : "structures, économie des exploitations et agriculteurs en difficulté."

CONSIDERANT QUE :

- il s'agit uniquement d'un changement de statut juridique sans modification de superficie
- aucune autre demande n'a été présentée

SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires :

D E C I D E

Article 1 :

La demande présentée par CHARPIGNON François à Santigny est ACCEPTÉE conformément aux dispositions des articles L 331-3 à L 331-10 du Code Rural pour la mise en valeur de 234 ha 74 a de terres sises sur le territoire des communes de Bléneau, Marmeaux, Pisy, St Privé, Santigny, Vignes et Gien (45).

N° 3

VU la demande présentée le 12 octobre 2009 par Nicolas DEGRYSE à Venouse en vue d'être autorisé à mettre en valeur une superficie de 11 ha 88 a

VU l'avis émis le 12 janvier 2010 par la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture de l'Yonne dans sa section spécialisée : "structures, économie des exploitations et agriculteurs en difficulté."

CONSIDERANT QUE :

- Nicolas DEGRYSE est actuellement associé du GAEC DEGRYSE
- il a pour projet de sortir du GAEC au 1^{er} avril 2010
- aucune autre demande n'a été présentée

SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires :

D E C I D E

Article 1 :

La demande présentée par Nicolas DEGRYSE à Venouse est ACCEPTÉE conformément aux dispositions des articles L 331-3 à L 331-10 du Code Rural pour la mise en valeur de 11 ha 88 a de terres sises sur le territoire de la commune de Rouvray

N° 4

VU la demande présentée le 16 octobre 2009 par Adrien BERTHELIN à Chigy en vue d'être autorisé à ajouter à son exploitation de 67 ha 06 a une superficie de 104 ha 67 a dont 74 ha de biens de famille

VU l'avis émis le 12 janvier 2010 par la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture de l'Yonne dans sa section spécialisée : "structures, économie des exploitations et agriculteurs en difficulté."

CONSIDERANT QUE :

Aucune autre demande n'a été présentée

SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires :

D E C I D E

Article 1 :

La demande présentée par Adrien BERTHELIN à Chigy est ACCEPTÉE conformément aux dispositions des articles L 331-3 à L 331-11 du Code Rural, pour la mise en valeur de 104 ha 67 a dont 74 ha de biens de famille de terres sises sur le territoire des communes de Chigy, Les Bordes, Foissy sur Vanne

N° 5

VU la demande présentée le 15 octobre 2009 par Didier ROBERT à Bussièrès en vue d'être autorisé à ajouter à son exploitation de 142 ha 80 a une superficie de 8 ha 67 a

VU l'avis émis le 12 janvier 2010 par la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture de l'Yonne dans sa section spécialisée : "structures, économie des exploitations et agriculteurs en difficulté."

CONSIDERANT QUE :

Aucune autre demande n'a été présentée

SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires :

D E C I D E

Article 1 :

La demande présentée par Didier ROBERT à Bussièrès est ACCEPTÉE conformément aux dispositions des articles L 331-3 à L 331-11 du Code Rural, pour la mise en valeur de 8 ha 67 a de terres sises sur le territoire de(s) la commune(s) de : BUSSIERES

N° 6

VU la demande présentée le 22 octobre 2009 par l'EARL des ROY (ROY Daniel, ROY Nathalie, ROY Antonin) à Malicorne en vue d'être autorisée à mettre en valeur une superficie de 175 ha 80 a

VU l'avis émis le 12 janvier 2010 par la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture de l'Yonne dans sa section spécialisée : "structures, économie des exploitations et agriculteurs en difficulté."

CONSIDERANT QUE :

- Daniel ROY met à disposition de l'EARL son exploitation individuelle d'une superficie de 135 ha 34 a
- son fils Antonin, met à disposition de l'EARL la superficie de 40 ha 46 a destinée à son installation J.A. au 01/01/2010
- Daniel ROY, Nathalie ROY, Antonin ROY seront associés exploitants de l'EARL.
- aucune autre demande n'a été présentée.

SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires :

D E C I D E

Article 1 :

La demande présentée par l'EARL des ROY (ROY Daniel, ROY Nathalie, ROY Antonin) à Malicorne est ACCEPTÉE pour la mise en valeur de 175 ha 80 a, sur les communes de Malicorne et Chassignelles, conformément aux dispositions des articles L 331-1 à L 331-10 du Code Rural.

N° 7

VU la demande présentée le 14 décembre 2009 par Mickaël VIGNOT à Perrigny en vue d'être autorisé à ajouter à son exploitation de 104 ha 83 a une superficie de 5 ha 66 a

VU la demande, concurrente sur 5 ha 66 a, présentée 31 août 2009 par l'EARL des Bordes (PERRIGNON Thierry, TANTOT Chrystelle) à Senan en vue d'être autorisée à ajouter à son exploitation de 179 ha 52 a une superficie de 5 ha 66 a

VU l'avis émis 12 janvier 2010 par la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture de l'Yonne dans sa section spécialisée : "structures, économie des exploitations et agriculteurs en difficulté."

CONSIDERANT QUE :

- M. VIGNOT est âgé de 34 ans, il est marié et il a deux enfants à charge.
- M. VIGNOT est titulaire d'une autorisation d'exploiter en date du 17 juillet 2009, sur une superficie de 104 ha 83 a, relative à son installation Jeune Agriculteur.

- le 14 décembre 2009, il dépose un dossier complémentaire sur une superficie de 5 ha 66 a. M VIGNOT indique que cette superficie fait partie de son projet d'installation et qu'il a attendu d'avoir la signature d'accord des propriétaires pour faire sa demande.

- il indique également qu'il exploite réellement 94 ha 19 a sur les 104 ha 83 a, car un propriétaire a souhaité vendre son bien pour une superficie de 9 ha environ et M VIGNOT ne s'est pas porté acquéreur.

- L'EARL des Bordes à Senan (PERRIGNON Thierry et TANTOT Chrystelle) a déposé une demande le 31 août 2009 sur la superficie de 5 ha 66 a.

- une autorisation d'exploiter a été délivrée à l'EARL des BORDES, le 13 novembre 2009, considérant qu'il n'y avait pas d'autre demande.

- L'EARL des BORDES met en valeur 179 ha 52 a, avec deux associés exploitants, M. PERRIGNON et Mme TANTOT. Ils ont deux enfants à charge, âgés de 16 et 11 ans. L'EARL est également titulaire d'une autorisation d'exploiter en date du 13 novembre 2009 sur une superficie de 73 ha 55a.

- à ce jour, la demande de M. VIGNOT est concurrente à celle de l'EARL des BORDES pour la superficie de 5 ha 66 a.

- les demandes de M. VIGNOT et de l'EARL des BORDES relèvent de la priorité n° 7 (autres agrandissements en tenant compte de la surface exploitée par unité de travailleur humain (U.T.H.) du schéma directeur départemental des structures lorsque le bien objet de la demande est inférieur ou égal à une demi unité de référence.

- M. VIGNOT est titulaire d'une autorisation d'exploiter sur 104 ha 85 a. Il est candidat sur 5 ha 66 a. La superficie exploitée par unité de travailleur humain (U.T.H.) serait de 110 ha 51 a.

- L'EARL des BORDES met en valeur 179 ha 52 a, elle est titulaire d'une autorisation d'exploiter sur 73 ha 55 a. Elle est candidate sur 5 ha 66 a. La superficie exploitée par unité de travailleur humain (U.T.H.) serait de 129 ha 36 a.

SUR PROPOSITION de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de l'Yonne :

DECIDE :

Article 1 :

La demande présentée par Mickaël VIGNOT à Perrigny est ACCEPTEE pour la mise en valeur de 5 ha 66 a de terre sur le territoire de la commune de Senan, conformément aux dispositions de l'article L 331-3 4° et 5° du Code rural, et conformément à la priorité n° 7 du schéma directeur départemental des structures (superficie mise en valeur par U.T.H.), considérant sa demande au moins autant prioritaire que celle de l'EARL des BORDES.

N° 8

VU la demande présentée le 3 avril 2009 par l'EARL des Beaux Foins (LOGETTE Denis) à Bernouil en vue d'être autorisée à ajouter à son exploitation de 143 ha 22 a une superficie de 45 ha 22 a

VU la demande concurrente, présentée le 9 juin 2009 par Jean-Baptiste TRIBUT à Tronchoy n vue d'être autorisé à réaliser une installation J.A. la superficie de 45 ha 22 a

VU la décision en date du 20 juillet 2009 REFUSANT à l'EARL des Beaux FOins (LOGETTE Denis) à Bernouil la mise en valeur de 45 ha 22 a au motif que la priorité est accordée à l'installation de Jean Baptiste TRIBUT, conformément aux priorités du schéma directeur départemental des structures.

VU le protocole d'accord signé par le propriétaire des terres, M. TRIBUT et M. LOGETTE, transmis par Maître GANDRE, notaire à TONNERRE, le 4 janvier 2010 qui stipule :

- l'EARL des BRAUX FOINS (LOGETTE Denis) est candidate sur 30 ha 39 a 46 ca
- TRIBUT Jean Baptiste est candidat sur 15 ha 11 a 35 ca

VU l'avis émis le 12 janvier 2010 par la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture de l'Yonne dans sa section spécialisée : "structures, économie des exploitations et agriculteurs en difficulté."

CONSIDERANT QUE :

- les demandes de l'EARL des Beaux Foins et de Jean Baptiste TRIBUT ne présentent plus de concurrence

- il n'y a pas d'autre candidat

SUR PROPOSITION de Monsieur le directeur départemental des territoires :

DECIDE :

Article 1 :

La demande présentée par l'EARL des Beaux Foins (LOGETTE Denis) à Bernouil est ACCEPTEE pour la mise en valeur de 30 ha 39 a 46 ca de terres sur les communes de Cheney et Tronchoy considérant le retrait de candidature de Jean Baptiste TRIBUT sur cette superficie.

Article 2 :

Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre de l'agriculture et de la pêche. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif de Dijon dans les deux mois suivants.

- par recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon, rue d'Assas, 21000.

Article 3 :

Conformément au décret n°2007-865 du 14 mai 2007, la présente décision est notifiée au (x) propriétaire (s), au preneur en place, fait l'objet d'un affichage à la mairie de la commune sur le territoire de laquelle est situé le bien concerné et est publiée au recueil des actes administratifs.

Article 4 :

Cette décision administrative n'est pas une décision d'attribution de terres. Elle ne donne aucun droit définitif au demandeur pour exploiter les terres dont il n'est pas propriétaire, devant bien évidemment conclure un bail avec les

propriétaires, qui, au regard du code civil restent libres de louer leurs biens à la personne de leur choix, en règle vis à vis de la législation sur le contrôle des structures des exploitations agricoles.

Pour le Préfet et par délégation,
le directeur départemental des territoires de l'Yonne,
Philippe SIMON

ARRÊTÉ N° DDT/SEFC/2010/0005 du 14 janvier 2010
portant renouvellement du bureau de l'association foncière de remembrement de la commune de GRON

Article 1^{er} : L'association foncière de remembrement de la commune de Gron est administrée par un bureau composé :

- de M. le Maire de Gron ;
- d'un délégué du directeur départemental des territoires ;
- des propriétaires suivants :

propriétaires désignés par le conseil municipal de Gron :

MM. ROUX Jean-Paul, BARRERE Lionel, MADOIRE Michel, PERCHERON Michel.

propriétaires désignés par la chambre d'agriculture :

MM. ROUX Joseph, MADOIRE Alain, PICOUET Jean-Pierre, BARRERE Louis.

Le mandat des membres du bureau arrivera à expiration le **14 janvier 2016**.

Article 2 : Les fonctions de receveur de l'association sont exercées par le percepteur de la commune, siège de l'association. Il percevra pour la couverture des frais résultant de sa gestion, une somme fixe annuellement déterminée par M. le Trésorier payeur général de l'Yonne.

Article 3 : La somme déterminée sera mise par le comptable intéressé à la disposition du Trésor pour assurer l'exécution du service, conformément aux instructions reçues à cet effet par la direction de la comptabilité publique.

Article 4 : Le receveur trésorier de l'association est dispensé de l'obligation de justifier un cautionnement. La garantie déjà constituée pour l'exercice de ses fonctions de receveur municipal de la commune sera étendue à la gestion de l'association foncière de remembrement.

Le directeur départemental des territoires,
Philippe SIMON

ORGANISMES REGIONAUX :

| |
|---|
| AGENGE REGIONALE D'HOSPITALISATION |
|---|

Arrêté ARHB/DDASS89/09-87 du 15 janvier 2010
portant modification de la pharmacie à usage intérieur de la polyclinique Mutualiste Sainte Marguerite, 5 avenue
Fontaine Marguerite 89000 AUXERRE

Article 1^{er} : L'arrêté du 07 juillet 1977, complété par l'arrêté du 30 janvier 2003 relatif aux autorisations de modification de la pharmacie à usage intérieur de la Polyclinique Mutualiste Sainte-Marguerite, 5 avenue de la Fontaine Sainte-Marguerite à AUXERRE (89 000), est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

La pharmacie à usage intérieur de la Polyclinique Mutualiste Sainte-Marguerite à AUXERRE est autorisée à exercer les activités suivantes :

- au titre des activités prévues à l'article R. 5126-8 du Code de la Santé Publique :
- La gestion, l'approvisionnement, le contrôle, la détention et la dispensation des médicaments, produits ou objets mentionnés à l'article L. 4211-1 du Code de la Santé Publique ainsi que des dispositifs médicaux stériles ;
- La réalisation de préparations magistrales à partir de matières premières ou de spécialités pharmaceutiques ;
- La division des produits officinaux ;
- au titre des activités prévues à l'article R. 5126-9 du Code de la Santé Publique :

La stérilisation des dispositifs médicaux dans les conditions prévues par le décret mentionné à l'article L. 6111-1 du Code de la Santé Publique.

Les locaux de la pharmacie à usage intérieur de la Polyclinique Mutualiste Sainte-Marguerite sont situés sur trois niveaux comme suit :

niveau – 1 : local pharmacie

1^{er} étage : service de stérilisation

2^{ème} étage : Unité de Reconstitution Centralisée des Cytotoxiques

La pharmacie à usage intérieur ne desservira aucun autre site géographique que celui de la Polyclinique Mutualiste Sainte-Marguerite où elle est implantée.

Mme Laure AMELIN-THOMAS, pharmacien, assure la gérance de cette pharmacie à usage intérieur à hauteur de 10 demi-journées hebdomadaires.

Article 2 : Toute modification des conditions de fonctionnement de la pharmacie à usage intérieur figurant dans le présent arrêté doit faire l'objet d'une autorisation dans les conditions prévues à l'article R. 5126-19 du code de la santé publique.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de Bourgogne, d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision au demandeur. A l'égard des tiers, ce délai court à compter de la publication au recueil des actes administratifs de la région Bourgogne.

P/Le Directeur de l'Agence Régionale de
l'Hospitalisation de Bourgogne, et par délégation,
Le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales de
Bourgogne
Patrice RICHARD

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES CENTRE EST

**Arrêté du 15 janvier 2010
portant subdélégation de signature de M. Denis HIRSCH,
directeur interdépartemental des Routes Centre-Est,
en matière de compétence générale**

ARTICLE 1^{er} : subdélégation permanente de signature est donnée à :

- M. Didier BRAZILLIER, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, directeur de l'ingénierie à la direction interdépartementale des routes Centre-Est,
- M. Yves DUPUIS, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, directeur de l'exploitation à la direction interdépartementale des routes Centre-Est,
- Mme Anne-Marie DEFRANCE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes Centre-Est.

à l'effet de signer tous actes, arrêtés, décisions et correspondances énumérés à l'article 1er de l'arrêté préfectoral n° 08-2033 du 26 mai 2008 susvisé portant délégation de signature à M. Denis HIRSCH en matière de compétence générale.

ARTICLE 2 : Sont exclues de la délégation donnée aux articles précédents :

- Les circulaires aux maires ;
- Toutes correspondances adressées aux administrations centrales et qui sont relatives aux programmes d'équipement et à leur financement, ainsi que celles dont le préfet, se réserve expressément la signature ; toutes correspondances adressées aux Cabinets Ministériels (les autres correspondances étant sous le régime du sous-couvert) ;
- Toutes correspondances adressées aux présidents des assemblées régionales et départementales, ainsi que les réponses aux interventions des parlementaires et des conseillers généraux lorsqu'elles portent sur des compétences relevant de l'Etat.

ARTICLE 3 : subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles ou territoriales, et à l'exclusion des actes visés à l'article 2 du présent arrêté, aux fonctionnaires ci-après :

Direction DIR CE :

M. Pascal PLATTNER, IDTPE, chef de la mission qualité et développement durable

Secrétariat général

M. Djilali MEKKAOUI, APE, chef du pôle gestion et management et pôle ressources matérielles

Mme Caroline COURTY, AAE, chef du pôle ressources humaines

Mme Corinne WRIGHT, AAE, chargée de communication

Melle Sandra CHAVOZ, AAE, chef du pôle juridique

Service patrimoine et entretien :

M. Paul TAILHADES, IDTPE, chef du service patrimoine et entretien

M. Steven HALL, IDTPE, chef du pôle entretien routier

M. Philippe WATTIEZ, ITPE, chef de la mission systèmes d'information

M. Gérard BIRON, TSP, chef de la cellule ouvrage d'art

Melle Sandra CHAVOZ, AAE, chef de la cellule gestion du domaine public par intérim

Service exploitation et sécurité:

M. Marin PAILLOUX, IPC, chef du service exploitation sécurité

M. Bruno LEVILLY, IDTPE, chef du pôle équipements systèmes

M. Daniel BACHER, PNTA, chef de la cellule mission sécurité routière

M. Franck ROBERT, ITPE, chef de projet

SREX de Lyon :

M. Jacques MOUCHON, IDTPE, chef du SREX de Lyon

M. François BRUN, ITPE, chef du PC de Genas

M. Dominique ROZIER, technicien supérieur principal, chef du PC Hyrondelle à Villars (42)

M. Renaud MOREL, ITPE, chef du district de Lyon
M. Patrick PREVEL, TSP, adjoint au chef du district de Lyon
M. Jean –Pierre GIRAUDON, IDTPE, chef du district de St Etienne
M. Christian NOULLET, TSE, adjoint au chef du district de St Etienne
M. Christian QUET, contrôleur divisionnaire, adjoint au chef de district de Valence
M. Fabrice RUSSO, ITPE, chef de district de valence
Mme MAGNINO Céline, TSP, chef de la cellule gestion de la route

SREX de Moulins :

M. Thierry MARQUET, IDTPE, chef du SREX de Moulins
M. Eric BERNARD, contrôleur principal, chef du PC de Moulins et responsable de veille qualifiée
M. Serge BULIN, TSC, chef du district de la Charité sur Loire
M. Yves PEYRARD, contrôleur divisionnaire, adjoint au chef du district de la Charité sur Loire
M. Dominique DARNET, TSC, chef du district de Moulins
M. Pascal RAOUX, TSP, adjoint au chef du district de Moulins
M. Daniel VALLESI, TSC, chef du district de Mâcon
M. Jean GALLET, contrôleur divisionnaire, adjoint au chef du district de Mâcon
Mme Liliane BAY, TSE, chef de la cellule gestion de la route

SIR de Moulins :

M. Gilles CARTOUX, IDTPE, chef du SIR de Moulins
Mme Odile VANNIERE, IDTPE, adjointe au chef du SIR de Moulins
M. Philippe CHARBOUILLOT, SACE, chef de Pôle Administratif et de Gestion site de Moulins
M. Norbert COFFY, ITPE, chef de projets
M. Guillaume LAVENIR, ITPE, chef de projets site de Moulins
M. Mathieu PACOCHA, ITPE, chef de projets site de Moulins
M. Luc MAILLARD, TSC, chef de projets site de Moulins
M. Romain CHAUMONTET, ITPE, chef de projets au SIR site de Moulins
M. Guillaume DESINDE, chef du pôle études
M. Patrick BERGER, ITPE, chef de projets antenne de Mâcon
M. Grégoire de SAINT-ROMAIN, ITPE, chef de projets antenne de Mâcon
M. Christian ZUCCALLI, TSC, chef du pôle études

SIR de Lyon

M. Yves MAJCHRZAK, IPC, chef du SIR de Lyon
Mme Joëlle JUNOD, SACN, chef du pôle administratif et de gestion
Mme Eléonore ROUSSEAU, ITPE, chef de projets
M. Gilles GARNAUDIER, ITPE, chef du pôle études
M. Samuel CADO, ITPE, chef de projets
M. Cédric GIRARDY, ITPE, chef de projets
M. Pierre CHODERLOS DE LACLOS, IDTPE, chef du pôle ouvrages d'art
M. Jean-Pierre BENISTANT, TSC, chef de projets
Mme Marie-Madeleine DOUCET, PNTA, chef de projets
M. Olivier ANCELET, ITPE, chef de la cellule bruit

SREI de Chambéry :

M. Christian GAIOTTINO, IDTPE, chef du SREI de Chambéry
M. Roland DOLLET, IDTPE, adjoint au chef du SREI de Chambéry
Mme Colette LONGAS, ITPE, chef du district de Chambéry
M. André PICCHIOTTINO, contrôleur principal, adjoint au chef du district de Chambéry
M. Olivier VALOIS, TSP, adjoint au chef du district de Grenoble
Mme Marie-Ange MARTOIA, TSC, chargée de patrimoine et responsable du bureau administratif au district de Grenoble
M. Thierry BATAILLE, SACE, chef du pôle administratif et de gestion
M. Philippe DUTILLOY, ITPE, chef du pôle tunnels
M. Jean-Louis FAVRE, ITPE, chef de projets
M. David FAVRE, ITPE, chef de projets
M. Philippe MANSUY, ITPE, chef du district de Grenoble et chef de l'unité PC Grenoble Mission Gentiane
M. Serge PROST, TSC, chef du pôle études
M Alain DE BORTOLI, contrôleur principal, responsable d'exploitation du PC Osiris

Service support mutualisé :

Se reporter à la convention de mutualisation

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures du Rhône, de l'Allier, de l'Ardèche, de l'Aube, de la Côte d'Or, de la Drôme, de l'Isère, de la Loire, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire, de la Savoie, de la Haute-Savoie, du Vaucluse et de l'Yonne.

Pour le Préfet,
Par délégation
Le directeur interdépartemental des Routes Centre-Est
Denis HIRSCH

**Arrêté du 15 janvier 2010
portant délégation de signature de M. Denis HIRSCH,
directeur interdépartemental des Routes Centre-Est,
pour l'exercice des compétences d'ordonnateur secondaire délégué**

ARTICLE 1 : Subdélégation de signature est donnée à

- M. Didier BRAZILLIER, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, directeur de l'ingénierie,
- M. Yves DUPUIS, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, directeur de l'exploitation,
- Mme Anne-Marie DEFRANCE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, secrétaire générale.

À effet de signer dans les conditions fixées dans l'arrêté préfectoral susvisé, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes.

ARTICLE 2 : Subdélégation est donnée aux gestionnaires ci-après :

M. Pascal PLATTNER, IDTPE, chef de la mission qualité et développement durable

M. Paul TAILHADES, IDTPE, chef du service patrimoine et entretien

M. Steven HALL, IDTPE, chef du pôle entretien routier

M. Marin PAILLOUX, IPC, chef du service exploitation sécurité

M. Bruno LEVILLY, IDTPE, chef du pôle équipements systèmes

M. Jacques MOUCHON, IDTPE, chef du SREX de Lyon

M. Thierry MARQUET, IDTPE, chef du SREX de Moulins

M. Gilles CARTOUX, IDTPE, chef du SIR de Moulins

M. Pierre CHODERLOS DE LACLOS, IDTPE, chef du pôle ouvrages d'art

M. Christian GAIOTTINO, IDTPE, chef du SREI de Chambéry

M. Roland DOLLET, IDTPE, adjoint au chef du SREI de Chambéry

à effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les propositions d'engagements comptables auprès du contrôleur financier déconcentré et les pièces justificatives qui les accompagnent.
- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses.

ARTICLE 3 : subdélégation de signature est donnée à :

Secrétariat général

M. Djilali MEKKAOUI, attaché principal, chef du pôle gestion et management et pôle ressources matérielles
Service exploitation et sécurité / Pôle Equipement Système:

M. Frank ROBERT, ITPE, chef de projet au Pôle Equipement Système

M. Philippe BONANAUD, ITPE, chef de projet au Pôle Equipement Système

SREX de Lyon :

M. Renaud MOREL, IDTPE, chef du district de Lyon

M. Patrick PREVEL, TSC, adjoint au chef du district de Lyon

M. Jean-Pierre GIRAUDON, IDTPE, chef du district de St Étienne

M. Christian NOULLET, TS, adjoint au chef du district de St Étienne

M. Fabrice RUSSO, ITPE, chef du district de Valence

M. Christian QUET, contrôleur divisionnaire, adjoint au chef de district de Valence

Mme MAGNINO Céline, TSP, chef de la cellule gestion de la route

SREX de Moulins :

Mme Liliane BAY, TS (chef de subdivision), chef de la cellule gestion de la route

M. Serge BULIN, TSC, chef du district de la Charité

M. Yves PEYRARD, contrôleur divisionnaire, adjoint au chef du district de la Charité

M. Dominique DARNET, TSC, chef du district de Moulins

M. Pascal RAOUX, TSP, adjoint au chef du district de Moulins

M. Daniel VALLESI, TSC, chef du district de Mâcon

M. Jean GALLET, contrôleur divisionnaire, adjoint au chef du district de Mâcon

SIR de Moulins :

Mme Odile VANNIERE, IDTPE, adjointe au chef du SIR de Moulins

M. Guillaume DESINDE, ITPE, chef du pôle études

M. Philippe CHARBOUILLOT, SACE, chef du pôle administratif et de gestion

M. Christian ZUCCALLI, TSP, chef du pôle études

SREI de Chambéry :

Mme Colette LONGAS, ITPE, chef du district de Chambéry

M. André PICCHIOTTINO, contrôleur principal, adjoint au chef du district de Chambéry

M. Philippe MANSUY, PNT, chef du district de Grenoble et chef de l'unité PC Grenoble mission Gentiane

M. Olivier VALOIS, TSP, adjoint au chef du district de Grenoble

à effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces de liquidation des recettes et dépenses de toute nature.

ARTICLE 4 : la présente subdélégation prends effet à compter de ce jour.

Pour le Préfet,
Par délégation
Le directeur interdépartemental des Routes Centre-Est
Denis HIRSCH

Arrêté du 15 janvier 2010

portant autorisation de circuler et de stationner sur les autoroutes non concédées et voies express du réseau routier national gérées par la DIR Centre-Est pour les besoins de l'exploitation

Article 1er

Sont autorisés à circuler à pied sur les autoroutes non concédées et voies express du réseau routier national gérées par la direction interdépartementale des Routes Centre-Est, pour les besoins de l'exploitation :

tous les agents de la direction interdépartementale des Routes Centre-Est
pour l'exercice de leurs fonctions ;

tous les membres du personnel des entreprises travaillant régulièrement ou occasionnellement pour la direction interdépartementale des Routes Centre-Est et dûment déclarées auprès d'elle.

Article 2

Est autorisée, sur les autoroutes non concédées et voies express du réseau routier national gérées par la direction interdépartementale des Routes Centre-Est, la circulation et le stationnement des véhicules non immatriculés utilisés par la direction interdépartementale des Routes Centre-Est ou par les entreprises appelées à travailler pour son compte et dûment déclarées auprès d'elle.

Pour les Préfets,
Par délégation,
Le directeur interdépartemental des Routes Centre-Est
Denis Hirsch

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT DE BOURGOGNE

**État des zones de développement de l'éolien autorisées
dans le département de l'Yonne
à la date du 31 décembre 2009**

(tableau dressé en application des dispositions figurant au III de l'article 1 du décret modifié 2001-410)

| ZDE | Date de création | Communes concernées | Seuil bas | Seuil haut | Puissance cumulée des installations bénéficiant de l'obligation d'achat | Puissance résiduelle disponible |
|---------------------------------|--------------------------------|---|-----------|---------------|---|---------------------------------|
| Joux-la-Ville | Arrêté préfectoral du 14/05/07 | Joux-la-Ville, Grimault, Massangis | 60 MW | 155 MW | 0 MW | 155 MW |
| | | | | | | |
| Forterre | Arrêté préfectoral du 12/11/08 | Merry-le-Sec, Ouanne | 6 MW | 40 MW | 0 MW | 40 MW |
| | | | | | | |
| Entre Serein et Armançon | Arrêté préfectoral du 15/10/09 | Argenteuil-sur-Armançon, Censy, Chatel-Gerard, Jouancy, Moulins-en-Tonnerrois, Pasilly et Sarry | 0 MW | 90 MW | 0 MW | 90 MW |
| | | | | | | |

AVIS DE CONCOURS

Direction départementale des affaires sanitaires et sociales de l'Yonne

Avis de concours sur titres d'accès au grade de cadre supérieur socio-éducatif au foyer départemental de l'enfance à Auxerre (89)

Un concours sur titres d'accès au grade de Cadre Supérieur Socio-éducatif organisé en application de l'article 11 du décret N° 2007-839 du 11 mai 2007 portant statuts particuliers des cadres socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière se déroulera au :

FOYER DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE
4 Boulevard Gouraud - B.P. 31
89010 AUXERRE CEDEX

Peuvent faire acte de candidature les cadres socio-éducatifs comptant au moins 3 ans de services effectifs dans leur grade.

Les candidatures doivent être adressées, accompagnées d'un Curriculum Vitæ mentionnant notamment les actions de formation suivies et éventuellement accompagné des travaux effectués, dans un délai de deux mois à compter de la date de la présente publication au Journal Officiel à

Mme le Directeur du Foyer Départemental de l'Enfance
4, Boulevard Gouraud
B.P. 31
89010 AUXERRE CEDEX

Avis de concours sur épreuves pour le recrutement d'un adjoint des cadres hospitaliers au centre hospitalier spécialisé de l'Yonne à Auxerre (89)

Un concours externe sur épreuve aura lieu au Centre Hospitalier Spécialisé de l'Yonne à Auxerre en application du 1° de l'article 7 du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié portant statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière, en vue de pourvoir 1 poste d'adjoint des cadres hospitaliers, branche gestion financière, vacant dans cet établissement

Peuvent faire acte de candidature :

- Les titulaires du baccalauréat ou d'un titre ou diplôme au moins équivalent dont la liste est fixée par arrêté du ministre chargé de la santé
- Les titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV ou d'une qualification reconnue équivalente dans les conditions fixées par le chapitre II du décret 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emploi de la fonction publique

Les candidatures devront être adressées, au plus tard dans le délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au Bulletin officiel du ministère de la santé, par écrit (le cachet de la poste faisant foi), à Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier Spécialisé de l'Yonne – 4 avenue Pierre Scherrer – BP 99 – 89011 AUXERRE Cedex, auprès duquel peuvent être obtenus tous les renseignements complémentaires pour la constitution du dossier, les date et lieu du concours.

Avis de concours sur épreuves pour le recrutement d'un adjoint des cadres hospitaliers au centre hospitalier spécialisé de l'Yonne à Auxerre (89)

Un concours interne sur épreuve aura lieu au Centre Hospitalier Spécialisé de l'Yonne à Auxerre en application du 2° de l'article 7 du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié portant statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière, en vue de pourvoir 1 poste d'adjoint des cadres hospitaliers, branche administration générale, vacant dans cet établissement.

Peuvent faire acte de candidature :

- Les fonctionnaires et agents des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 09 janvier 1986, de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratif. Ces candidats doivent être en fonctions et justifier de trois années au moins de services publics.

Les candidatures devront être adressées, au plus tard dans le délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au Bulletin officiel du ministère de la santé, par écrit (le cachet de la poste faisant foi), à Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier Spécialisé de l'Yonne – 4 avenue Pierre Scherrer – BP 99 – 89011 AUXERRE Cedex, auprès duquel peuvent être obtenus tous les renseignements complémentaires pour la constitution du dossier, les date et lieu du concours.